



HAL
open science

Polysémie et construction du sens

Khadiyatoula Fall, Jean-Marcel Léard, Paul Siblot

► **To cite this version:**

Khadiyatoula Fall, Jean-Marcel Léard, Paul Siblot. Polysémie et construction du sens. Presses universitaires de la Méditerranée, 194 p., 1996, Langue et praxis, 2-905397-80-4. hal-03416280

HAL Id: hal-03416280

<https://hal.science/hal-03416280>

Submitted on 5 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Polysémie et construction du sens

**Khadiyatoula Fall
Jean-Marcel Léard
Paul Siblot**



Praxiling

publie

Les cahiers de praxématique,
revue semestrielle.

La collection ***langue et praxis***
qui diffuse des textes
consacrés à la réflexion
praxématique et à son
dialogue avec les
recherches linguistiques
contemporaines.

La collection ***le fil du discours***
qui propose des textes ou
des analyses de discours
retenus pour leur intérêt
thématique, ou celui de
leurs spécificités
discursives.

Polysémie et construction du sens

Éditeurs

**Khadiyatoulah FALL
Jean-Marcel LÉARD
Paul SIBLOT**

Praxiling – Université Paul-Valéry – Montpellier III

*Cet ouvrage a été publié avec le concours
de l'Université du Québec à Chicoutimi,
de l'Université Paul-Valéry – Montpellier III,
de l'EA 739 et de Praxiling.*

Sommaire

Polysémie et construction du sens

Sommaire	3
Présentation	5
Résumés	5
François RASTIER	
Le défigement des expressions figées et leur interprétation	17
Michèle NOAILLY	
Dans le sens du <i>fleuve</i> : syntaxe et polysémie	25
Paul SIBLOT	
La polysémie en question : une question mal posée ?	41
Pierre LARRIVÉE	
La polysémie de la négation de proposition	63
Fatima EL MANKOUCH et Khadiyatoulah FALL	
Polysémie et guillemets de citation	79
Elke PLENK et Khadiyatoulah FALL	
Polysémie et sens de base du verbe <i>aimer</i> : des propositions préliminaires	93
Gisèle CHEVALIER et Karine GAUVIN	
Valeurs lexicales, grammaticales et discursives de <i>savoir</i> dans un corpus acadien	101

Gaétane DOSTIE et Jean-Marcel LÉARD Aspects méthodologiques d'une description des mots très polysémiques	123
Luc-Michel BELLEY et Jean-Marcel LÉARD <i>Aller</i> : emplois lexicaux, grammaticaux et pragmatiques	137
Louise D'AMBOISE et Jean-Marcel LÉARD <i>Bien</i> et <i>ben</i> en français québécois : un mot polysémique ou deux mots distincts ?	151
Nathalie LABRECQUE et Gaétane DOSTIE <i>Cas, exemple, façon, manière</i> : des cas exemplaires de polysémie	171
Salomé GUY et Jean-Marcel LÉARD Polysémie verbale et structure d'arguments : les rapports entre SN et <i>que</i> P	181

Présentation

Ce recueil répond à une double motivation, institutionnelle et scientifique. D'une part, il constitue les actes d'un colloque organisé les 25 et 26 avril 1995 à Chicoutimi par l'équipe Praxiling et les linguistes de l'Université du Québec. La rencontre s'inscrit dans la suite des échanges de chercheurs, de travaux conduits de concert, et d'un colloque précédent (Mots et représentations, 1993), tous consacrés à l'étude la production du sens en langage et insérés dans le cadre de la convention établie avec l'Université Paul Valéry-Montpellier III.

D'autre part, ce volume se veut un jalon dans le développement d'une réflexion conjointement engagée sur un champ de recherches où l'on a souhaité éprouver l'opérativité de diverses problématiques sémantiques. C'est pourquoi on trouvera, confrontés à la même interrogation, les propositions de la sémantique interprétative que François Rastier élabore, de la linguistique praxématique, des opérations énonciatives d'Antoine Culioli, ou encore celles des ponts sémantiques de Igor Mel'chuk. On observera, en un temps où certains doutent de la capacité du français à tenir son rôle de vecteur scientifique, que ces diverses constructions théoriques ont en commun d'avoir été conçues et diffusées en cette langue, et cela sur la question essentielle du sens ; ou plus exactement sur celle de la polysémie. Ce n'est sans doute pas un hasard que cette vitalité de la sémantique française, qui se trouve héritière des notions et des termes de polysémie et de sémantique, simultanément créés par Bréal en 1897 dans son Essai de sémantique. La concomitance des néologismes marque explicitement qu'il est impos-

sible de penser le sens des mots hors leur polysémie fondamentale. Le structuralisme saussurien a tendu à nous le faire oublier, et si la sémantique n'est plus « la parente pauvre » dont Greimas déplorait en 1966 le triste sort, on ne peut, nous semble-t-il, estimer qu'elle rende un compte satisfaisant de la pluralité des sens « en langue » et de leur variabilité en discours. Les communications ici réunies se présentent donc comme une contribution à la réflexion sur un problème linguistique central, dont les recherches en sciences cognitives aussi bien que les besoins pressants de l'informatique disent l'extrême actualité.

L'intervention de François Rastier ouvre le débat en essayant de problématiser les conditions morpho-syntaxiques des défigements et les conditions herméneutiques de leur interprétation, en fonction des genres textuels et des situations. Dans le même cadre théorique, Michèle Noailly montre, à propos de fleuve, comment la syntaxe détermine, tout autant que la reconnaissance des réseaux isotopiques, l'interprétation de la polysémie. Après un exposé des choix épistémologiques qui fondent la praxématique, Paul Siblot propose avec le modèle du praxème une compréhension dynamique de la polysémie en langue et de son réglage en discours ; il l'exemplifie avec la signifiante nominale de toilette, casbah, fauteuil. C'est à un outil syntaxique, la négation de proposition pas, que Pierre Larrivé applique la notion de polysémie ; se référant aux propositions culioliennes, il analyse des valeurs contextuelles dans le but de déterminer ce qui les induit. Avec les mêmes références théoriques, Fatima El Mankouch et Khadiyatou-lah Fall étudient la diversité des valeurs d'un signe typographique, les guillemets de citation, où ils reconnaissent trois types d'usage. Après avoir recensé la multiplicité des nuances que aimer manifeste en français, Elke Plenk et K. Fall toujours s'efforcent de les rapporter à une valeur centrale dont ils observent l'évolution diachronique. On aborde avec la contribution de Gisèle Chevalier et Karine Gauvin les difficultés rencontrées dans la caractérisation des environnements qui permettent la sélection parmi les sens potentiels ; le cas retenu est celui des emplois de savoir dans des dialogues d'adolescents du Nouveau-Brunswick.

Dans la découverte qu'il fera des néologismes, ou aux hésitations qu'il ressentira devant certains jugements d'acceptabilité, le lecteur français éprouvera d'expérience la réalité du français québécois. Il la retrouvera dans l'ensemble des communications rassemblées en fin de volume, dont l'unité tient autant à l'étude d'un objet commun qu'à leur insertion dans un même programme de recherche, coordonné par Jean-Marcel Léard. Ce projet de collecte d'une banque de données informatisées, en vue de la production de divers types de dictionnaires, et les choix méthodologiques faits pour le traitement de la polysémie sont d'abord présentés par le coordinateur et Gaétane Dostie. Les articles suivants, le plus souvent sous la double signature du responsable et d'un jeune chercheur, proposent un échantillon représentatif des travaux conduits sur les diverses catégories du discours : valeurs de aller (Luc-Michel Belley), dualité bien/ben (Louise d'Amboise), cas exemplaires de exemple, cas, façon, manière (Nathalie Labrecque et Gaétane Dostie), liens entre la nature sémantique des arguments verbaux et leur manifestation syntaxique (Salomé Guy).

Cette présentation lapidaire des travaux réunis dit assez la richesse des problèmes soulevés par la polysémie ; elle en dit aussi toute la complexité. Aussi ne peut-il s'agir que de l'« état des travaux » d'un chantier qui, pour n'en être plus à ses fondations, n'en reste pas moins confronté aux fondements même du sens ; chantier où l'on entend continuer d'œuvrer.

Khadiyatoula FALL
Jean-Marcel LÉARD
Paul SIBLOT

Résumés

François RASTIER
Centre de Linguistique Française
Université de Paris-Sorbonne

Le défigement des expressions figées et leur interprétation.

La « perte », ou du moins les remaniements sémantiques liés au figement ont été souvent décrits, sans d'ailleurs que l'on dispose d'une théorie générale pan-chronique. En revanche, les « gains », ou du moins les remaniements sémantiques inverses que permettent certains contextes n'ont à notre connaissance pas été décrits systématiquement d'un point de vue linguistique, faute sans doute d'une sémantique contextuelle fine. Dans cette étude, nous entendons problématiser les conditions morpho-syntaxiques des défigements, et, au-delà, les conditions herméneutiques de leur interprétation, spécifiées selon les genres textuels et les situations. Nous adoptons le point de vue de la sémantique interprétative, pour décrire de façon unifiée des phénomènes qui traditionnellement relèvent de la lexicologie, de la syntaxe et de la pragmatique.

The « unfixing » of fixed expressions and their interpretation.

The « loss », or at least the semantic modifications involved in the creation of fixed expressions, has often been described. There is however no general pan-chronic theory available to analyse it. On the other hand, it would seem that the « gain », or modifications leading to the « unfixing » allowed by certain contexts, has not been described systematically from a linguistic point of view. This may be on account of the lack of an appropriate theory of contextual semantics. The purpose of this paper is to set up such a framework for studying which morphosyntactic requirements allow for the « unfixing » of fixed expressions as well as the hermeneutic conditions for their interpretation (according

to the type of text and the context of situation). An interpretive semantics framework provides just the kind of unified description that is appropriate for the study of phenomena usually dealt with separately within the confines of lexicology, syntax and pragmatics.

Michèle NOAILLY
Université de Brest

Dans le sens du fleuve : syntaxe et polysémie.

Cet article est consacré à l'étude sémantique du mot *fleuve*, selon les principes de la sémantique interprétative. Il y est montré, à partir d'un corpus d'exemples littéraires, que la polysémie de ce mot se résout en bonne partie par la syntaxe, et que celle-ci détermine l'interprétation, tout autant que le fait la reconnaissance des réseaux isotopiques.

The French word fleuve : syntax and polysemy.

This paper is devoted to the semantic study of the word fleuve, according to the principles of interpretative semantics. On the basis of a literary corpus, it is shown that the polysemy of this word is primarily resolved by syntax, and that the latter determines the interpretation as much as the identification of isotopic fields does.

Paul SIBLOT
Praxiling, Université de Montpellier III

La polysémie en question : une question mal posée ?

La polysémie est traditionnellement perçue comme une anomalie, bien que l'idéale correspondance bi-univoque entre signifiant et signifié soit en fait l'exception. En associant d'emblée la polysémie à la constitution de la sémantique, Bréal l'avait de façon explicite tenue pour naturelle. C'est dans cette perspective qu'on analyse les variations de sens dont sont l'objet un quiproquo sur *toilette*, l'emprunt *casbah* ou le traitement lexicographique de *fauteuil*. On propose, pour conclure, de rendre compte de l'existence de la polysémie en langue, et de son réglage en discours, par la modélisation de la signifiante nominale qu'offre la notion de praxème.

Polysemy in question : a bad question?

Polysemy is traditionally perceived to be anomalous, even if the one-to-one correspondence between “signifié” and “signifiant” is in fact an exception.

By associating polysemy with the formation of semantics, Bréal explicitly considered its natural character. In this perspective, meaning variations provoking misunderstandings can be observed concerning toilette, the borrowed word casbah, or the lexicographical processing of fauteuil. In conclusion so as to account for polysemy in language and its adjustment in discourse, we propose to modelise nominal significance using the notion of “praxème”.

Pierre LARRIVÉE

Université Laval

La polysémie de la négation de proposition.

Dans cet article, je discute la polysémie de la négation de proposition *pas*. Je m’attache en particulier aux valeurs explétive, modale et de rejet que peut avoir *pas* en contexte dans différentes variétés de français. Je décris et circonscris chacune de ces valeurs contextuelles et je tente de déterminer les facteurs qui induisent ces valeurs.

Polysemy of sentential negation.

The aim of this paper is to discuss the polysemy of sentential negation pas in French. I describe and characterise three particular interpretations - the expletive, the modal and the rejection interpretation - that pas can receive in standard and non-standard varieties of French. I attempt at determining the factors responsible for the relevant reading and suggest that these factors are essentially structural in nature.

Fatima EL MANKOUCH et Khadiyatoula FALL

Université du Québec à Chicoutimi

Polysémie et guillemets de citation.

Le présent article s’intéresse aux guillemets de citation. À partir d’un corpus de textes journalistiques, il montre comment dans l’actualisation discursive de ces guillemets, le sujet énonciateur reformule le sens, l’ajuste à son projet discursif et à la situation. Nous avons ainsi illustré la polysémie des guillemets de citation en identifiant trois valeurs discursives : l’opération d’altération partielle,

l'opération d'altération radicale et enfin l'opération de spécification. L'analyse s'est effectuée dans le cadre de la théorie culiolienne et le concept de domaine notionnel a été mis à l'épreuve.

How quotation marks reveal polysemy.

The present paper is a study of quotation marks in a journalistic corpus. It shows how, through the use of quotation marks in different discursive contexts, the speaker is reformulating the meaning and adjusting it to his own discursive purpose. We illustrated the polysemic aspect of quotation marks by identifying three discursive values : the operation of partial alteration, the operation of radical alteration and the operation of specification. Data analysis was carried out within the framework of Culioli's theory « la linguistique des opérations énonciatives » and it specially takes into account the concept of notional domain.

Elke PLENK et Khadiyatoula FALL

Université du Québec à Chicoutimi

Polysémie et sens de base du verbe *aimer* : des propositions préliminaires.

Notre travail actuel porte sur une étude différentielle du verbe *lieben* en allemand et du verbe *aimer* en français. Cependant nous mettons ici seulement l'accent sur quelques données concernant le verbe *aimer*. Nous proposons d'abord une analyse sémantique de ce verbe pour en montrer la polysémie. Cette analyse débouche sur un classement sémantique de tous les sens de *aimer*. Pour finir nous formulons une hypothèse concernant le sens de base de ce verbe.

Polysemy and basic meaning of the French verb *aimer* : preliminary propositions.

*This paper presents the preliminary results of an differential analysis of the German verb *lieben* and the French verb *aimer*. However in this paper our study is limited to the French verb *aimer* only. First we analyse some semantic aspects of the verb *aimer* in order to construct its polysemy. The result of this analysis will be a semantic classification of all the meanings of *aimer*. Finally, we propose a hypothesis of the basic meaning of the verb.*

Gisèle CHEVALIER et Karine GAUVIN

Université de Moncton

Valeurs lexicale, grammaticale et discursive de *savoir* dans un corpus acadien.

L'analyse des environnements linguistiques comme moyen de dégager les sens distincts d'une unité polysémique soulève des questions sur la façon de caractériser ces environnements (distribution syntaxique ou structure argumentative), sur le statut des sens identifiés dans les divers emplois (sens distincts ou continuum de sens) et sur l'objet même de la description (verbe non fléchi ou en relation avec la personne). L'examen des emplois directs du verbe *savoir* (prononcés *ché* et *che pas*) dans un corpus de dialogues entre adolescents du Sud-est du Nouveau-Brunswick vise à apporter quelques éléments de réponses à ces questions.

Lexical, grammatical and discursive values of the French verb savoir in an Acadian corpus.

The analysis of linguistic environments to distinguish the different meanings of a polysemic unit raises questions about how to characterize these environments (syntactic distribution or argumentative structure), about the status of the meanings identified in the various usages (distinct meanings or a meaning continuum), and even about the object of the description (verbs without inflection or verbs in relation to a person). Our examination of the direct usages of the verb savoir (pronounced ché and che pas) in a corpus of dialogues between adolescents of Southeastern New Brunswick aims at indicating some responses to these questions.

Gaétane DOSTIE et Jean-Marcel LÉARD

Université de Sherbrooke

Aspects méthodologiques d'une description des mots très polysémiques.

La structure des articles concernant les vocables polysémiques n'est pas toujours explicite dans les dictionnaires. Les lexicographes utilisent souvent les arguments ou le sens des arguments pour classer les acceptions. Nous examinons les conséquences négatives de cette décision sur les définitions et sur l'organisation des articles, puis nous suggérons une autre voie. Seuls les liens entre les diverses acceptions doivent structurer l'article. Les définitions doivent lier les acceptions et ainsi montrer le caractère polysémique et non pas homo-

nymique du vocable. Les informations syntaxiques, nécessaires, sont accessibles par tri dans un fichier informatisé.

Methodological aspects of a description of very polysemic words.

The organization of polysemic entries is not always clear in dictionaries. Lexicographers often use complements or the meaning of complements to arrange meanings. We examine the negative consequences that such a decision has on definitions and organization of entries and suggest another approach. Only links between various definitions should be used to organize entries. Definitions should show these links and thus the polysemic status of the term. Syntactic informations can be obtained by sorting in data files.

Luc-Michel BELLEY et Jean-Marcel LÉARD

Université de Sherbrooke

Aller : emplois lexicaux, grammaticaux et pragmatiques.

Le verbe *aller* a des acceptions très variées et des constructions diverses. De plus, ses emplois appartiennent au plan lexical, grammatical (auxiliaire aspectuel) et pragmatique (marqueur discursif). Nous esquissons la structure d'un article de dictionnaire qui montre le lien entre ces divers emplois en proposant des définitions qui lient les valeurs de déplacement, de contact, d'adéquation, de convenance... Cela permet d'illustrer, malgré les difficultés, le caractère polysémique du vocable.

The French verb aller : lexical, grammatical and pragmatic values.

The French verb aller has various meanings and structures that involve lexical values, grammatical values (aspectual auxiliary) and pragmatic values (discourse marker). We outline entry of dictionary and show bridges between meanings, suggesting definitions that link moving, contact and convenance values. So, in spite of difficulties, we are able to illustrate the polysemic nature of the term.

Louise D'AMBOISE et Jean-Marcel LÉARD

Université de Sherbrooke

Bien et ben en français québécois : un mot polysémique ou deux mots distincts ?

Le vocable *bien* a en français des emplois fort variés qui relèvent du lexique, de la grammaire et de la pragmatique. En français québécois, il se manifeste en plus souvent sous une forme concurrente, *ben*. On peut alors se demander si un traitement polysémique est encore possible, puisque deux signifiants différents existent. En tentant de lier les définitions, nous montrons que l'on peut encore défendre l'idée d'un seul vocable et d'une seule entrée dans un dictionnaire.

Bien et ben in French Quebec : one polysemic word or two different words ?

The French word bien has many uses that are a matter of lexicon, grammar and pragmatics. In French Quebec, the form ben often appears and one may wonder if a polysemic analysis is suitable, since two « signifiants » exist. By trying to link definitions, we show that we can still justify a single dictionary entry.

Nathalie LABRECQUE et Gaétane DOSTIE

Université de Sherbrooke

Cas, exemple, façon, manière : des cas exemplaires de polysémie.

Les noms *cas*, *exemple*, *façon*, *manière* ont des comportements voisins sur le plan de la syntaxe et de la sémantique : ils exigent des compléments (*un cas de N*), un verbe support (*faire cas*) et deviennent des marqueurs discursifs (*en tout cas*). Il faut donc les étudier ensemble et expliquer pourquoi ils sont si proches et ont des emplois pragmatiques. Nous proposons que leur catégorie syntaxique *N* ne correspond pas vraiment à leur statut sémantique et tentons de voir quelle description lexicographique leur conviendrait.

The French words cas, exemple, façon, manière : exemplary cases of polysemy.

Nouns like cas, exemple, façon, manière have common syntactic and semantic properties : they require complements (un cas de N), « light » verbs (faire cas), and are used as discourse markers (en tout cas). Thus, we need to describe them as a group and explain why they are so closely related and have pragmatic uses. We suggest that the syntactic category N does not fit their semantic

properties and we try to determine what type of lexicographic description would be suitable.

Salomé GUY et Jean-Marcel LÉARD

Université de Sherbrooke

Polysémie et structure d'arguments : les rapports entre SN et que P.

Les lexicographes structurent généralement les articles de dictionnaire appartenant à la catégorie verbale sur la base des constructions syntaxiques. Cela suppose une correspondance entre les acceptions du vocable et ses constructions. Même si elle est forte, elle est loin d'être parfaite. Nous illustrons cela sur les verbes qui acceptent les structures en SN et en que P : les constructions en que P ont systématiquement des correspondants en SN, souvent ambigus. Cela affaiblit l'intérêt des critères syntaxiques pour organiser les articles de dictionnaire et invite à spécifier la nature sémantique des arguments puis leur manifestation syntaxique.

Polysemy and the structure of arguments : the relations between NP and que P.

Lexicographers generally organize verbal entries in dictionaries on the basis of syntactic structure. That implies correspondance between the meanings of a term and its constructions. Even if the correspondance is strong, it is not absolute. We examine verbs that take NP and que P complements : que P complements always have NP correspondents, which are often ambiguous. Such a situation weakens the significance of using syntactic criteria to organize entries in dictionaries and indicates that we should specify the semantic nature of complements and then their syntactic category.

François RASTIER
Centre de Linguistique Française
Université de Paris-Sorbonne

Le défigement des expressions figées et leur interprétation

Posé hors contexte, le problème de la polysémie, aussi lancinant qu'insoluble, est pour une large part un artefact des linguistes. Nous n'estimons pas que les lexies soient par elles-mêmes polysémiques en contexte : ce sont les parcours interprétatifs qui sont multiples. Comme le contenu de chaque occurrence est le résultat d'un parcours, et pour ainsi dire sa réification, quand plusieurs parcours sont prescrits, voire simplement licites, la lexie devient plurivoque. L'originalité des défigements consiste à articuler cette plurivocité à la fois sur les parties et sur la totalité de la lexie.

Par exemple, quand Rocard affirmait : « la seule reprise qu'on voit, c'est la reprise en main », l'expression *reprise en main* est susceptible de deux découpages morphosyntaxiques donnant lieu à deux sous-arbres. Et corrélativement, deux interprétations synthétique et analytique, correspondent à deux significations différentes, voire opposées par les sèmes /économie/ vs /politique/, /mélioratif/ vs /péjoratif/. Ici, comme ces catégories relèvent respectivement d'un domaine et d'une dimension sémantique, la duplicité sémantique résulte d'un dédoublement d'isotopies génériques. La première occurrence de *reprise* correspond aux projets, aux apparences, et la seconde aux réalités moins nobles, d'où l'effet démystificateur du propos : au dédoublement thématique que manifestent les deux acceptions de *reprise* s'ajoutent ainsi un dédoublement dialectique (/avant/ vs /après/) et un dédoublement dialogique (/apparence/ vs /réalité/).

Au palier lexical, les deux parcours se traduisent par une syllepse sur *reprise* qui conduit au défigement de la lexie *reprise en main*. Les deux interprétations du syntagme *reprise en main* se succèdent ainsi : l'interprétation synthétique précède l'interprétation analytique, et c'est pourquoi l'on peut parler de défigement.

On relève des phénomènes comparables, toutes proportions gardées, en perception visuelle quand plusieurs parcours sont possibles, ce qui crée des figures ambiguës.

Ainsi, les défigements sont particulièrement intéressants pour étudier les relations sémantiques en contexte, parce que les propagations sémiques y sont nombreuses, que les interprétations y rivalisent, et au-delà parce que ces activations et inhibitions posent des problèmes herméneutiques complexes, dont nous ne pourrions donner qu'un aperçu.

1. Le problème des « interprétants explicites »

Une solution facile mais limitée consiste à poser le problème de l'interprétation en relevant des points particuliers du parcours interprétatif, en premier lieu les « interprétants explicites » qui correspondraient à des « instructions ». Aragon écrit par exemple : « Rien ne s'opposait à ce que je rencontrais une jeune fille dans un métro, ou dans n'importe quel, comme on dit bizarrement, transport en commun » (*La défense de l'infini*, Paris, Gallimard, 1986, p. 276). *Le comme on dit bizarrement* pourrait être considéré comme un interprétant qui engage à resémantiser 'transport' d'une part, et 'en commun' de l'autre. Mais c'est le contexte global qui qualifie le contexte local. Sans divers passages exhibitionnistes dans le même chapitre, l'interprétant lui-même ne serait pas nécessairement reconnu comme tel. En outre, ce genre d'interprétant engage à chercher, mais ne permet pas de savoir ce qu'il faut trouver : il signale un problème, non une solution¹.

En revanche, dans une formule comme : « Agfa, le grain de beauté », 'Agfa' est un interprétant, dans la mesure où il permet d'indexer sur la même isotopie (/photographie/), par des sèmes génériques

1 La chose est fort commune, de saint Paul qui affirme parler *per figuram*, au vous *m'entendez bien* des chansons populaires, jusqu'au *I hope you'll understand* de Paul McCartney.

afférents, aussi bien ‘grain’ que ‘beauté’. La resémantisation de ‘grain’ et ‘beauté’ conduit à un défigement, qui unit parfaitement l’art et la technique.

2. Les interprétants implicites

Ce sont des « connaissances d’univers », notamment de normes sociales, qui permettent d’activer certaines interprétations et d’en inhiber d’autres. Prenons pour exemple ce titre de journal : « Cité des Francs-Moisins : Le restaurant des femmes du monde » (*Le Monde*, 4.3.94). ‘Cité’ et ‘Francs-Moisins’ inhibent la lecture synthétique de ‘femmes du monde’, car ces dames ne fréquentent pas certaines banlieues. ‘Du monde’ doit donc être pris dans une acception cosmopolite et non mondaine, comme le confirme la suite, qui traite d’une coopérative de femmes immigrées².

3. Les interprétants situationnels

On aborde ordinairement la question de la situation, par les coordonnées spatio-temporelles, et l’identification de l’énonciateur. Il est certes bon de ne pas les négliger.

Quand un commerce prend pour nom *La flûte enchantée*, on défigera la lexie s’il s’agit d’une boulangerie, et non d’un disquaire. Même – ou surtout – si elle se trouve, comme c’est le cas, avenue Mozart³. Ou encore, quand Jean-Paul II déclare : « Je suis un pauvre diable » (17 août 1994)⁴, le défigement est tout aussi licite que quand le Méphisto-

2 On retrouve ce genre de problème en syntaxe. Comparons *Les femmes qui comptent s’habillent chez Givenchy*, et *Les femmes qui comptent s’habillent chez Tati*. Dans la première phrase, *femmes qui comptent* est une lexie, dans la seconde *qui comptent* devient une relative en bonne et due forme. Corrélativement, l’acception et la structure casuelle de *comptent* sont modifiés. Aucune grammaire à ma connaissance ne permet de décrire ce genre de phénomènes.

3 Autre défigement de la même lexie : allusion moins gracieuse et plus oblique, les premières mesures de ce chef-d’œuvre figuraient parmi les tatouages intimes de Pierrot le Fou.

4 Cf. « Les pauvres diables de moines ne savaient auquel de leurs saints se vouer » (*Gargantua*, ch. XXVII).

phèles de *Mon Faust* (Valéry) fait la même déclaration. Encore que l'antiphrase du premier devienne l'euphémisme du second.

Cependant, prenons garde : la situation n'est aucunement donnée, mais fait l'objet d'une interprétation. En outre, elle pullule de signes (de la plaque de l'avenue Mozart aux vêtements pontificaux) et plus généralement, elle relève du sémiotique en tant que lieu d'une pratique sociale⁵.

Nous voici donc devant le cercle vertueux d'une mise en pertinence réciproque : c'est la situation qui permet de choisir dans le texte ce qui est pertinent pour l'énonciateur. C'est le texte qui permet à l'interprète de choisir dans la situation ce qui est pertinent pour le lire.

4. Les attentes

Comme toute activité, l'interprétation répond à des attentes liées aux objectifs de la pratique en cours, et parfois aux désirs de l'interprète. Mais ces désirs et ces objectifs eux-mêmes s'affirment et se définissent par rapport à diverses formes de la doxa. En bref, on pourrait dire que le figement est endoxal, et le défigement paradoxal⁶. On a d'ailleurs souvent souligné que les expressions figées sont dépositaires de la doxa – observation que l'on peut étendre au moins à l'ensemble du lexique.

D'où le problème herméneutique de l'identification de l'hypallage. On se souvient de la plaisanterie tchèque : « Un officier suisse m'a volé ma montre russe » qui conduisait l'interprète, à ses risques et périls, vers un double refigement. Des hasards insistants de l'histoire ont voulu en effet que les montres suisses et les officiers russes soient incomparablement plus présents dans tous les mondes, sémiotiques ou non, que les montres russes et les officiers suisses, jusqu'à ce que leurs désignations puissent passer pour des lexies en formation. Mais la norme qui préside au figement n'a pas le caractère rigide d'une règle. L'indépendance de la Tchécoslovaquie et la mode des montres russes pendant la vogue de Gorbatchev ont failli infirmer l'hypallage.

5 Pour un développement, cf. l'auteur et coll., 1994, ch. I.

6 Les maîtres du paradoxe sont aussi ceux du défigement : « La Bastille, Messieurs ? Elle ne fait que décroître et embellir ! » (Chamfort, au soir du 14 juillet 1989).

Pire encore, les régularités d'un style personnel peuvent susciter le paradoxe d'une doxa individuelle. Ainsi, quand Gongora écrit, à propos des amours de Vénus : « No sé si en brazos diga /De un fiero Marte o de un Adonis bello » (éd. Millé, § 388, st. 4), la norme gongorine voudrait l'hypallage : « De un bello Marte o de un Adonis fiero », mais par un écart suprême de la doxa, il revient ici aux figements habituels dans la mauvaise poésie de son temps. En fait, comme l'a bien vu Antonio Carreira, la diaporèse (cf. *no sé [...] si diga*), équivaut à l'habituel défigement redoublé par échange d'épithètes.

5. Comment exclure défigements ou refigements

Mis en demeure de justifier les lectures qui précèdent, et que concrétisent les défigements étudiés, nous répondrions par quelques recommandations déontologiques.

Elles touchent tout d'abord la partie du texte où se trouve la lexie, et sa fonction dans l'économie du texte. Par exemple, un titre, conventionnellement lourd de sens, invite au défigement : ainsi, l'œuvre de Florian Gassmann intitulée *Opera seria* est évidemment une comédie échevelée⁷.

Et cependant, *Le salon des idées vertes* qui se déroulait au Parc Floral de Vincennes (5-13.11.94) ne doit pas son nom à un défigement de la trop célèbre lexie chomskienne. Même si le créatif qui a trouvé ce nom était diplômé en linguistique, il ne paraît pas licite d'y voir une allusion, car le public ne pouvait la discerner. Les lectures symptomales sont en fait immanentistes : le sens n'est pas immanent au texte, mais à la pratique d'interprétation. Ainsi, une allusion, un défigement qui ne sont pas perçus, ou qui sont rejetés, doivent être écartés.

Nos recommandations concernent aussi le genre du texte, qui détermine la position de l'énonciateur, et la prévisibilité de son propos. Par exemple, quand Ernest Chenière, député RPR de l'Oise, déclare à propos du voile islamique : « Il ne s'agit pas du tout des bijoux discrets,

7 Autre exemple, tristement contemporain celui-là, le magazine *Première ligne*, sur A2 diffusait le 16.10.94 une émission intitulée *Paroles de toxicos*. Eût-on intitulé le magazine *Parole de toxicos*, et l'émission *Première ligne*, on était en droit de faire une double lecture.

que l'on porte davantage pour soi que pour les autres, et qui peuvent être effectivement une petite croix, une main de Fatma, le nom du Prophète ou bien encore l'étoile de David » (*LCI*, 12.09.94), dira-t-on que ce parlementaire fait un défigement antonymique de *bijoux indiscrets* ? Ce serait introduire une invraisemblable note de licence dans ce discours bienséant. On voit que nous faisons nôtre le principe que les Pères de l'Eglise nommaient principe d'*acolouthie* : il suppose l'unité relative du texte et se traduit sémantiquement par la présomption d'isotopie. Cette unité ne reflète pas l'unité à soi d'une essence, mais l'unité des objectifs de la pratique sociale dont relève le texte. Elle est médiatisée par le discours (politique, religieux, etc.), et par le genre du texte et se traduit par son unité sémantique, en premier lieu par son isotopie générique dominante.

Nous rencontrons ainsi le problème de l'intentionnalité. En effet, c'est l'intention supposée de l'auteur qui permet de diriger les propagations de traits. Si dans le *halte aux cadences sataniques !* du *Canard Enchaîné*, *satanique* peut s'appliquer au Pape, ce n'est pas parce qu'il se dit un *pauvre diable* : *satanique* renvoie à l'islam depuis Khomeiny et surtout depuis la condamnation de Rushdie. Mais ici, d'une part *cadences* s'accorde parfaitement avec ce que le *Canard* appellerait l'infatigabilité pontificale, et d'autre part, pour cet hebdomadaire bien de chez nous, la Calotte exécrée symbolise toutes les religions révélées.

La sémantique interprétative n'a pas pour but de restituer les intentions de l'auteur, ni même de le comprendre en tant que personne ; encore moins, comme l'espérait Schleiermacher, de le comprendre mieux qu'il ne s'était compris lui-même. On est toujours tenté d'appeler *intentions* de l'auteur les hypothèses interprétatives que l'on fait, fût-ce en tenant compte des contraintes philologiques. Mais on ne peut affirmer que les stratégies interprétatives correspondent aux stratégies génétiques. Ces deux sortes de stratégies n'ont peut-être pas de commune mesure.

Bref, si aucune interprétation ne peut prétendre au monopole de la vérité, il en est d'oiseuses et de fausses. Le problème est d'exclure plus que de justifier : c'est la tâche d'une herméneutique critique.

6. Vers une herméneutique critique

Partis d'un problème de lexicologie, nous rencontrons des questions classiques de l'herméneutique. C'est inévitable, car les sciences sociales, et notamment les sciences du langage, sont des sciences herméneutiques, qui traitent d'événements et non de faits, de phénomènes et non de choses.

Nous nous référons cependant à une herméneutique philologique plutôt que philosophique⁸. Le caractère critique de la philologie est primordial, même dans l'histoire de la philosophie critique.

La sémantique tente de retracer les parcours interprétatifs. Mais c'est à l'herméneutique critique qu'il revient de problématiser leurs conditions et de hiérarchiser leurs résultats en définissant des degrés de plausibilité.

N.B. : L'article que l'on vient de lire fait suite à une étude plus étendue sur les défigements sémantiques en contexte, à paraître dans un volume collectif consacré à la locution (Presses de l'ENS de Saint-Cloud). Elle en reprend certains éléments.

BIBLIOGRAPHIE

- Corbin D. 1988, « Pour un composant lexical associatif et stratifié », *DRLAV*, 38, 63-92
- Coseriu E. 1962, « L'étude fonctionnelle du vocabulaire », *Cahiers de lexicologie*, 27, 30-51.
- Coseriu E. 1962, *Teoria del lenguaje y lingüística general*, Madrid, Gredos.
- Mel'chuk I. 1988, *Dependency Syntax : Theory and Practice*, Albany (NY), SUNY Press.
- Picoche J., Honeste M.-L. 1994, « Les figures éteintes dans le lexique de haute fréquence », *Langages*, 101, 112-124.
- Pottier B. 1974, *Linguistique générale*, Paris, Klincksieck.

8 Pour un développement, cf. l'auteur, à paraître *b*.

- Rastier F. 1987, *Sémantique interprétative*, Paris, PUF.
- Rastier F. 1989, *Sens et textualité*, Paris, Hachette.
- Rastier F. 1994a, « Tropes et sémantique linguistique », *Langages*, 101, 56-78.
- Rastier F. 1994b, *Sémantique pour l'analyse*, avec la collaboration de Marc Cavazza et Anne Abeillé, Paris, Masson.
- Rastier F. à paraître (a), « Chamfort : le sens du paradoxe », in Landheer, R., éd., *Le paradoxe*, Amsterdam, Rodopi.
- Rastier F. à paraître (b), « Herméneutique matérielle et sémantique des textes », in Salanskis J.-M. et al. (éds) *Herméneutique : textes, sciences*.
- Starobinski J. 1970, « L'interprète et son cercle », in *La relation critique*, Paris, Gallimard.

Michèle NOAILLY
Université de Brest
URA 1033 du CNRS

Dans le sens du *fleuve* : syntaxe et polysémie

Nous nous proposons ici d'observer le comportement d'un nom à polysémie modérée, et de montrer le rôle éminent de la syntaxe dans l'établissement et la reconnaissance de ce phénomène polysémique. Ce n'est pas que les sémanticiens ignorent l'importance des relais syntaxiques dans la résolution contextuelle des polysémies, mais il nous semble qu'ils n'en tirent pas toujours un parti suffisant dans leur pratique descriptive.

Le nom *fleuve* sur lequel reposera notre analyse, est un mot simple au point de vue syntaxique (mais riche au point de vue symbolique, comme nous verrons). Ce nom concret n'a aucune structure actancielle, a priori : c'est un « prédicat monadique ». Les compléments possessifs eux-mêmes sont limités (à des noms propres de pays ou de régions : *les fleuves de la France*). Il peut être suivi d'un nom propre identificatoire, directement, *le fleuve Saint-Laurent*, ou avec un *de* relateur, *le fleuve du Styx*. Il passe pour un nom concret, descriptif, appartenant de droit au vocabulaire géographique, comme son quasi homologue *rivière*.

Nous prendrons comme base d'analyse les principes exposés par F. Rastier, dans *Sémantique interprétative*. Bien que cet auteur affirme partout que le sens « n'est pas immanent au texte comme message, mais à une situation de communication » (1989 : 16), il n'en admet pas moins la validité d'une recherche d'ordre micro-sémantique portant sur tel ou tel sémème particulier. Selon le principe structuraliste, le sémème de *fleuve* pourra être décrit comme formé par la conjonction différentielle d'un certain nombre d'unités minimales. Ces sèmes seront de deux types, génériques ou spécifiques, selon qu'ils exprimeront ce par quoi le sémème s'intègre à une classe sémantique (taxème, domaine ou

dimension, selon le degré de généralité), ou ce en quoi il se définit et s'identifie par contraste avec les autres sémèmes relevant du même taxème que lui. Dans sa structure interne, le sémème se compose de sèmes inhérents et de sèmes afférents, qui ont tout autant d'importance les uns que les autres pour sa définition, mais qui n'ont pas le même statut. Les sèmes inhérents sont identifiables hors emploi, même si dans des emplois particuliers, ils peuvent se trouver « virtualisés » ; alors que le repérage des sèmes afférents est éminemment contextuel : actualisés dans et par un contexte spécifique, le problème est alors de savoir ce qui reste d'eux en dehors de cette actualisation particulière, c'est-à-dire lorsqu'on dresse la configuration sémique du mot isolé, ou quand on étudie le mot dans un contexte qui ne favorise pas la dite actualisation. Par ailleurs, alors que les sèmes inhérents sont décrits, selon la logique structuraliste, comme différentiels, et de nombre limité, les sèmes afférents, non différentiels, son en nombre indéfini.

Le mot *fleuve* présente des sèmes génériques faciles à identifier : il appartient au « taxème » des cours d'eau, au « domaine » des réalités géographiques naturelles, à la « dimension » /inanimé/ + /concret/. À l'intérieur du taxème des cours d'eau, il semble présenter le sème spécifique /grandeur/, qui l'oppose à *rivière* et à *ruisseau*¹. On peut observer que ce système de représentation tripartite est assez spécifique du français, la majorité des langues européennes se contentant d'un système simplement bipartite sur l'échelle des dimensions, et confondant dans une unique représentation tout cours d'eau d'une relative importance : lat. *flumen*, it. *fiume*, angl. *river*, esp. *rio*, etc.² Rien ne dit d'ailleurs que, en français, la rivière doive être considérée comme une sorte d'élément neutre dans l'échelle du petit au grand (on sait combien il est rare que la langue exprime le degré neutre sur l'échelle des quantités ou qualités : cf. là-dessus Rivara, 1990). Si l'on s'en tient aux définitions des dictionnaires, il semblerait plutôt que la rivière et le fleuve s'opposent ensemble au petit ruisseau. Selon le Grand Robert (désormais GR), le fleuve est un « cours d'eau important », la rivière un « cours d'eau

1 Incompatible avec le petit, *fleuve* n'a donc pas de diminutif, alors que *rivière* a *rivièrette*, et *ruisseau*, *ruisselet*.

2 On mettra à part l'allemand, qui dispose de deux noms masculins, *der Strom* et *der Fluss*, valant à peu près, respectivement, pour *le fleuve* et *la rivière*.

relativement important », le ruisseau un « petit cours d'eau ». Nous verrons dans la construction des représentations ce qu'il en est (cf. note 4).

Ce qui est sûr, c'est que nul ne retient, dans l'usage général, cet essai de catégorisation scientifique proposé par les géographes selon lequel, indépendamment de l'importance du cours d'eau, on devrait appeler *fleuve* ce qui se jette dans la mer, et *rivière* ce qui va dans le fleuve. Cette nomenclature repose en effet sur une connaissance abstraite de la destinée du cours d'eau concerné, et non sur la perception immédiate, et a peu de validité expérientielle.

Admettons donc que ces bases simples et peu discutables constituent l'ensemble des sèmes inhérents de *fleuve*. Quels en seraient alors les sèmes afférents ? Rastier distingue, parmi les sèmes afférents, ceux qui appartiennent au lexique, et qui relèvent donc d'une doxa (cf. 1989:50 : « Le lexique est de la doxa figée »), et ceux qui appartiennent à un idiolecte particulier, par exemple à l'univers d'un auteur. Si les premiers relèvent incontestablement de la langue commune (ce sont, de fait, les stéréotypes qui se construisent autour d'un mot), on peut se demander en revanche si les seconds ont une validité proprement linguistique : que *désert* soit chez Mauriac le lieu symbole de la séparation, que *langueur* dise chez Verlaine le charme des épuisements amoureux, que l'adjectif *lourd* apparaisse presque toujours dans des contextes valorisants dans *Courrier Sud*, est à prendre en compte pour l'étude générale de Mauriac, de Verlaine, de Saint-Exupéry, comme autant d'éléments fondamentaux dans l'univers intime de ces auteurs. Mais de telles observations peuvent avoir peu d'incidence sur l'acception générale de ces mots, donc sur leurs définitions dans les dictionnaires, car cela ne rejoint pas forcément l'imaginaire collectif. Quoi qu'il en soit, nous nous contenterons pour notre part de l'étude des sèmes afférents du mot *fleuve*, tels qu'ils nous sont livrés par la langue commune, sèmes socialement normés donc, mais qui sont forcément le résultat sédimentaire de multiples apports individuels successifs. Ces sèmes tissent la phraséologie ordinaire du mot, les clichés, les *topoi* qui lui sont associés, et quand nous croiserons entre elles des citations littéraires d'origine diverse, ce sera pour mieux faire apparaître la force de ces divers stéréotypes.

Une confrontation facile de quelques occurrences montre que le fleuve et la rivière, en tant qu'éléments du paysage naturel, concentrent sur eux des représentations tout à fait différentes, pour ne pas dire opposées. Au fleuve est attaché un certain nombre de traits descriptifs incontournables, ainsi qu'en témoigne l'exemple littéraire suivant, qui en offre en quelque sorte la quintessence :

(1) Ce soir, quand je vis le Rhin pour la première fois, cette idée ne se dérangea pas. Je contemplai longtemps ce fier et noble fleuve, violent, mais sans fureur ; sauvage mais majestueux. Il était enflé et magnifique au moment où je le traversais. Il essayait aux bateaux du pont sa *barbe limoneuse*, comme dit Boileau. Ses deux rives se perdaient dans le crépuscule. Son bruit était un rugissement puissant et paisible. Je lui trouvais quelque chose de la grande mer (Hugo, p. 276)³.

À la grande taille sont associées des images de puissance d'une part, de majesté d'autre part, concentrées sur les deux séries d'adjectifs : (1) *fier, violent, sauvage, puissant* ; (2) *noble, majestueux, magnifique, paisible*. Parfois, l'un de ces deux aspects seul est évoqué, la majesté bienfaisante chez Fromentin, une violence dure chez Bonnefoy :

(2) Quant au Chélif, qui, quarante lieues plus avant dans l'ouest, devient un beau fleuve pacifique et bienfaisant, ici c'est un ruisseau tor-tueux, encaissé, dont l'hiver fait un torrent... (E. Fromentin).

(3) Dans ce rêve le fleuve encore : c'est l'amont,
Une eau serrée, violente, où des troncs d'arbre
S'entrechoquent, dévient ; de toute part
Des rivages stériles m'environnent,
De grands oiseaux m'assaillent, avec un cri
De douleur et d'étonnement, mais moi, j'avance
À la proue d'une barque, dans une aube
(Bonnefoy, *Ce qui fut sans lumière*, p. 85).

3 Les citations de Hugo sont extraites des *Œuvres Complètes*, éd. du Club Français du Livre, Tome VI (*Voyages*, et en particulier *Le Rhin*). Les autres citations, sauf référence précise, sont empruntées aux grands dictionnaires : *Littré*, *Grand Robert*, *Grand Larousse de la langue française*, *Trésor de la langue française*.

Mais les deux représentations ne sont pas incompatibles, elles relèvent l'une et l'autre d'un même principe de force contenue. Tout à l'opposé, la rivière renvoie à des images familières, d'été, de prairies verdoyantes, de présence humaine ; vive ou lente, elle est courbe, ondoyante, limpide, gaie, douce, heureuse :

(4) La rivière... s'agite dans les pierres sous les grands arbustes épau-nous, saute des rochers, écume, ondoie, et murmure (Maupassant).

(5) Il n'eut même pas un regard, ni en amont ni en aval, pour la rivière lente et limpide, dont les courbes se déroulaient parmi les prairies, au milieu des bouquets de saules et de peupliers (Zola).

(6) Toutes ces rivières sont profondément encaissées, limpides, vertes, gaies. Les jeunes filles battent le linge au bord de l'eau ; les chardonne-rets chantent dans les buissons ; une vie heureuse respire dans cette douce nature (Hugo, p. 852).

L'un (le fleuve) gronde ou rugit quand l'autre (la rivière) murmure, l'un coule à pleins bords (ou « roule ses flots à pleins bords »), quand il arrive à l'autre d'être à sec. On peut penser que ces traits constants, d'une étonnante homogénéité confinant parfois à la monotonie même, forment la phraséologie respective des deux termes.

Ces traits stéréotypiques pourraient n'être pas étrangers à ce que Damourette et Pichon appellent joliment la sexuisemblance du mot⁴, mais ces représentations respectivement féminine et masculine ont peut-être aussi leur origine dans des mythes antiques : les fleuves au moins étaient traités comme des divinités, et représentés par des hommes d'âge mûr et d'aspect viril et puissant. La personnification ancienne de ces instances naturelles aurait-elle, après tant de siècles,

4 Cette hypothèse est séduisante, charmante, et certainement fondée (on en a d'autres signes, qu'il serait inutile d'exposer ici), mais il faut aussi la tempérer : la représentation du ruisseau (masculin) et celle de la rivière (féminin) sont, malgré cette opposition de genre, symboliquement très proches. A cet égard, *ruisseau* et *rivière* s'opposent donc conjointement à *fleuve*, comme le familier à l'étrange, le simple au sublime : d'ailleurs, dans les dictionnaires de l'époque classique, il est précisé que ces mots n'appartiennent pas au même registre, et que *fleuve* seul relève du style « noble ». Cf. par exemple l'article *fleuve* du *Dictionnaire de Trévoux*.

une incidence sur leur représentation d'aujourd'hui ? Il ne semble pas que les montagnes ou les grottes, auxquelles les Grecs n'ont pas autant donné le statut de puissances surnaturelles, donnent lieu maintenant à de semblables configurations.

Ce qu'il est intéressant de retenir de ces premières observations, c'est que la représentation symbolique du fleuve dépasse de loin le cadre de l'inanimé géographique. Les adjectifs qui caractérisent régulièrement le fleuve, de même d'ailleurs que les verbes qui assument les prédictions faites à son propos (des verbes comme *gronder*, *courir*, *charrier*, *rugir*) sont au moins susceptibles (s'ils ne l'imposent pas), de sujets humains⁵. On a l'impression qu'on nous décrit une manière de « personnage », un tempérament, à la fois cohérent et quelque peu ambivalent. C'est bien ce que dit explicitement Giono :

(7) Un fleuve est un personnage, avec ses rages et ses amours, sa force, son dieu hasard, ses maladies, sa faim d'aventures... (*Le chant du monde*, Pléiade, tome 1, p. 536).

Que se passe-t-il quand le fleuve n'est pas décrit pour lui-même, mais devient le comparant dans un système descriptif ? Lorsque la comparaison est posée explicitement, on se trouve en présence de deux isotopies croisées, celle du terme comparé et celle du fleuve, terme comparant, mais on retrouve de la même façon les traits représentatifs qui fondent la symbolique que nous venons d'évoquer : au fleuve sont associées soit l'évocation sonore du grondement (8 et 9), soit l'image de la force violente qui entraîne et emporte (10 et 11), soit la vision d'un écoulement généreux et intarissable (12) :

(8) Sa voix est celle d'un fleuve empêché, contrarié, allant quand même, poursuivant quand même, un grand fleuve de lave rouge emportant tout dans son grondement... (C. Bobin, *L'épuisement*, p. 112).

(9) Mon moteur : un grondement de fleuve en marche. Ce fleuve en marche m'enveloppe et m'use (Saint-Exupéry, *Courrier sud*, Folio, p. 149).

5 Pour *rugir*, disons plutôt /animé/...

(10) Il y a beaucoup moins d'événements dans une vie qu'on ne le dit. Un événement, c'est quand la vie rentre dans notre vie comme un fleuve soudainement en crue, pénétrant dans un village pour y soulever les plus imposantes bâtisses comme brins de paille (C. Bobin, *L'épuisement*, p. 10).

(11) J'admire comme les choses passent ; c'est bien un vrai fleuve qui emporte tout avec soi (Madame de Sévigné).

(12) La continuité des grandes œuvres, le fleuve qui coule à pleins bords sans jamais tarir (J. Green).

On peut remarquer que ce type de comparaison maintient intact le sémantisme de *fleuve* ; on ne saurait donc parler dans ces emplois de variation polysémique, puisque le fleuve cours d'eau est bien pris en considération en tant que tel. Le changement s'amorce, en revanche, quand *fleuve*, traité comme « nom de quantité » au sens où l'entend Milner, est construit avec un complément de nom (N2) : alors, selon les caractéristiques de cette catégorie, il ne sert plus à parler d'un fleuve, au sens où la géographie l'entend, mais fournit une appréciation *de quantité* sur N2 ; dès lors N2 est considéré par Milner comme nom recuteur du groupe, dans la mesure où il indique effectivement ce dont on parle. On obtient des exemples comme les suivants :

(13) Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est baigné (Corneille).

(14) Le long fleuve de fiel des douleurs anciennes (C. Baudelaire).

(15) Par les quais coulait un fleuve d'êtres humains se dirigeant vers le Nil (T. Gautier).

(16) Ce fleuve de gens en qui se fondaient les visages, les démarches, les vies particulières, les certitudes de chacun d'être unique et incomparable... (Valéry).

Ici on peut parler de métaphore, et considérer qu'il y a virtualisation du sème inhérent /eau/ : on ne dit pas **un fleuve d'eau* justement parce que /eau/ fait partie des sèmes inhérents de *fleuve*. Et en corollaire,

lorsqu'on veut se servir de *fleuve* pour caractériser un certain mode d'évaluation quantitative, on doit construire ce nom avec un complément en *de*, suivi d'un N sans déterminant, comme c'est la règle en français (*une pelletée de terre, un nuage de lait*). C'est ce que l'on a ici.⁶

Au-delà, l'évaluation peut porter métaphoriquement sur un concept abstrait. Alors que dans les exemples précédents on conservait encore la matérialité de la représentation (élément liquide pour 12 et 13 ; groupement discret mais assimilé à une substance massive pour l'évocation des foules en marche, en 15 et 16), désormais c'est l'immensité de l'*oubli*, de la *richesse* ou de l'*éternité* qui est assimilée à l'abondance du fleuve.

(17) Un immense fleuve d'oubli nous entraîne dans un gouffre sans nom (E. Renan).

(18) Dans les prodigalités du rêve, les mains ouvertes, laissant couler sur les misérables un fleuve de richesse, un débordement de bien-être... (Zola).

(19) Ni jour ni nuit. Un temps uniforme, coulant comme un fleuve d'éternité (Van der Meersch).

Il est remarquable que ces contextes métaphoriques, tout en transformant syntaxiquement le statut du nom géographique *fleuve*, n'effacent en aucune façon, bien au contraire, le réseau isotopique dans lequel le mot s'inscrit quand il est employé dans son sens propre : on retrouve ici le verbe *couler*, le verbe *entraîner* aussi, sur lequel nous allons revenir, le sème /abondance/, avec *immense*, *prodigalité*, *débordement*. On peut alors légitimement se demander de quel côté sont les sèmes les plus fondamentaux, définitoires, du mot, voyant que ceux qui sont définis comme inhérents disparaissent si facilement de l'emploi métapho-

6 Seule exception superficielle à cette règle : les cas où *fleuve* est en situation de reprise anaphorique dans un GN à déterminant démonstratif : « Bernis, à Paris, franchit avant l'heure du rapide des heures désertes. Le front contre la vitre, il regarde s'écouler la foule. Il est distancé par ce fleuve. » (Saint-Exupéry, *Courrier sud*, Folio, p. 103)

rique, alors que ceux qui sont réputés afférents, deviennent essentiels et manifestent une telle permanence⁷.

Voyons ce qu'il en est dans une autre construction métaphorique du mot *fleuve*, lorsque ce nom n'est plus suivi de *de* ϕN , mais de *de dét.N* :

(20) Marcel Pagnol, le grand sourcier de Provence, trempe sa « caméra stylo » dans le fleuve de son imagination et dans le torrent de son verbe (journal *La Croix*, 1953).

(21) Lorsque sur le fleuve de son discours je voyais l'un de ces vaisseaux à trois ponts, je demandais des explications qu'il ne me refusait jamais... (M. Pagnol).

(22) Le courant passe donc, traversant les générations humaines, se subdivisant en individus (...). Ainsi se créent sans cesse des âmes, qui cependant, en un certain sens, préexistaient. Elles ne sont pas autre chose que les ruisselets entre lesquels se partage le grand fleuve de la vie, coulant à travers le corps de l'humanité (Bergson, *Evolution créatrice*).

(23) Au bord du fleuve du temps, Narcisse s'est arrêté (Gide).

Dans tous les cas, la construction s'interprète comme une prédication en *être* versée au rang des présupposés : on sait que de tels groupes nominaux en *N de N* sont des moyens d'expression privilégiés de la métaphore (cf. J. Tamine). Cette interprétation est d'autant plus immédiate pour *fleuve* que, comme nous l'avons signalé dès l'introduction, ce nom n'est pas prédisposé à être le nom recteur d'une construction en *de* possessive. Pour (20), que l'imagination de Pagnol soit assimilée à un fleuve ne nous éloigne pas beaucoup de l'interprétation quantitative précédente : elle lui ressemble par le sème commun de l'abondance. Pour (21), le *discours* supposant une linéarité, un déroulement temporel, il s'y superpose un sème de /durée continue et orientée/, dont le nom *imagination*, qui ne comporte aucun sème /durée/, ne favorisait pas l'apparition dans l'exemple précédent. Dans (22) et (23), qui repré-

7 On pourrait faire à peu près le même développement à propos du mot *flot(s)*, qui donne lieu à une analyse sémique très voisine, et aux mêmes constructions.

sentent les cas les plus prototypiques de cette construction, le *fleuve* est tout simplement assimilé au concept de temps, et nous rencontrons là le *topos* bien connu depuis Héraclite, et qui alimente toute la réflexion philosophique occidentale de l'Antiquité à nos jours : le temps humain est (comme) un fleuve (« Le temps est comme un fleuve, il ne remonte pas vers sa source », écrit aussi Rivarol). Dans (22), ce sème afférent de durée continue se joint et se superpose à celui d'abondance ; dans (23), il semble plutôt s'y substituer, et ne reste plus que l'idée d'une force qui « entraîne » ou « emporte » inexorablement (idée présente déjà dans les contextes des citations (8), (11) et (17)⁸).

Cette construction est donc un peu plus dépendante du contexte que la précédente, parce qu'elle est moins contrainte interprétativement. Le sème /abondance/, presque consubstantiel à cette dernière (et où *fleuve* est d'ailleurs en concurrence avec d'autres noms de substances liquides susceptibles d'être pris eux aussi comme noms quantitatifs : *un océan d'ennui, des flots de tristesse, une marée d'amertume*), peut être actualisé par le contexte (par l'adjectif *grand* dans la citation de Bergson ci-dessus), mais peut aussi passer à l'arrière-plan (cit. 23). C'est surtout le cas lorsque ce courant de la vie humaine est saisi dans le parcours limité d'une existence individuelle (cf. citation note 8). Mais cela n'est pas le plus fréquent : ordinairement *fleuve* symbolise plutôt le grand flux des existences dans leur unité collective.

Cela dit, les deux constructions (*N de \emptyset N*, et *N de dét.N*) peuvent se brouiller, et j'ai rencontré deux citations qui, associant *fleuve* à *vie (humaine)*, choisissent néanmoins le tour quantitatif. Il s'ensuit dans les deux cas (et surtout dans (24), plus riche stylistiquement, et qui déve-loppe joliment la double isotopie) une remotivation du cliché :

(24) Aujourd'hui nous avons tout perdu, tout... Il ne nous reste plus que la terre vierge des continents d'enfance, que cet eldorado d'enfance

8 Cette idée de mouvement orienté peut être perçue non comme douloureuse, mais comme positive. C'est le cas dans la citation de Duhamel qui suit : « Ma vie avait une direction. Elle n'était plus éparse comme un troupeau sans loi, mais ramassée, orientée. Un fleuve, et non plus un marécage. Un chant grave et plein, après des clameurs discordantes. » On remarquera ici comme dans la citation de la note 6 que *fleuve* est construit en apposition. Il s'agit d'une autre façon de formuler syntaxiquement la relation prédicative.

rebelle... Les barbares de deux ans descendent le fleuve de vie sur des embarcations de lait. Ils se laissent porter par le courant et sèment la joie et le désordre partout où ils passent... (C. Bobin, *L'épuisement*, p. 75).

(25) Le boulevard, ce fleuve de vie, grouillait (Maupassant).

Il est enfin une dernière construction où *fleuve* s'illustre, c'est celle où il est traité en « substantif épithète » (Noailly, 1990). L'emploi adjectif correspond ici, comme dans le cas de toute adjectivation je crois, à un processus d'abstraction : l'expression de la qualité est toujours plus abstraite que les objets auxquels elle s'applique. Il faut prendre la toute dernière édition du Petit Robert⁹ pour avoir enfin une définition de *fleuve* dans ces emplois : « qui dure très longtemps, semble ne pas avoir de fin ». Le sème de durée semble donc tenir le premier rang dans ce « nouvel adjectif ». Il est de fait que les noms qu'il détermine dénomment tous un processus ou un objet dont la réalisation suppose un certain déroulement dans le temps. Ce sont, outre *roman*, des noms comme *discours*, *enquête*, *épopée*, *feuilleton*, *livre*, *poème*, *débat*, *film*, *défilé*, etc.

(26) Il y avait quelque chose de paisible dans ce défilé fleuve, cent-quarante-six modèles, pour revenir aux sources de la couture (*Le Monde*, 27/07/91, p. 8).

(27) One-woman Hugo show (titre). Les 14 et 15, Paris va découvrir cet hommage-fleuve au cher Victor : six heures de scène (*Nouvel Observateur*, 13/12/85, p. 9).

(28) Damourette et Pichon dans leur grammaire-fleuve appellent le pronom *celui* un article (*Cahiers F. de Saussure*, 18, p. 38, note 8).

⁹ Aucun des grands dictionnaires consultés ne donne en effet de définition pour *fleuve* adjectif ; ils se contentent de définir l'exemple qui parraine la série : *roman-fleuve*, tout en signalant tout de même l'existence de nombreux autres « composés » récents. Nous ne voyons là nulle composition, mais une formation libre, et régulière. Signalons que le *Dictionnaire des Mots Contemporains*, de Gilbert, a donné beaucoup plus tôt une définition de *fleuve* : « Qui dure longtemps ; ou : qui est très volumineux ».

Mais quand on y regarde bien, on constate que cette durée signifie aussi abondance : les romans-fleuves eux-mêmes, outre leur longueur, doivent comporter aussi de nombreux personnages. Et si le sème /durée/ reste bien dominant, on rencontre parfois, beaucoup plus rarement il est vrai, et qui donnent le sentiment d'un emploi légèrement déviant, des exemples où, à l'inverse, le sème définitoire est celui d'abondance : (29), à propos de Messiaen, peut laisser supposer que l'abondance de sa production musicale est liée à la durée de sa vie, mais une telle hypothèse n'a plus aucune pertinence pour (30)¹⁰ :

(29) Il avait une imagination illimitée, une sorte de compositeur-fleuve (*Parcours*, juin 1988, p. 81).

(30) L'opposition l'a emporté, et souvent avec des scores-fleuves dépassant 60%, voire 70% des voix (*Le Monde*, 17/03/83, p. 10).

On constate donc que les sèmes afférents qui s'illustraient dans les emplois métaphoriques substantifs se retrouvent ici, et que ces traits sémantiques sont très constants. On peut même soutenir que les sèmes afférents de *fleuve* sont plus permanents que les sèmes inhérents, ce qui semble quelque peu paradoxal. Mais il est bien vrai que le sens « propre », du « cours d'eau qui se jette dans la mer », ne vaut que pour les emplois « géographiques » stricts. Tandis que les sèmes répertoriés comme sèmes afférents traversent tous les emplois du mot : nous les avons vu affecter les emplois « propres » dans des contextes littéraires, où les mots disent toujours plus qu'ailleurs, et beaucoup plus que ce que le dictionnaire leur fait dire ; et nous les voyons, une fois les sèmes inhérents virtualisés, composer à titre principal le contenu des emplois dits métaphoriques. A l'inverse, il peut arriver aussi, quoique moins régulièrement, que ces emplois-là interviennent dans des contextes qui réamorcent, parfois à la limite du jeu de mot, le sens propre, en inscrivant *fleuve* dans le taxème des cours d'eau. Ainsi (31) :

(31) La scène se passe à 16h00. G. Marchais vient de lire un discours-*fleuve* de 198 pages. Rythme de lecture : 40 pages à l'heure, soit 5

10 Le plus déviant des deux, à dire vrai, selon mon sentiment linguistique.

heures. Ce n'est pas un discours-torrent (*Le Quotidien de Paris*, 7/2/85, p. 4 ; c'est nous qui soulignons).

Il apparaît alors que la « polysémie » de *fleuve* repose sur des bases homogènes et cohérentes, bases sur lesquelles la définition strictement géographique pèse peu. On finirait même par penser, à la fin de cette enquête, que le sens le plus stable du mot *fleuve* serait celui qui rassemble les deux traits, d'abondance, et de durée continue et orientée, indépendamment de la désignation du cours d'eau¹¹. Mais de toute façon, quelle que soit l'occurrence considérée, on a l'impression le plus souvent qu'inhérence et afférence alternent leurs priorités, selon les contextes, sans que les traits sémiques virtualisés s'effacent jamais tout à fait.

Il n'en reste pas moins que, dans les cas où cette interprétation est dominante, elle n'est pas syntaxiquement libre : au fil du développement, nous avons repéré que *tous* les emplois considérés donnaient à *fleuve* un rôle attributif, et non référentiel. Il s'agit, pour récapituler, d'abord des deux cas où *fleuve* est complété par un nom qui lui « vole » la référence du groupe, soit en limitant *fleuve* à l'expression d'une quantité, soit en en faisant le terme comparant d'une métaphore (N2 est un N1). Il s'agit aussi des cas où *fleuve* est en apposition (cas signalés dans les notes 6 et 8), et, pour finir, des situations courantes où *fleuve* est construit directement comme épithète postposée d'un nom. Mais, contrairement aux sémanticiens en général, et à François Rastier en particulier, nous ne lions pas (ou plutôt nous lions moins) ces variations au contexte, c'est-à-dire aux isotopies en présence, et nous les considérons comme déterminées principalement, et simplement, par la syntaxe.

Enfin, la facilité avec laquelle ce nom se prête à de telles interprétations attributives semblerait confirmer l'hypothèse selon laquelle les emplois où il renvoie à un objet du monde extérieur (emplois « propres ») ne seraient que des accidents, des avatars d'une structure sémique en même temps plus abstraite et plus complexe, structure qui est inspirée sans aucun doute par l'objet concret « fleuve », mais qui

11 On s'écarte ici des évidences, et de la plupart des autres points de vue sur ces questions, qu'il s'agisse de F. Rastier lui-même, de ce qu'expose G. Kleiber dans *La sémantique du prototype*, ou même de J. Picoche.

construit à partir de là un concept largement autonome. Cela s'accorde aussi, curieusement, avec l'étymologie : car si, dès l'époque classique, *fluvius* est bien en latin utilisé comme un nom (sorte de doublet de *flumen*), on lit dans Ernout-Meillet que le mot est d'origine adjective.

Dans ces conditions, il devient difficile de soutenir que le noyau sémique de *fleuve* résiderait dans les sèmes répertoriés comme inhérents au début de cette étude. L'opposition entre inhérence et afférence devrait alors être relativisée bien au delà de ce qu'admet F. Rastier lui-même (par exemple, 1987:48). Mais mettre au même rang toutes les composantes sémiques d'un terme donné, comme nous souhaitons le faire pour *fleuve*, n'est-ce pas en même temps renoncer ou presque à une analyse sémantique en termes purement différentiels ? Le sémème de *fleuve* dit une manière très spécifique de couler, de se répandre, d'être abondant, et cela continûment et (comme) sans fin : il est évident que ce sémantème, de quelque façon qu'on l'analyse, ne se laissera pas ramener à une série d'oppositions binaires. Et si, dans l'emploi « concret », le mot peut être décomposé facilement en un faisceau de sèmes génériques et spécifiques, on ne garde de lui après cela qu'une représentation très réduite, et qui ne livre rien de son pouvoir d'évocation. Les descriptions paraphrastiques même que toute analyse, dont la nôtre, nous amène à en faire ne sont que des approximations appauvrissantes de tout ce qu'il suggère. L'analyse différentielle, pertinente dans d'autres cas sans doute, se révèle ici bien insuffisante.

BIBLIOGRAPHIE

- Ernout A., Meillet A.
1932, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Klincksieck, Paris, 4ème édition : 1979.
- Kleiber G.
1990, *La sémantique du prototype*, PUF, Paris.
- Milner J. C.
1978, *De la syntaxe à l'interprétation*, Seuil, Paris.
- Noailly M.
1990, *Le substantif épithète*, PUF, Paris.
- Picoche J.
1986, *Structures sémantiques du lexique français*, Nathan, Paris.
- Rastier F.
1987, *Sémantique interprétative*, PUF, Paris.
- Rastier F.
1989, *Sens et textualité*, Hachette, Paris.
- Rivara R.
1990, *Le système de la comparaison*, Minuit, Paris.
- Tamine J.
1978, *Description syntaxique du sens figuré : la métaphore*, Thèse d'état, Université de Paris VII.

Paul SIBLOT
Praxiling
Université de Montpellier III

La polysémie en question : une question mal posée ?

1.1. Dans son *Précis de Sémantique Française*, S. Ullmann consacre un chapitre à l'« imprécision du sens des mots » ; on y trouve cette remarque, en commentaire annexe du propos tenu : « Beaucoup de discussions inutiles pourraient être évitées si l'on se mettait d'accord dès le début quant au sens qu'on veut attribuer aux mots » (1959 : 139). Le sémanticien rappelle ainsi la caractéristique première assignée à toute « langue bien faite », celle d'un sens précis, explicite et unique pour chacun de ses termes. On admet d'ordinaire qu'un tel idéal ne puisse être le cas des langues naturelles, dont la logique aurait été bousculée, et la cohérence interne mise à mal par les vicissitudes de l'histoire. Le principe devient par contre la raison d'être des vocabulaires de spécialité, et cette règle constitutive se fait plus impérieuse encore pour les terminologies scientifiques ou les corps de définition théoriques. Or le même auteur revient sur la question, dans le même ouvrage, pour exposer des vues cette fois sensiblement différentes :

La constitution sémantique (des termes abstraits) est souvent vague, dépourvue de contours bien marqués. On sera donc porté à les employer avec des valeurs très diverses, soit implicites, soit explicites ; quelques-unes de ces applications se cristallisent par la suite en autant d'acceptions différentes. Il est curieux de noter que même les néologismes techniques ne sont pas exempts de ce danger. La *psychanalyse* de Freud n'est pas identique à celle d'Adler ou de Jung ; l'*existentialisme* de Sartre n'est pas la même chose que l'*existentialisme* de Gabriel Marcel. On n'en conçoit pas moins l'avantage de conserver la même étiquette pour les ramifications d'un seul mouvement. Mais cette raison n'est guère valable pour ce qui est de la polysémie de termes comme *séman-*

tique, phonologie, morphème, et bien d'autres. La confusion est encore plus grave lorsqu'il s'agit de termes traditionnels employés dans des sens nouveaux /.../. La coordination des terminologies scientifiques est donc devenue un besoin urgent./.../ Mais on ne conçoit guère la possibilité d'une nomenclature parfaitement uniforme ; on se demande même si l'avantage logique qui en résulterait ne serait pas payé trop cher par l'imposition d'une standardisation rigide et d'une orthodoxie terminologique (1959 : 209).

La perfection d'une langue strictement « monosémique » comporterait donc un revers de la médaille, et sa rigueur terminologique aurait pour corollaire la rigidité des langues dites « de bois », avec les entraves que celles-ci opposent au libre cours de la pensée. Déplorée dans un premier temps, la laxité du sens s'avère en fin de compte préserver une vertu essentielle. Les attitudes inverses que Ullmann affiche ainsi à l'égard de la polysémie sont révélatrices de la constante ambivalence de sa perception. D'une part, elle semble une contrainte conséquente aux limites des capacités de la mémoire des locuteurs. Un système linguistique qui attribuerait à chaque objet et à chaque être existant un nom « propre » aboutirait en effet à sa propre fin, en rendant, par la surcharge mémorielle ainsi imposée, la communication verbale impossible. Mais les catégories linguistiques constituées pour pallier la difficulté, en regroupant des classes d'êtres ou d'objets sous une même dénomination, ne sont pas homogènes. Elles comprennent des sous-ensembles, et des variations sémantiques internes qui entraînent leur polysémie. Celle-ci n'est plus alors considérée comme une nécessité, inhérente au fonctionnement des langues, mais comme l'indice manifeste d'une défaillance du système. Elle devient un défaut dommageable qu'il convient de juguler au mieux. Cette dualité contradictoire de l'appréhension de la polysémie se lit constamment dans le legs de la linguistique classique.

1.2. Envisagé le plus souvent comme altération, déformation, dénatura-tion d'un sens originel¹, le polysème est, au sens fort, un *mot dé-*

1 Ce point appellerait à lui seul de longs développements ; ne serait-ce que sur la multitude des analyses développées à partir du XVIII^e siècle autour de l'opposition entre l'idée d'un langage « primitif » univoque, ou l'idéal d'une langue rigoureuse-

placé. La compréhension de la variation et du changement de sens comme *déplacement*, est assurément des plus anciennes, ainsi que l'atteste la raison étymologique de la *méta*-phore ou de la *méto*-nymie. On ne peut toutefois parler d'un « transport » du sens qu'à la condition de présupposer un sens « propre », qu'ensuite des usages approximatifs et peu exigeants étendent et détournent au-delà du domaine légitime premier. Dans une telle perspective, les pratiques langagières incriminées apparaissent d'emblée irrégulières, perturbatrices de l'ordonnance logique de la langue, et par là condamnables. C'est cette condamnation de principe qui sous-tend la formulation d'un Darmesteter lorsqu'il parle des « trahisons qu'entraînent les expressions métaphoriques » (1887:72). Ou bien, plus explicite encore, de Gilliéron qui tient la « sursaturation sémantique » pour un « état pathologique réclamant une médication ». Et Ullmann, qui cite cet auteur (1959 : 213), lui emboîte le pas pour dénoncer dans la polysémie un « risque d'ambiguïté, de confusions pathologiques qui nécessitent des interventions thérapeutiques » (199). Les preuves sont accumulées pour montrer comment la polysémie « compromet la vitalité d'un mot » (214) et le conduit à sa perte. Ainsi a-t-on pu dénombrer dans le vocabulaire linguistique plus de deux cents acceptions de *phrase* et, comble paradoxal de la situation, peut-on voir « le terme central de toute sémantique, la *signification*, devenir si ambigu que certains savants préfèrent s'en passer complètement » (210). L'extension et la prolifération sémantiques prennent, on le voit, l'allure de métastases mortifères qui atteignent tout le corps lexical², et qui menacent à travers lui l'être même de la langue. Devant

ment logique d'une part, et, d'autre part, le constat de la « corruption » des parlers où se réactive le mythe de Babel. Nous nous en tiendrons ici au rappel de quelques notions établies par la linguistique classique, toujours vivantes dans la réflexion contemporaine. Ainsi Ricœur pose-t-il que « ce sont les changements de sens (diachroniques) qui doivent être pris pour guide afin de débrouiller l'écheveau synchronique ; en retour un changement sémantique apparaît toujours comme une altération dans un système précédent » (*Le conflit des interprétations, essai d'herméneutique*, 1969). Et Guilbert, qui le cite, donne dans son article encyclopédique sur la polysémie cette définition : « La polysémie suppose initialement la rupture du lien étymologique essentiel ou, du moins, son altération » (1976).

2 Les terminologies scientifiques les plus rigoureuses semblent ne pas échapper à la contamination, car elles subissent, elles aussi, la loi des langues naturelles dès lors

le constat que son propre vocabulaire est touché au plus profond, le linguiste doit-il se résigner « la mort dans l'âme » (*stricto sensu* car on ne voit pas pourquoi ce dernier terme serait plus que d'autres immunisé) à un mal apparemment incurable ? Ou bien peut-il reconsidérer les implicites du fatal diagnostic ? Car après tout, non seulement ces langues et ces vocabulaires que l'on dit attaqués par la polysémie s'en sont au fil du temps fort bien accommodés³, mais on a pu mettre la pluralité des sens au crédit de leur « richesse ». Bréal le rappelle opportunément, aussitôt après avoir posé la première occurrence connue du terme : « A mesure qu'une signification nouvelle est donnée au mot, il a l'air de se multiplier et de produire des exemplaires nouveaux, semblables de forme, mais différents de valeur. Nous appellerons ce phénomène de multiplication la *polysémie*. Toutes les langues des nations civilisées y participent : plus un terme a accumulé de significations, plus on doit supposer qu'il présente de côtés divers d'activité intellectuelle et sociale. On dit que Frédéric II voyait dans la multiplicité des acceptions une des supériorités de la langue française : il voulait dire sans doute que ces mots à sens multiples étaient la preuve d'une culture plus avancée » (1897 : 144).

Qu'elle soit proscrite ou célébrée, valorisée ou dévalorisée, la polysémie se voit dans les deux cas repoussée vers les marges du fonctionnement normal du langage, vers son excellence ou sa déliquescence. Ainsi, elle se trouve chaque fois appréciée à partir des valeurs idéologiques dont a été investie « une certaine idée de la langue ». La polysémie nous semble appeler au contraire une appréhension plus distanciée, mieux objectivée qui la replace dans le fonctionnement normal de toute langue. Nous argumenterons en faveur d'une telle compréhension par l'examen successif :

– des cadres épistémologiques antithétiques au sein desquels la notion de polysémie a pu être envisagée (2.) ;

que leurs termes sont impliqués dans le fonctionnement normal des discours. Nous renvoyons sur ce point à un travail à paraître de M. Bouveret-Mortchev.

3 Fidèle à sa perception de la polysémie, Ullmann observe : « Etant donné l'envergure et la fréquence de la polysémie, on est presque surpris de voir qu'elle compromette si peu le fonctionnement du langage » (1932 : 207). On s'étonne que ce constat décisif ne l'ait pas conduit à reconsidérer sa vision de la polysémie comme anomalie.

– des cas de polysémie de deux termes du lexique français, l'un issu d'une dérivation régulière à partir d'un radical latin, l'autre intégré après emprunt (3.) ;

– de l'interprétation de la polysémie que propose la problématique du praxème pour la signifiante nominale, et de la recombinaison du questionnement sur la polysémie qui en résulte (4.).

2.1. Nous nous bornerons dans le cadre de cet article à mettre en évidence la bipolarisation qui organise, selon nous, non seulement les réflexions sur la polysémie, mais plus largement les représentations que l'on se donne de la langue et de la production verbale de sens. Une telle schématisation est doublement critiquable parce qu'elle méconnaît les positionnements plus complexes qui peuvent exister entre les deux pôles, et parce qu'elle considère ces mêmes pôles comme entiers et homogènes, alors que les travaux des linguistes qui les représentent le mieux comportent souvent des contradictions internes et des prises de position plus nuancées. Cependant, les tendances dégagées ici de façon rapide et approchée déterminent fondamentalement des compréhensions nettement différenciées de la dénomination, et par là de la polysémie⁴. Nous prendrons appui pour la commodité de l'exposé sur deux figures qui nous serviront de repère. La première sera celle de Saussure (1857-1913), dont le *Cours de Linguistique Générale* a longtemps passé, en domaine francophone du moins, pour l'acte de fondation de la linguistique moderne. La seconde, celle de son contemporain Michel Bréal (1832-1915), inventeur dans son *Essai de Sémantique* des deux termes qui nous intéressent au premier chef, *sémantique* et *polysémie*, mais que nous ne retenons pas ici pour ce motif. Bréal en effet présente à nos yeux l'intérêt d'avoir posé ces deux notions, ainsi que toutes les perspectives qu'il dessine pour l'analyse du sens, à partir d'un point de vue foncièrement différent de celui de Saussure.

2.2. Saussure connaît les travaux de Bréal, mais s'il les ignore (il ne parle ni de *sémantique*, ni de *polysémie*, et une glose des éditeurs sou-

4 Pour un exposé plus précis de ces questions, nous nous permettons de renvoyer à un ouvrage à paraître en 1997, *Comme son nom l'indique. Nomination et production de sens*.

ligne p. 33 la différence entre le premier terme et celui de *sémiologie*), c'est que la problématique dans laquelle s'inscrit la terminologie de Bréal est incompatible avec celle que le *CLG* met en place. On se souvient que si la linguistique « n'est pas encore reconnue comme science autonome », « c'est qu'on tourne dans un cercle : d'une part, rien n'est plus propre que la langue à faire comprendre la nature du problème sémiologique ; mais, pour le poser convenablement, il faudrait étudier la langue en elle-même ; or, jusqu'ici, on l'a presque toujours abordée en fonction d'autre chose, à d'autres points de vue. Il y a d'abord la conception superficielle du grand public : il ne voit dans la langue qu'une nomenclature (voir p. 97), ce qui supprime toute recherche sur sa nature véritable » (1916 : 34).

La référence à la p. 97 renvoie au chapitre premier des *Principes Généraux : Nature du signe linguistique*, qui s'ouvre par une reprise de la même idée :

Pour certaines personnes, la langue, ramenée à son principe essentiel, est une nomenclature, c'est-à-dire une liste de termes correspondant à autant de choses. [Suivent deux figures mettant en correspondance *arbor* et *equos* avec les images d'un arbre et d'un cheval]. Cette conception est critiquable à bien des égards.

De Mauro relève à trois reprises dans les commentaires de son édition critique (74, 128, 129) qu'il « ressort des sources manuscrites que Saussure insistait longuement sur la critique de la conception de la langue comme nomenclature » (427). Il observe, à juste titre, que la vision saussurienne rompt avec l'héritage aristotélicien, lequel a toujours fait place au *référent*. Et il cite à l'appui, dans son intégralité, une longue note manuscrite où l'on trouve une récusation explicite du modèle d'Aristote et le refus formel d'admettre que la linguistique puisse considérer le langage dans sa relation avec le réel. Enfin, De Mauro déplore que le triangle sémiotique de Ogden et Richards puisse encore être mentionné par des sémanticiens, car un tel usage témoigne de la persistance d'une prise en compte de « l'extra-linguistique » qu'une pleine compréhension de Saussure aurait dû définitivement éradiquer. Le commentaire est conforme à la pensée du maître, et ses exigences conceptuelles dans le droit fil d'un signe compris sur la base de son

« arbitraire » ; en effet, « le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique » (1916 : 98). *Exit* donc le référent, et tout report à des ordres de faits extérieurs à « l'objet de la linguistique ». En tant que « système de signes », « la langue ne connaît que son ordre propre » ; elle est, tout comme le signe, close sur elle-même, et la bulle dans laquelle le célèbre schéma enferme l'« entité à deux faces » du signe est la symbolisation graphique du splendide isolement dans lequel ses composants se trouvent enfermés. Idéale corrélation biunivoque du Sa et de son Sé, laquelle n'est possible que par une abstraction idéaliste ignorant la réalité des fonctionnements linguistiques. Il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir un dictionnaire de langue quelconque, et de noter qu'à la plupart des entrées correspond une pluralité de signifiés potentiels. Ainsi, loin d'être un accident, la polysémie apparaît comme la règle ordinaire, et la monosémie se réduit aux cas statistiquement limités (et plus encore pour la fréquence d'emploi) de termes spécialisés. Il suffit aussi de prêter un peu d'attention aux interactions verbales, et aux négociations dont les dénominations sont constamment l'objet pour savoir que non seulement la pluralité mais aussi la variabilité sémantiques sont constitutives de tout « signifié ». Constats immédiats qui suffisent à invalider une compréhension statique et univoque de la relation entre l'expression et son contenu.

2.3. Si les succès rapidement obtenus en phonétique par le structuralisme ont pu un temps faire croire qu'il en irait de même en sémantique, et ont contribué à la célébrité du saussurisme, les difficultés éprouvées par la suite ont fait que l'intérêt s'en est presque aussi rapidement détourné. La roue de la fortune aura été ici doublement injuste. Parce que la théorie structurale de la « valeur » conserve sa pertinence dès lors qu'on ne l'absolutise pas, et qu'on veut bien ne pas la considérer hors de tout contexte. Et parce qu'elle nous fait oublier qu'il y eut, dès les débuts de la linguistique, d'autres problématiques que celle de Saussure, plus fécondes en matière de sémantique. Au premier rang de celles-ci, dans l'ordre chronologique, comme sans doute dans celui de la théorie, se tient la réflexion de Bréal, développée à partir de postulats inverses de ceux de Saussure.

La préface annonce déjà une prise de position critique en désaccord avec des idées alors communément admises :

Il n'y a pas encore bien longtemps, la linguistique aurait cru déroger en avouant qu'elle pouvait servir à quelque objet pratique. Elle existait, prétendait-elle, pour elle-même... Dussent mes confrères trouver que c'est abaisser notre science, je ne crois pas que ces hautes visées soient justifiées. Elles ne conviennent pas à l'étude d'une œuvre humaine telle que le langage, d'une œuvre commencée et poursuivie en vue d'un but pratique, et d'où, par conséquent, l'idée de l'utilité ne saurait à aucun moment être absente. Bien plus, je crois que ce serait enlever à ces recherches ce qui en fait la valeur. La linguistique parle à l'homme lui-même : elle lui montre comment il a construit, comment il a perfectionné, à travers des obstacles de toute nature et malgré d'inévitables lenteurs, malgré même des reculs momentanés, le plus nécessaire instrument de civilisation. Il lui appartient de dire aussi par quels moyens cet outil qui nous est confié et dont nous sommes responsables, se conserve ou s'altère... (1897 : 2)⁵.

Les mises en cause sont parfois plus incisives encore. Ainsi pour la fameuse dégénérescence des langues :

L'époque de perfection des langues serait située bien loin dans le passé, antérieurement à toute histoire : aussitôt qu'un peuple entre dans l'histoire, commence à avoir une littérature, la décadence, une décadence irréparable se déclare. Le langage se développe en sens contraire des progrès de l'esprit... (id. p.5).

L'allusion aux mythes de la langue adamique ou de la langue mère est nette, et elle n'a rien de fortuit car la visée que Bréal accorde à la nomination est résolument pragmatique, aux antipodes d'une conception essentialiste du nom⁶. Pour lui, « il n'est pas douteux que la langage

5 J. Bres a naguère proposé d'accorder à Bakhtine une « paternité rétrospective » de la praxématique ; on pourrait tout aussi bien mettre Bréal au rang des pères présomptifs ...

6 Cette conception essentialiste du nom, constante et fondamentale dans le texte biblique, est plus ancienne encore, car elle détermine dès la plus haute antiquité les rites et les pratiques de l'Égypte ancienne. Cette problématique est abordée dans l'ouvrage cité à paraître.

désigne les choses d'une façon incomplète et inexacte » (177). « Les substantifs sont des signes attachés aux choses » (id.), dans des contextes historiques donnés. Ainsi le langage ne saurait nous renseigner « sur la substance et la qualité. Il ne peut nous donner que l'écho de notre propre pensée : il enregistre fidèlement nos préjugés et nos erreurs » (180). Et la terminologie scientifique n'échappe pas à la règle : « Tout le monde sait qu'il y a des noms savants donnés par méprise ; ils font cependant le même usage que les autres » (181). C'est dans le cadre de cette linguistique anthropologique que Bréal situe la sémantique, et qu'au sein de celle-ci il considère le phénomène de la polysémie. La notion est au centre de la seconde partie de son *Essai*, intitulée *Comment s'est fixé le sens des mots*. Elle est ainsi introduite :

Nous nous proposons d'examiner pour quelles causes les mots, une fois créés et pourvus d'un certain sens, sont amenés à le resserrer, à l'étendre, à le transporter d'un ordre d'idées à un autre, à l'élever ou à l'abaisser en dignité, bref à le changer. C'est [ce] qui constitue proprement la *sémantique* ou science des significations (99).

La sémantique est donc chez Bréal indissociable d'une étude de la variation des significations, et celles-ci ne sont à leur tour envisagées et justifiées qu'à partir des conditions qui président aux évolutions. « Restrictions », « élargissements », « déplacements » ou « épaisissements » du sens sont toujours examinés comme effets des rapports entretenus, dans des contextes socio-historiques donnés, avec les êtres et les objets nommés. C'est au terme de cet examen qu'est faite l'observation suivante, et qu'est introduite la mention déjà citée de *polysémie* :

Le sens nouveau, quel qu'il soit, ne met pas fin à l'ancien. Ils existent tous les deux l'un à côté de l'autre. Le même terme peut s'employer tour à tour au sens propre ou au sens métaphorique, au sens restreint ou au sens étendu, au sens abstrait ou au sens concret... A mesure qu'une signification nouvelle est donnée au mot, il a l'air de se multiplier et de produire des exemplaires nouveaux, semblables de forme ; mais différents de valeur. Nous appellerons ce phénomène de multiplication la *polysémie* (143).

Cette présentation sommaire de la réflexion de Bréal est suffisante à notre propos, et permet la confrontation avec la position saussurienne.

2.4. Les deux problématiques de Bréal et de Saussure aboutissent à deux visions fortement contrastées. Chez celui-ci, le signe, figé dans une idéale corrélation biunivoque entre Sé et Sa, ignore par principe la polysémie. Chez celui-là, elle est au contraire un phénomène constant, normal, observable en toute langue. Alors que le modèle de la langue saussurienne se veut une algèbre abstraite rigoureuse, détachée de toute relation avec « l'extra-linguistique », la compréhension que Bréal propose du langage est entièrement inscrite dans la vie pratique et sociale des hommes :

Dans nos sociétés modernes, le sens des mots se modifie plus vite qu'il ne faisait dans l'antiquité et même chez les générations qui nous ont immédiatement précédés. Il faut y voir l'effet du mélange des classes, de la lutte des intérêts et des opinions, de la guerre des partis, de la diversité des aspirations et des goûts. Qu'on veuille seulement songer à quelle nuance de dédain arrive chez nous le terme autrefois respecté de *bourgeois* : à tel point que la littérature de nos voisins de l'Est, pour donner la même note de dépréciation, emprunte le mot français, en laissant à *Bürger* sa valeur primitive. Une autre cause d'accélération vient de la production industrielle... La langue, comme on le voit, subit en bien des manières des fluctuations du dehors (105).

On sait les formules catégoriques par lesquelles Saussure oppose radicalement les perspectives diachroniques et synchroniques. Il n'est pas inutile d'en citer quelques-unes pour rappeler combien à ses yeux l'incompatibilité est totale :

Le linguiste qui veut comprendre un état [de langue] doit faire table rase de tout ce qui l'a produit et ignorer la diachronie. Il ne peut entrer dans la conscience des sujets parlants qu'en supprimant le passé (117).

L'opposition entre les deux point de vue – synchronique et diachronique – est absolue et ne souffre pas de compromis (119).

Dans l'étude d'une langue l'observation [doit] se porter d'un côté ou de l'autre, il faut à tout prix situer chaque fait dans sa sphère et ne pas confondre les méthodes (140).

Face à cette compréhension saussurienne de la synchronie, qui exclut par principe tout recours explicatif à la diachronie, et de ce fait place la sémantique dans une situation intenable, Bréal, lui, ne cesse de proclamer l'inverse :

On doit voir combien il est nécessaire que notre connaissance d'une langue soit étayée sur l'histoire (112).

L'élargissement [du sens] a une cause extérieure ; il est le résultat des événements de l'histoire (117).

Ce n'est donc nullement un hasard si le *Cours de Linguistique Générale* ne s'arrête pas à la notion de polysémie, alors que l'*Essai de Sémantique* lui accorde une place centrale. Cette disparité flagrante est l'effet d'options épistémologiques inverses. Saussure choisit de construire un modèle de la langue qui ait la rigueur idéale d'une « algèbre » et doit pour cela l'abstraire de la parole et de toute les conditions effectives de son fonctionnement. Il est ainsi conduit à un idéalisme linguistique. Bréal au contraire opte pour une appréhension des discours tels qu'ils sont, dans leurs cadres sociaux et historiques, et se trouve par là immédiatement confronté dans son entreprise sémantique à la variabilité du sens et à la polysémie. Il dessine une compréhension pragmatique du langage, plus exactement une linguistique anthropologique dont il faut bien reconnaître – si l'on accepte d'appeler un chat un chat – les fondements matérialistes.

Il persiste à l'égard de ce dernier terme des frilosités archaïques, en partie justifiées par la polysémie : l'acception triviale et péjorative des comportements « bassement » intéressés que le philosophe, la spiritualité ou la morale réprouvent, et que Flaubert résume ainsi dans son *Dictionnaire des idées reçues* : « Matérialisme. Prononcer ce mot avec horreur en appuyant sur chaque syllabe ». Ou bien cette autre acception, dans laquelle se lit immédiatement l'emprise de l'histoire, résultant des dommages de pratiques politiques qui se sont réclamées d'un « matéria-

lisme historique ou scientifique ». Ces compréhensions cependant n'embarrassent pas les sciences dites « dures » ou « exactes », dont personne n'éprouve le besoin de contester le matérialisme. Auroux note pertinemment : « Nous n'avons pas d'exemple de programme scientifique contraire au matérialisme. Il n'y a aucune raison de supposer qu'il puisse en être autrement dans les sciences du langage » (communication personnelle). Si l'on évite en linguistique la question sous couvert de « pure technicité », et au prétexte qu'elle relèverait de la « philosophie du langage », c'est que le problème s'avère celui même du matérialisme et de l'idéalisme. C'est en effet à propos du sens qu'il a de tout temps été posé, et c'est nécessairement à lui que ramène toute interrogation sur la polysémie⁷.

Or il suffit de se reporter aux travaux des lexicographes et des sémanticiens pour constater qu'ils ont toujours pris appui sur un réalisme que Kleiber définit ainsi, à propos des traits sémantiques :

Le caractère linguistique ou pertinent (c'est-à-dire distinctif) des sèmes n'est rien d'autre que la manifestation de leur caractère nécessaire d'applicabilité référentielle. Dire que le sème « pour ville » est pertinent pour « autobus » parce qu'il permet de distinguer *autobus* d'*autocar* (« pour la campagne ») revient à dire qu'un transport en commun de ce type, pour pouvoir être appelé *autobus*, doit être destiné aux parcours urbains (1990 : 25).

Ce qui conduit, en toute rigueur, à reconnaître les fondements matérialistes de toute analyse sémantique⁸, en précisant qu'il ne s'agit là ni d'un postulat, ni d'un engagement idéologique doctrinal, mais du simple

7 Nous ne pouvons ici développer la réflexion et nous nous permettons de renvoyer de nouveau à l'ouvrage à paraître déjà signalé. Précisons simplement que se jouent également ici les fondements épistémologiques des continuel débats sur la langue adamique et sur l'origine des langues. Nous pensons avoir pu montrer qu'en dépit des apparences, le théoricisme de Saussure reconduit, à travers l'immanence du sens, l'essentialisme du nom postulé dès les premières mentions des noms de dieux.

8 Nous reprendrons pour *matérialisme* la définition classique qu'en propose A. Comte-Sponville : « On appelle matérialisme la doctrine que tout est matière ou produit de la matière, et qu'en conséquence les phénomènes intellectuels, moraux ou spirituels (ou supposés tels) n'ont de réalité que seconde et déterminée » (1990 : 1555). Ce qui correspond à la position de Bréal, comme à celle de Kleiber.

respect des données empiriquement observables. Il n'y a là évidemment rien de bien nouveau, puisque nous savons depuis Parménide que les mots existent pour nommer des êtres et des choses. Encore faut-il en tirer les conséquences en matière de théorie du sens. C'est ce à quoi nous nous proposons de contribuer en nous inscrivant explicitement dans l'option d'une épistémologie matérialiste, telle que déjà Bréal l'avait posée, et en essayant d'apporter quelques éléments de réponse à l'interrogation sur les raisons de la polysémie. Nous partirons pour cela de l'observation de deux champs sémantiques.

3.1. Nous reprendrons de façon synthétique les résultats de deux études consacrées à l'analyse de la constitution de deux polysémies (voir bibliographie). La première porte sur l'ambivalence d'un terme dans une « blague » que cite Greimas pour illustrer la notion d'isotopie :

C'est une soirée mondaine, très chic, avec des invités triés sur le volet.
A un moment, deux convives vont prendre un peu l'air sur la terrasse :
– Ah ! fait l'un d'un ton satisfait, belle soirée, hein ? Repas magnifique...et puis, jolies toilettes, hein ?
– Ca, dit l'autre, je n'en sais rien.
– Comment ça ?
– Non, ne n'y suis pas allé ! (*Point de Vue*, 23/02/1962, Greimas, 1966:70)

L'historiette, désormais canonique, a depuis fait l'objet de plus d'une demi-douzaine de reprises qui en analysent diversement le fonctionnement. Elle pose deux questions au linguiste, l'une de sémantique discursive, l'autre de sémantique lexicale : a) comment le mot du quiproquo peut-il être simultanément l'objet de deux actualisations différentes, dans le même contexte ; b) comment le mot *toilettes* peut-il désigner de façon apparemment incongrue deux objets aussi éloignés que les élégantes tenues de soirées des dames, dans lesquelles s'exhibe le raffinement d'une pratique sociale, et les « lieux d'aisance » dont la bienséance commande d'euphémiser la désignation ? Nous ne nous intéresserons ici qu'à la seconde, en reprenant sommairement l'évolution sémantique de *toilette*, telle qu'on peut la lire dans les dictionnaires.

1 – Au XIV^e siècle, *toilette* désigne à partir d'une dérivation régulière une petite pièce de toile. La pratique de la vente d'objets présentés à terre sur un tissu, puis repliés en lui sous forme d'un baluchon, entraîne au XV^e siècle les expressions de *vente à la toilette*, *plier la toilette*.

2 – Des *toilettes* sont au XVI^e brodées, ouvragées et employées comme ornement d'intérieurs (cf. *napperon*), en même temps qu'on en utilise pour y « plier » des fards et des objets de parure. Et l'on parle par métonymie de *toilette* pour le meuble sur lequel ces dernières sont déployées durant le maquillage. Par usage métaphorique, on parle également de *toilette* pour la crêpine dans laquelle les bouchers enveloppent des morceaux de viande.

3 – Du XVII^e au XVIII^e, une suite de métonymies déplace successivement le sens du tissu emballant les « produits de beauté » à ces objets eux-mêmes, *produits de toilette*, puis à l'action de s'apprêter, *être à sa toilette*, ou d'apprêter, *toilette des morts*. Par spécification, le terme désigne le fait de s'habiller, *avoir le goût de la toilette*, ensuite selon une nouvelle métonymie, le résultat, l'habit lui-même, *une toilette de bal*, *les toilettes des dames*.

4 – Au XIX^e, la diffusion des pratiques d'hygiène entraîne une série de néologies autour des soins de propreté du corps : *faire sa toilette*, *un brin de toilette*, *eau*, *gant*, *savon de toilette*... Le *cabinet de toilette*, apparu au siècle précédent, se spécifie dans l'euphémisme des *toilettes* ; d'où *toilettes publiques*.

5 – On note enfin, au XX^e, les emplois métaphoriques de *toilette* *d'un instrument*, *d'un mécanisme*, *d'un texte*, pour signifier qu'on nettoie ou prépare un objet dans un but particulier.

La polysémie de *toilette* résulte, on le voit, de pratiques diverses dont le linguiste doit suivre la logique pratique pour comprendre l'évolution du sémantisme. Mais au terme de ces cheminements, les objets, les actions, les lieux désignés n'ont plus qu'un rapport lointain, ou plus de rapport du tout, avec le bout de tissu initial de l'étymologie. Il n'en reste pas moins qu'une multiplicité de praxis est à l'origine des sens recensés et accumulés dans un terme devenu fortement polysémique. L'observation du second cas conduit à un constat similaire.

3.2. Il s'agit de l'emprunt *casbah* que le français fait à l'arabe en 1830, lors de la prise d'Alger. Les rares occurrences repérables avant cette date proviennent de traductions de l'espagnol et le terme n'est pas alors intégré au lexique français. Par contre, les propagandistes de Charles X, pour lequel l'expédition d'Alger est avant tout une opération électorale, assurent une diffusion rapide du terme de telle sorte que Balzac et Stendhal peuvent trois ans après en user sans la moindre glose. Une première attestation formelle du terme apparaît dans l'acte de reddition signé par le bey d'Alger et le Maréchal de Bourmont, « le 5 Juillet au camp, devant Alger ». Les stipulations précisent que « les troupes entrèrent successivement dans la Kasbah et les forts de la ville... ». L'acception est alors celle que donnent tous les dictionnaires de français, de « citadelle d'un prince arabe » ; ce que confirme une version en arabe du document. Cependant les journaux qui, en France, reprennent quelques jours plus tard les termes mêmes de la dépêche officielle engagent déjà un long processus de déplacement de sens.

Ils le font d'abord par méconnaissance des autres sens que le terme peut actualiser en arabe. Dérivé du terme *qasaba*, « couper, trancher », *casbah* désigne par une métaphore homologue à celle qu'on trouve en français (cf. *retranchement*) toute fortification, notamment la principale où se tient la demeure du souverain. Mais le terme désigne aussi, depuis le X^e siècle, par métonymie, le lieu d'établissement du pouvoir ou de sa représentation administrative (un équivalent par anachronisme de *préfecture*). Il fonctionne aussi pour signifier « la vieille ville » par opposition à l'extension hors les murs de la *medina*. L'ignorance de ces potentialités signifiantes suffit à modifier la valeur du terme et à impliquer un déplacement de sens. Mais ce sont les conditions socio-historiques au sein desquelles se fait l'emprunt qui déterminent les recompositions décisives.

En violation des modalités convenues, les troupes françaises occupent toute la ville et la prise de possession donne lieu à des scènes de pillage. Ce qui a pour double conséquence que l'annonce en France de la « Prise de la Casbah » se confond avec celle de la ville entière et que, d'entrée, le rapport des conquérants avec la ville est d'hostilité.

On peut alors suivre dans les textes français un processus d'ethnisation du terme qui fait de *casbah* le désignant de la « ville arabe »,

chose évidemment sans pertinence dans la langue d'origine. On peut même, par l'étude des stéréotypies discursives, reconstituer la prototypicalité lexicale qui se construit dans le terme. Ainsi, un des traits les plus récurrents tient à la caractérisation de la *casbah* comme labyrinthe impénétrable et dangereux. Si le second qualificatif se comprend aisément, le premier doit être rapporté à l'ignorance pour les voyageurs français de fonctionnalités urbaines pour eux étrangères. L'apparente absurdité des impasses dans lesquelles ils se fourvoient, loin d'être comme ils le croient une aberration de l'esprit, est en fait délibérée ; elle correspond à un espace semi-privé, de la famille élargie aux alliés, que l'on ne souhaite pas ouvert au passage des intrus. Ce que sont précisément les Français. Il en va de même d'une architecture intérieure dans laquelle un Le Corbusier trouvera plus tard ce qu'il appellera « une leçon d'architecture », mais qui au premier abord semble incohérente et confère en français à *casbah* le sens de « maison de guingois, baraque mal fichue ». Enfin, la transformation à la fin du XIX^e siècle de la basse-casbah en quartier réservé lui adjointra les significations supplémentaires de « maison de tolérance » ou de « chambre de passe ».

On le voit, c'est là encore le contact avec de nouveaux *realia*, nouvelle économie urbaine, architecture étrangère, qui motive d'abord l'emprunt, et c'est le contexte du rapport colonial régissant ce contact qui, par la suite, commande des dévalorisations péjoratives.

3.3. Ces deux illustrations n'ont rien de singulier et les exemples pourraient être multipliés sans fin. Le sémantisme de tout terme se constitue par l'enregistrement, au fil de l'histoire, de diverses praxis associées à l'être ou à l'objet désigné. On le vérifie avec n'importe quelle entrée lexicale : *ville*, par exemple, qui entre dans la composition de syntagmes tels que *murs de la ville*, *portes de la ville*, *clés de la ville*, ou encore *hôtel de ville*, *agent de ville*, *habits de ville*. Si les *clés de la ville* font sens avec la force de l'évidence, alors que des constructions nominales analogues telles que les *clés de la chaise* ou les *clés de la rivière* sont a priori absurdes, c'est qu'il existe pour la première expression des praxis sociales qui la justifient et la rendent intelligible, et non pour les suivantes. Le lexique a, dans *ville*, enregistré la pratique d'une architecture militaire défensive qui entourait l'habitat urbain de

remparts percés d'entrées que l'on fermait la nuit. Il a enregistré l'organisation et la gestion municipales de la cité, ainsi que l'urbanité d'usages sociaux qui codifient les pratiques vestimentaires... Et l'on voit bien que c'est cette « polyfonctionnalité » qui est au fondement de la polysémie de *ville*. Comment dès lors continuer de censurer la dimension nécessairement « matérialiste » de l'analyse sémantique ?

En vérité, les lexicographes ne l'ont jamais ignorée ; sans quoi ils n'auraient pu produire leurs travaux. Mais la théorie linguistique n'a pas su, ou n'a pas voulu en prendre acte. On se demande par exemple comment Greimas peut bien respecter sa fidélité proclamée à Saussure, et donc refuser tout recours à l'extra-linguistique qui romprait « l'homogénéité de la description », lorsqu'il travaille sur le lexème *tête* (1966). Comment peut-il alors reconnaître les sèmes « verticalité » dans *tête d'un arbre*, « horizontalité » dans *tête de pont*, ou « sphéroïdité » dans *tête d'épingle*, sans se reporter par la pensée à la réalité ? Plutôt que de recourir à de telles sollicitations subreptices, il paraît préférable d'envisager une problématique théorique qui fasse plein droit à la réalité des fonctionnements langagiers en général, et de la polysémie en particulier.

4.1. Deux réflexions peuvent nous aider à situer le problème posé avec la polysémie. Martin caractérise ce dernier de la façon suivante :

Le phénomène si typique du langage naturel qu'est la polysémie pose au moins trois problèmes étroitement liés mais qu'il y a tout à gagner à dissocier aussi clairement que possible : celui du découpage des sens, c'est-à-dire de leur découverte et de leur définition ; celui des relations que ces sens entretiennent et celui de la levée des ambiguïtés au plan du discours (1972 : 125).

On aimerait pouvoir suivre cet auteur dans son effort pour sérier les difficultés, mais les remarques faites précédemment montrent suffisamment que les « relations entre les sens » ne peuvent être séparées « de leur découverte et de leur définition » puisqu'il s'agit d'une seule et même chose. Quant aux problèmes soulevés par l'actualisation discursive, ils paraissent également difficiles à séparer car ils résultent directement de l'idée que l'on se fait du contenu. C'est d'ailleurs la

conclusion d'une analyse systématique conduite la même année par Mignot, lequel observe que l'analyse de la polysémie « ramène à la structure interne du signifié », et que « le principe même de la décomposition sémique se trouve mis en cause » (1972 : 17). L'auteur ajoute :

On touche une des insuffisances essentielles des modèles structuraux qui ont été exploités jusqu'à maintenant : ils se prêtent mal à rendre compte de la diachronie. Quand on essaie de décrire l'évolution grâce à eux, on peut seulement concevoir une série de modèles voisins, mais hétérogènes, qui correspondent aux états de langue successifs, sans pouvoir exprimer la continuité du phénomène évolutif./.../ Tant qu'on opère avec des catégories discrètes, on ne peut espérer serrer de près la plasticité des faits linguistiques...(id. p. 18).

Nous ne pouvons que rejoindre cet avis⁹, pour les raisons déjà mentionnées à propos de la dichotomie artificieuse entre diachronie et synchronie, mais aussi pour la mise en cause dont la notion même de *sème* est l'objet.

Nous pouvons illustrer ce point en revenant à l'exemplification devenue classique de l'analyse sémique : le champ lexical des dénominations des sièges. On observera d'abord que les premiers sèmes, ou plutôt les premiers « paquets de sèmes » recensés par Pottier dans ce taxème, et tirés de ce que cet auteur appelle des « champs d'expérience » (« pour s'asseoir », « avec matériaux rigides », etc.) correspondent à des relations pratiques à l'objet. On rappellera ensuite que le sème reconnu pour discriminant entre *chaise* et *fauteuil*, tient à ce que le second est muni d'accoudoirs : « avec bras ». Toutefois, le *Nouveau Petit Robert* (1993) donne à l'entrée *chauffeuse* la définition suivante : « chaise basse, à l'origine pour se chauffer au coin du feu ; fauteuil moderne, bas, sans accoudoirs, très confortable ». Le lexicographe semble ici manquer aux évidences premières en parlant de « fauteuil sans bras », et paraît introduire une incohérence dans des catégorisations clairement établies. Pourtant, la définition non seulement ne choque pas, mais elle correspond à un « sentiment linguistique spontané » : une chauffeuse est bien « une sorte de fauteuil », paradoxale-

9 On peut ici même se reporter à l'étude de M. Noailly sur *fleuve*, qui aboutit au même constat.

ment sans accoudoirs. La compréhension de cette anomalie apparente s'éclaire dans la définition que le même dictionnaire donne de *fauteuil*, où l'on peut lire : « siège à dossier et à bras, à une seule place. Fauteuil rembourré, capitonné, les coussins, l'appui-tête, les accotoirs d'un fauteuil. S'affaler dans un fauteuil. Elles se laissaient aller dans un fauteuil dont la mollesse et la profondeur invitaient au repos. *Arriver dans un fauteuil*, gagner sans peine ; dans un fauteuil, avec aisance, facilité ». La simple lecture de l'article suffit à imposer la conclusion. La caractéristique première d'un fauteuil n'est pas, comme la définition canonique l'affirme, la possession de deux accoudoirs, mais d'abord son confort. Et les bras ne sont qu'un des éléments qui concourent à ce dernier.

Que s'est-il donc passé qui a provoqué l'aveuglement de l'analyse sémique et lexicographique ? Ce que nous appellerons une objectivation, une abstraction, ou mieux encore une réification-essentialisation. La définition proposée de *fauteuil* a considéré l'objet en lui-même, l'a détaché du rapport que l'homme entretient avec lui et qui fonde sa dénomination. Elle a par commodité abstraite et simplificatrice retenu la présence effective d'accoudoirs, lesquels ne sont toutefois qu'un des éléments parmi d'autres du confort de l'assise ; le plus immédiatement perceptible sans doute, et par là le plus commodément discriminant. Mais cette focalisation sur l'objet « en soi » et un de ses constituants a fait perdre de vue l'essentiel. Notre rapport aux objets, ainsi que Bréal le souligne, est avant tout pratique ; nous ne nous intéressons pas à eux « pour eux-mêmes », mais en raison de l'intérêt qu'ils présentent « pour nous ». Et c'est cette dialectique avec le réel qui est au fondement de toute nomination, de sorte que cette dernière et les productions de sens qu'elle supporte ne sont pensables qu'à partir de la dynamique d'une « dialectique du langage avec le réel ». Tel est le principe même de la linguistique praxématique ; nous nous contenterons ici d'en relever l'effet dans les observations faites sur les exemples retenus.

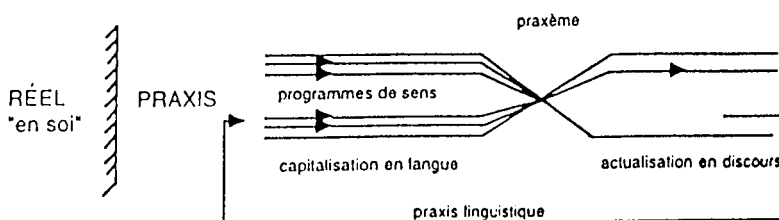
4.3.1. Que l'on considère le cas de *toilette*, de *casbah*, de *ville* ou de *fauteuil*, nous avons pu vérifier la pertinence de la position de Bréal sur la nature foncièrement « pratique » de « l'œuvre humaine du langage ». À l'inverse, l'idéalisme du structuralisme saussurien est transgressé de manière subreptice dans les analyses sémantiques, contraintes de recourir à un rapport coupable, selon leur postulat, avec le référent. Il

convient donc de reconnaître la détermination par la praxis des sens enregistrés en langue, et, en conséquence, de reconnaître au plan épistémologique la dimension nécessairement matérialiste de toute analyse de la dialectique du langage avec le réel, dans laquelle se réalise la production du sens.

4.3.2. De façon plus nette pour *casbah* que pour les autres exemples, car dans ce cas la différence des sémantismes du terme s'établit sur une relation polémique et à partir de références culturelles distinctes, la polysémie est l'effet de *points de vue* différenciés. Mais la règle vaut pour tous les exemples proposés ; les variations de sens enregistrées résultent pour *casbah* de l'écart entre des visions culturalisées et dissemblables sur un même objet, ou d'une distribution adverse des statuts sociaux en contexte colonial. De même, la définition lexicographique de *fauteuil* manifeste une abstraction qui oublie le point de vue pratique de l'utilisateur de ce type de siège. Quant à *ville* ou *toilette*, on voit que ces mêmes mots peuvent désigner des réalités fort différentes, et qu'ils le font toujours selon « un point de vue donné », lequel est nécessairement inscrit dans l'histoire et les usages sociaux. Il y a là, non seulement la confirmation de l'argument que nous venons de voir au plan épistémologique de l'irréductible dimension matérialiste de l'analyse sémantique, mais en outre une réévaluation décisive de la distribution classique entre les domaines de la *linguistique* et de la *sociolinguistique*. Pour nous, il ne saurait y avoir de séparation arbitrairement tranchée entre eux, tout comme entre langue et parole. L'étude des variations traditionnellement dévolue à la sociolinguistique est selon nous partie intégrante de la linguistique, car la « langue », notamment le sémantisme et la polysémie des termes lexicaux, ne sont compréhensibles que par la prise en considération des « points de vue » à partir desquels se formulent les discours.

4.3.3. Nous ne saurions, en conclusion de ces remarques sur la notion de polysémie, avoir ni la prétention, ni l'illusion de proposer, comme Ullmann y invite, une acception préalable de *polysémie* qui puisse faire l'accord unanime. Si tel pouvait être le cas, le débat serait clos ; momentanément, car on sait la vie éphémère des théories. La polysémie de *polysémie* est précisément l'effet de la différence des points de vue des linguistes sur le phénomène, autrement dit de la

diversité des problématiques théoriques à travers lesquelles on essaie de comprendre ce phénomène. Simplement, les observations faites nous confortent dans l'idée de l'opérativité de la notion de *praxème*, avancée pour rendre compte de la productivité signifiante dans la nomination. L'essentiel de cette modélisation peut être résumé dans le schéma suivant :



Il nous livre les deux formes de constitution de la polysémie : a) dans la diversité des praxis entretenues avec le réel, et donc dans celle des points de vue adoptés pour considérer et désigner les objets ou les êtres ; b) dans la diversité des praxis linguistiques, autrement dit des discours tenus à leur propos, et qui sont bien sûr en correspondance avec les praxis manipulatives, techniques ou sociales précédentes. On voit que la pondération de l'influence respective de ces praxis est inverse selon qu'il s'agit de mots « concrets » ou « abstraits ». Dans ce cadre, deux perspectives se profilent pour des analyses plus fines de cas précis de polysémie :

a) les unes portent sur la compréhension des rapports pratiques entretenus avec le réel et à partir desquels sont dégagés les sémantismes constitutifs de la polysémie. De telles analyses ne sont pas du seul ressort du linguiste et portent sur le domaine de la *praxéologie*, dans lequel interviennent l'analyse des perceptions, la psychologie cognitive, l'ergonomie... Nous savons les craintes que les linguistes éprouvent à la perspective d'affronter des questions que l'on a longtemps tenues pour extérieures à leur domaine de compétence. Les propositions que les psychologues ont pu avancer pour substituer aux collections de sèmes

la compréhension plus riche de l'organisation interne d'une sémantique du prototype sont toutefois là pour témoigner qu'ils auraient tort de s'en détourner.

b) d'autres analyses, plus étroitement linguistiques, concernent l'actualisation en discours et les modalités de mobilisation de la signifiante. Là aussi, les secteurs traditionnellement établis se trouvent remis en question, car on voit mal comment cette analyse de la production discursive de sens pourrait être conduite dans le maintien de l'écart habituellement admis entre syntaxe et sémantique.

BIBLIOGRAPHIE

- Bréal M. 1897, *Essai de sémantique, Science des significations*, rééd. 1983, Brionne, Gérard Monfort.
- Darmesteter A. 1887, (1^{re} éd.) *La Vie des mots étudiés dans leurs significations*.
- Greimas A. J. 1966, *Sémantique structurale*, Paris, Larousse.
- Guilbert L. 1976, Article *polysémie*, *Grand Larousse de la Langue Française*, Paris.
- Kleiber G. 1990, *La Sémantique du prototype*, Paris, PUF.
- Martin R. 1972, Esquisse d'une analyse formelle de la polysémie, *Travaux de linguistique et de littérature*, X, 1, 125-136.
- Mignot X. 1972, Les notions d'homonymie, de synonymie et de polysémie, dans l'analyse ensembliste du signe, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, LXVII, 1, 1-22.
- Saussure F. de 1916, (1^{re} éd.) *Cours de linguistique générale*, rééd. T. de Mauro, 1985, Paris, Payot.
- Siblot P. 1988, Le sens des réalités. Réel, praxis et production signifiante, *LJNX*, 19, 55-72.
1989, Isotopie et réglage du sens, *Cahiers de praxématique*, 12, 91-109.
1993, De la prototypicalité lexicale à la stéréotypie discursive, Plantin C. (ed.) *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, 342-354.
- Ullmann 1952, (1^{re} éd.) *Précis de sémantique française*, Berne, Editions Francke, rééd. 1959.

La polysémie de la négation de proposition¹

1. Introduction

L'analyse des valeurs contextuelles d'une forme en termes de polysémie repose sur l'intuition que ces valeurs partagent une unité conceptuelle, contrairement à ce qui se passe avec des valeurs homonymes qui ne partagent pas une telle unité. On sent bien que les valeurs du substantif *fleuve* dans les contextes *le fleuve Saint-Laurent*, *le fleuve du temps*, *un roman fleuve* et *le fleuve de son discours*² partent toutes d'une même idée, celle d'un flot puissant. Dès lors, face à un cas de polysémie, le linguiste doit décrire et caractériser les valeurs contextuelles d'une forme ; donner à voir la valeur conceptuelle commune à ces valeurs contextuelles, que la valeur conceptuelle en cause soit un terme abstrait différent des valeurs contextuelles ou une valeur contextuelle jugée primitive ; déterminer les mécanismes qui relient les valeurs contextuelles les unes aux autres et à la valeur conceptuelle ; établir les facteurs qui déterminent le choix d'une valeur contextuelle plutôt que d'une autre en contexte.

Je ne m'attacherai pas ici à la difficile tâche de déterminer la valeur conceptuelle de la négation et les mécanismes qui permettent de passer de cette valeur conceptuelle aux valeurs contextuelles ; on consultera à ce sujet Culioli (1988) et Larrivée (1995c et en préparation). Je m'at-

1 Je veux remercier M. Khadiyatoulah Fall qui m'a permis d'inclure cet article dans le présent ouvrage. Je veux également remercier mes collègues André Bourcier et Philippe Valiquette pour leurs commentaires éclairés sur ce travail ; merci aussi aux professeurs Jacques Ouellet et Claude Poirier ainsi qu'à mes collègues Philippe Valiquette et Brigitte Martin pour leurs commentaires sur des versions antérieures de ce travail. Toutes les erreurs sont miennes.

2 Cf. l'article de M. Noailly ici même.

tarderai plutôt dans cet article à la polysémie de la négation de proposition *pas*. En premier lieu, je discuterai rapidement les valeurs métalinguistique et descriptive de la négation. Je m'attacherai plus longuement aux valeurs explétive, modale et de rejet que peut avoir *pas* en contexte dans différentes variétés de français. Je laisse de côté entre autres les valeurs d'invitation (*Pourquoi ne viendriez-vous pas manger avec nous ?*) étudiées par Milner (1977) et de demande de confirmation (*N'est-il pas venu ?*) étudiées par Borillo (1979) que peut avoir *pas*. Je décrirai et circonscrierai chacune des valeurs contextuelles retenues et je tenterai de déterminer les facteurs structuraux et énonciatifs qui induisent ces valeurs.

2. Négation métalinguistique, négation descriptive

Dans les études sur la négation, le problème de la polysémie s'est surtout posé en regard de l'opposition entre les emplois métalinguistiques et les emplois descriptifs de la négation (voir Moeschler, 1995). La négation métalinguistique met en cause un énoncé antérieur, posé ou présupposé, comme le montrent les quatre exemples suivants, repris de Moeschler (1995) :

- (1a) On ne dit pas des concertos, mais des concert.
- (1b) Je n'ai pas cessé de fumer, puisque je n'ai jamais fumé.
- (1c) Anne n'a pas trois enfants, mais quatre.
- (1d) Max n'est pas grand, mais immense.

Corrélativement, la négation descriptive ne réfère pas à de tels énoncés :

- (2a) Je ne suis pas allé au concert.
- (2b) Je n'ai pas cessé de fumer.
- (2c) Anne n'a pas 30 ans.
- (2d) Max n'est pas très grand.

Il y aurait lieu de postuler des emplois homonymes si on considère comme le fait Horn (1989) que la négation métalinguistique porte sur la recevabilité des énoncés et que la négation descriptive porte sur leur valeur de vérité. Les deux emplois mettraient ainsi en cause des valeurs

fort différentes et ne pourraient donc être liés à une même valeur conceptuelle. On sait cependant que le sens des expressions linguistiques n'a guère à voir avec la notion de vérité (voir entre autres Gingras, 1993). On s'étonnera de constater qu'on persiste à appliquer une analyse vériconditionnelle à la négation, négation qui évoque justement ce qui dans la réalité n'existe pas. On voit mal d'ailleurs à quelles conditions de vérité peut correspondre la négation dans les énoncés de (2). Et même en supposant une valeur vériconditionnelle à la négation descriptive, le fait que les négations métalinguistiques et descriptives se trouvent en distribution complémentaire à l'égard du contexte énonciatif indique qu'on a bien affaire à deux emplois d'un même terme ; ce sont les motifs pour lesquels on emploie la négation qui changent et non la valeur de la négation elle-même. De plus, non seulement la négation mais aussi les interrogatives et les conditionnelles ont des emplois métalinguistiques ; ainsi, dans les énoncés suivants, la question et la condition font référence à un énoncé, posé ou présupposé :

- (3a) Tu as vu *qui* ?
(Qui as-tu dit que tu as vu ?)
- (3b) Si tu as soif, il y a de la bière dans le frigo.
(C'est au cas où tu aurais soif que je te dis qu'il y a de la bière dans le frigo)

En ce sens, il y a une relation systématique entre emplois métalinguistiques et emplois descriptifs qui oblige à retenir dans ce cas l'hypothèse d'une relation de polysémie entre les deux emplois.

Mais ce ne sont pas les seuls emplois, loin s'en faut, de la négation.

3. Valeur explétive

Un terme a valeur explétive s'il ne contribue pas à la valeur dénotative ou connotative de la proposition dont il fait partie. *Pas* est attesté avec une interprétation explétive dans certains des contextes qui permettent une telle interprétation de *ne*, soit dans les subordonnées régies par des termes exprimant

la comparaison :

- (4) J'imagine que j'désire plus que j'peux pas obtenir. (TVA, 19.4.1995)

l'interdiction :

- (5) [...] pour éviter qu'ils ne tombent pas dans l'oubli. (Wilmet, 1973 : 1077)

la précaution :

- (6) Prenez garde qu'on ne vous voie pas.

le faillissement :

- (7) Peu s'en fallait qu'il ne reprochât pas au frère Izembard de ne pas se soucier des intérêts du couvent. (Marouzeau, 1955 : 175)

la condition :

- (8) Ce n'est pas possible sans que cette réforme n'ait pas été adoptée globalement. (Marouzeau, 1955 : 177)

ou la prospective :

- (9) Ça va revenir, cette question-là, jusqu'à temps qu'elle soit pas réglée. (Radio-Canada, 10.3.1994)

Pas explétif ne peut cependant être utilisé dans tous les contextes qui permettent *ne* ; par exemple, les termes qui comme *craindre* et *douter* ne régissent d'explétif que lorsqu'ils sont affirmés ou niés, respectivement :

- (10a) Je crains qu'il ne le fasse.
 (10b) Je ne crains pas qu'il (*ne) le fasse.
 (10c) Je doute qu'il (?*ne) le fasse.
 (10d) Je ne doute pas qu'il ne le fasse.

ne semblent permettre que l'interprétation négative de *pas* :

- (11a) Je crains qu'il ne le fasse pas.
 (11b) Je ne doute pas qu'il ne le fasse pas.

Par ailleurs, *pas* explétif apparaît dans certains contextes qui ne permettent guère *ne* ; *pas* peut déterminer un verbe infinitif subordonné, par exemple :

- (12a) Défense de ne pas poser des matériaux sur ce terrain. (Bremen, 1986 : 258)
- (12b) Il ne l'a pas dit aussi crûment, prenant garde tout au long de son discours de ne pas soulever de vains espoirs. (Muller, 1991 : 370)

L'explétif marque dans la subordonnée régie la valeur négative exprimée par le recteur à l'endroit de cette subordonnée. Ainsi, *éviter que P* évoque une valeur analogue à celle de *faire en sorte que ne pas P* où la subordonnée *P* est niée. De la même façon que *ne* et en français non-standard *pas* ont relation d'association avec un quantifieur négatif par exemple (Larrivée, 1994c ; Muller, 1984 ; Muller, 1991) :

- (13a) Il n'a vu personne.
- (13b) Il (n') a pas vu personne. (FQ)

ne et *pas* explétifs ont relation d'association avec la valeur lexicale négative du recteur de la subordonnée (Larrivée, 1994a ; Muller, 1991 ; Muller, 1994). C'est cette relation d'association avec le recteur qui explique la valeur explétive de la négation dans ce contexte, et donc par exemple le fait que cette négation n'entretient pas de relation de portée.

L'emploi explétif de *pas* explicite le rejet accusé de l'événement évoqué par la subordonnée. Cet emploi est comparable à celui de *aucunement* et de *nullement* dans les mêmes contextes :

- (14a) [...] la certitude [...] qui [...] nous empêche d'apercevoir aucunement leur grandeur. (Imbs, 1971, t.3 : 905)
- (14b) Elles choquent sans nullement satisfaire à la vérité. (Imbs, 1971, t.12 : 307)

et à celui de *plus* et de *point* :

- (15a) [...] faute de ne plus croire en grand-chose, ils réagissent au coup par coup, selon leur tempérament. (Muller, 1991 : 393)

- (15b) Mais comment s'éloigner en Gergovie sans que cette retraite ne paraisse point pareille à une fuite ?... (Muller, 1991 : 384)

Dans l'énoncé suivant :

- (16) Devant ce visage, je ne pense pas à ne point dire autre chose que la vérité. (Marouzeau, 1955 : 174-5)

point explétif explicite le rejet accusé de l'idée que le locuteur pense à dire autre chose que la vérité. Ce dernier emploi obéit donc aux mêmes motivations que les autres emplois explétifs, en dépit du fait que *point* ne dépend apparemment pas dans ce cas d'un recteur lexical mais répète la négation de la principale ; quelques exemples analogues sont attestés en anglais (Horn, 1993 ; pour des données dans d'autres langues, voir Forest, 1993 : 120s) :

- (17a) I can't say I don't blame him.
 (= I can't say I blame him)
 (17b) Don't be surprised if it doesn't rain.
 (= Don't be surprised if it rains)

4. Valeur modale

Pas a valeur modale quand son emploi permet d'évoquer les valeurs extrêmes d'un parcours de valeurs. Il apparaît dans des interrogations :

- (18) Max, t'as pas une cigarette ?

dans des interrogations rhétoriques :

- (19) Qui Max ne connaît-il pas ? !

dans des interrogations indirectes :

- (20) Je me demande si Max a pas une cigarette.

dans des présentatives :

- (21) À mon grand étonnement, ne voilà-t-il pas qu'il se fâche !
(Grevisse, 1986 : 642)

et dans des exclamatives :

- (22) Ce que Max fait pas comme bêtises ! (voir Culioli, 1974 : 14)

Pas modal apparaît également en français québécois dans des superlatives (La Follette et Valin, 1961 ; Kemp, 1982 ; Muller, 1991 : 226) :

- (23) C'est les plus beaux semis qu'on a pas jamais fait. (Documentaire 5^e Rang, 65^e mn)

et dans certaines relatives :

- (24) Max a tout fait ce qu'il a pas pu.

Ces contextes évoquent un parcours de valeurs possibles (Culioli, 1974 ; voir aussi les considérations de Damourette et Pichon, 1940 : 239 et de Kemp, 1982 : 273-281). La négation dans ce cadre marque le rejet non de toutes mais de la plupart des valeurs en cause, et permet d'évoquer les valeurs les moins susceptibles de se réaliser. Les interrogations directe (18) et indirecte (20) citées mettent en cause non que Max n'a pas de cigarette mais que le fait qu'il en ait est improbable. La présentative négative (21) implique que la réalisation de l'événement *il se fâche* est également improbable ; comparez avec la présentative positive *Voilà qu'il se fâche* qui ne suppose pas cette improbabilité. (19) évoque qu'il y a très peu de gens que Max ne connaît pas ; (22), qu'il n'y a virtuellement aucune bêtise que Max ne fait pas ; (24), qu'il n'y a pratiquement rien que Max n'a pas fait ; (23), qu'il n'a virtuellement jamais été fait de plus beaux semis.

Sous cette interprétation, la négation porte sur la valeur modale de l'événement en cause et évoque non la forclusion de la réalisation de ce qui est en cause, mais les chances extrêmement faibles de cette réalisation. La valeur de ces contextes peut ainsi la plupart du temps être explicitée par le verbe modal *pouvoir* (Culioli, 1974 : 13-14) comme c'est déjà le cas en (24) :

- (25a) C'est les plus beaux semis qu'on peut pas faire !
- (25b) Qui ne peut-il pas connaître, quand même !
- (25c) Ce qu'il peut pas faire comme bêtises !

ou par un verbe au conditionnel :

- (26a) Max, t'aurais pas une cigarette ?
- (26b) Je me demande si Max aurait pas une cigarette.

On a le même phénomène dans les mots *imperceptible* et *innombrable* qui évoquent non pas la négation de perceptibilité et de numérabilité, mais les chances extrêmement faibles de percevoir et de nombrer ; dans ces cas également, la négation préfixée porte sur la valeur modale évoquée par le suffixe.

L'interprétation modale de la négation dépend donc de son interaction avec la valeur modale de l'événement en cause, qui permet d'évoquer les valeurs limites d'un parcours de valeurs.

5. Valeur de rejet

Pas a une interprétation de rejet quand il met en cause l'opportunité de la réalisation d'un événement inattendu, comme dans l'exemple suivant :

- (27) Il a pas encore trouvé un emploi de la négation !
(Je m'étonne qu'il ait encore trouvé un emploi de la négation)

Ces énoncés ont une valeur exclamative qui marque le caractère étonnant et nouveau du fait en cause. En tant qu'exclamatifs, ces énoncés ne peuvent être enchâssés sans changer de sens. C'est ainsi que lorsqu'elle est subordonnée :

- (28) Elle a dit qu'il a pas encore trouvé un emploi de la négation !

la proposition de (27) se paraphrase de la façon suivante :

- (28') Selon elle, il a pas encore trouvé un emploi de la négation.

et jamais à la façon de (27) :

(28") Selon elle, il a encore trouvé un emploi de la négation.

De plus, comme me le fait remarquer André Bourcier (communication personnelle), la prosodie exclamative de ces phrases est accompagnée d'une forte accentuation sur la négation elle-même.

La valeur de rejet qu'implique cette négation est susceptible d'influencer l'acceptabilité des noms évaluatifs dans ce contexte. Ainsi, dans les énoncés suivants :

- (29a) Encore un paroissien qui frappe à ma porte ! Ah, les bienheureux !
- (29b) ?? Pas encore un paroissien qui frappe à ma porte ! Ah, les bienheureux !
- (29c) Pas encore un paroissien qui frappe à ma porte ! Ah, les imbéciles !

un évaluatif mélioratif comme *bienheureux* est difficile à interpréter en contexte de rejet, contrairement au péjoratif *imbéciles* par exemple ; par contre, *bienheureux* semble acceptable s'il implique par ironie une valeur péjorative. Il en va de même dans les énoncés suivants :

- (30a) Encore un bienheureux qui frappe à ma porte !
- (30b) ?? Pas encore un bienheureux qui frappe à ma porte !
- (30c) Pas encore un imbécile qui frappe à ma porte !

La négation de rejet peut aussi bien réagir à un énoncé antérieur :

- (31) – J'ai pas trouvé de nouvel exemple.
– T'as pas pas trouvé de nouvel exemple !
(Je m'étonne que t'aies pas trouvé de nouvel exemple !)

qu'à une situation – ce sera par exemple « le *non !* exclamatif de quelqu'un se trouvant brusquement devant un spectacle désagréable, en danger ou dans toute situation à la fois imprévue et insupportable » (Muller, 1992 : 28).

Les énoncés avec négation de rejet sont compatibles avec certaines expressions qui évoquent la surprise :

- (32a) Pas encore un emploi de la négation ! Voyons !
- (32b) Pas encore un emploi de la négation ! Allons bon !
- (32c) Pas encore un emploi de la négation ! Pas possible !
- (32d) Pas encore un emploi de la négation ! Je (ne) le crois pas !

Cependant, ils ne sont pas compatibles avec des expressions purement constatatives, comme *Tiens !* et *Voilà !* en français général :

- (33a) * Tiens ! Pas encore un emploi de la négation !
- (33b) Tiens ! Encore un emploi de la négation !
- (33c) * Voilà ! Pas encore un emploi de la négation !
- (33d) Voilà ! Encore un emploi de la négation !

ou *Gordonc ça !* et *Coudonc !* en français québécois :

- (34a) Encore un emploi de la négation ! Gordonc ça !
- (34b) ?* Pas encore un emploi de la négation ! Gordonc ça !
- (34c) Encore un emploi de la négation ! Ah ben, coudonc !
- (34d) ?* Pas encore un emploi de la négation ! Ah ben, coudonc !

expressions qui semblent impliquer dans une certaine mesure une acceptation de l'état de fait en cause, acceptation incompatible avec le rejet qu'évoque alors la négation. Ces énoncés sont cependant compatibles avec ces expressions constatatives postposées si le rejet exprimé est rhétorique, s'il ne fait l'objet d'une véritable prise en charge par le locuteur :

- (35a) Pas encore un emploi de la négation... Gordonc ça !
- (35b) Pas encore un emploi de la négation... Ah ben, coudonc !

Le rejet rhétorique confère en effet à l'énoncé une valeur ironique que peuvent expliciter certaines expressions :

- (36) Pas encore un emploi de la négation... Voyez-vous ça !

Toute modalisation n'est cependant pas possible même dans les énoncés à valeur de rejet rhétorique. Les expressions constatatives semblent en effet ne pas pouvoir précéder les énoncés exprimant le rejet rhétorique :

(37a) * Tiens ! Pas encore un emploi de la négation...

(37b) * Voilà ! Pas encore un emploi de la négation...

Comparez également :

(38a) Pas encore un emploi de la négation... Heureusement !

(38b) ?* Heureusement ! Pas encore un emploi de la négation...

De plus, la modalisation ne peut être intégrée à l'énoncé :

(39) * T'as heureusement pas encore trouvé un emploi de la négation...

puisque vraisemblablement un locuteur ne peut dans le cadre d'un même énoncé refuser la prise en charge de certains constituants et accepter celle de certains autres. (C'est pourquoi dans l'échange suivant :

(40) – T'as même pas mangé là ?

– J'ai mangé dans l'autobus.

– Pas les maudits sandwiches empoisonnés, toujours !

– Ben oui... (M. Tremblay, 1993, *Le cœur éclaté*, Léméac, 28-29)

le fait que *toujours* soit intégré à l'énoncé négatif suggère que *pas* dans ce contexte n'est pas strictement une négation de rejet au sens où on l'entend ici ; et en effet, contrairement aux énoncés où apparaît la négation à valeur de rejet, ces énoncés du français québécois impliquent toujours la déduction d'un fait plutôt qu'une réaction à un fait). De la même façon, les énoncés à valeur de rejet, rhétorique ou non, ne permettent pas d'apposition :

(41a) * Dupont, ton directeur de thèse, a pas encore trouvé un emploi de la négation !

- (41b) * Dupont, ton directeur de thèse, a pas encore trouvé un emploi de la négation...

puisque l'apposition implique une prise en charge dans le cadre de ces énoncés ; ces énoncés permettent par contre les doubles dislocations, qui n'impliquent pas une telle prise en charge et qui sont acceptables dans ces énoncés :

- (42a) Dupont, ton directeur de thèse, il a pas encore trouvé un emploi de la négation !
 (42b) Dupont, ton directeur de thèse, il a pas encore trouvé un emploi de la négation...

La négation de rejet a une portée globale sur l'énoncé ; elle ne porte donc jamais sur un constituant en particulier :

- (43a) Tous y sont pas allés ! Allons bon !
 (43b) Certains y sont allés mais pas tous. (≠43a)

Ainsi, l'énoncé *Tu ne vas pas lui donner dix francs* ne signifie pas nécessairement *Tu vas lui donner moins de dix francs*, contrairement à ce qui se passe avec l'emploi ordinaire de la négation (voir Forest, 1992 : 40).

La négation s'applique dans ces contextes à un énoncé exclamatif évoquant un fait étonnant et inattendu, et traduit le rejet du locuteur à l'égard de l'événement évoqué par cet énoncé. Le contexte d'énonciation joue donc un rôle fondamental à l'égard de la valeur de la négation dans ce cas. De la même façon que la négation à valeur de refus, par exemple (Muller, 1992) :

- (44) – Fais-le !
 – Non !

est interprétée telle parce que l'énoncé qu'elle constitue s'oppose à une demande, la négation à valeur de rejet est interprétée telle parce que l'énoncé où elle figure réagit à une information étonnante et nouvelle pour le locuteur.

6. Conclusion

Divers facteurs structuraux déterminent l'interprétation d'une forme ; l'association avec un recteur à valeur négative, l'interaction avec la valeur modale d'un événement donnent une négation de valeur explétive ou modale. D'autres facteurs de nature énonciative induisent l'interprétation appropriée ; une négation appliquée à un énoncé traduisant l'étonnement peut amener une interprétation de rejet.

C'est l'identification des facteurs à l'origine des valeurs contextuelles des formes linguistiques qui permet pour une bonne part de saisir et de résoudre les problèmes liés à la polysémie.

BIBLIOGRAPHIE

- Borillo A. 1979, « La négation et l'orientation de la demande de confirmation », *Langue française*, 44, 27-41.
- Bremen K. von 1986, « Le problème des forclusifs romans », *Linguisticae investigationes*, 10, 2, 223-265.
- Culioli A. 1974, « À propos des énoncés exclamatifs », *Langue française*, 22, 6-14.
- Culioli A. 1988, « La négation : marqueurs et opérations », *Travaux du centre de recherches sémiotiques*, 56, 17-38.
- Damourette J., Pichon É. 1940, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, t.6, Paris, D'Artrey.
- Forest R. 1992, « L'interprétation des énoncés négatifs », *Langue française*, 94, 35-47.
- Forest R. 1993, *Négations : essai de syntaxe et de typologie linguistique*, Paris, Klincksieck.
- Gingras R. 1993, « Vérité et sémantique lexicale », *Langues et linguistique*, 19, 125-138.
- Grevisse M. 1986, *Le bon usage*, Gembloux, Duculot.
- Horn L. R. 1989, *A natural history of negation*, Chicago, University of Chicago Press.
- Horn L. R. 1993, « *Duplex negatio affirmat...* : The Economy of Double Negation », *CLS*, 27, vol. 2, 80-106.

- Imbs P. 1971, *Trésor de la langue française*, Paris, CNRS.
- Kemp W. 1982, « Les superlatives les plus expressives que tu peux pas avoir : *pas* explétif dans la subordonnée superlative », Claire Lefebvre, dir., *La syntaxe comparée du français standard et populaire : approches formelle et fonctionnelle*, tome 2, éditeur officiel du Québec, Québec, 247-294.
- La Follette J., Valin R. 1961, « Un curieux emploi de la négation en français canadien », *Revue canadienne de linguistique*, 7, 1, 15-25.
- Larrivée P. 1993, *Contribution à l'étude psychosystématique de l'adverbe ne en français contemporain*, Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- Larrivée P. 1994a, « Commentaires explétifs à propos d'un certain emploi de *ne* », *Linguisticae Investigationes*, 18, 1, 175-186.
- Larrivée P. 1994b, « *Pas* explétif », manuscrit.
- Larrivée P. 1994c, « Negative Association in Quebec French », communication au 18^e congrès de l'ALPA (Université du Nouveau-Brunswick à Saint-Jean, 28 octobre 1994), à paraître.
- Larrivée P. 1995a, « *Ne*, négation de propositions virtuelles », *Revue Romane*, 30, 1, 1-12.
- Larrivée P. 1995b, « Pas encore un emploi de la négation ! », *Dia-
langue*, 6, 84-87.
- Larrivée P. 1995c, « Polarité négative et degré de négation », communication à l'ACFAS (Université du Québec à Chicoutimi, 24 mai 1995), à paraître.
- Larrivée P. en préparation, *La portée des négations en français contemporain*, Thèse de doctorat, Université Laval.
- Marouzeau J. 1955, *Notre langue*, Paris, Delagrave.
- Milner J. 1977, « Des hypothèses sur l'activité des locuteurs, l'ambiguïté et la fonction de certaines questions en *pourquoi... ne pas* », *Journal de Psychologie*, 2, 227-242.
- Moeschler J. 1995, « La négation comme expression procédurale », communication au colloque *Négation : syntaxe et sémantique* (Université d'Ottawa, 13 mai 1995), à paraître.
- Muller C. 1984, « L'association négative », *Langue française*, 62, 59-94.
- Muller C. 1991, *La négation en français*, Genève, Droz.
- Muller C. 1992, « La négation comme jugement », *Langue française*, 94, 26-34.

- Muller C. 1994, « Expliquer ne explétif », *Linguisticae Investigationes*, 18, 1, 187-196.
- Wilmet M. 1973, « Le *ne* dit explétif : essai de définition », *Actes du XIII^e congrès international de linguistique et de philologie romane*, t.1., Québec, Presses de l'Université Laval, 1075-1087.

Fatima EL MANKOUCH et Khadiyatoulah FALL
Université du Québec à Chicoutimi

Polysémie des guillemets de citation

Les observations de cet article s'inscrivent dans un travail plus vaste sur l'analyse du discours rapporté dans la presse marocaine d'expression française. Le corpus est constitué de textes journalistiques produits pendant la crise du Golfe (1990-1991). Nous présentons ici une partie du travail qui porte sur les guillemets.

La présence des guillemets dans notre corpus sert à remplir plusieurs fonctions. Les guillemets peuvent indiquer le début et la fin d'une citation, la source d'une information, un emprunt étranger, un néologisme, un terme technique, etc. Notre étude ne touchera pas toute cette variété de valeurs mais se limitera plutôt à une classe particulière de guillemets, celle qui permet de produire des énoncés sous forme d'hybridation du discours direct (DD) et du discours indirect (DI). Il s'agit d'énoncés au discours indirect contenant certains fragments guillemetés dont les dimensions n'excèdent pas celles du mot ou du syntagme. Pour assurer une intégration syntaxique parfaite, cette hybridation n'est possible que pour les parties de l'énoncé qui ne contiennent pas de déictiques. Cette forme de discours rapporté ne relève pas complètement du DD ni du DI. Elle représente cependant la majorité des énoncés des discours rapportés présents dans notre corpus, soit 37 % des occurrences contre 32 % au DI, 29 % au DD et 2 % au conditionnel journalistique.

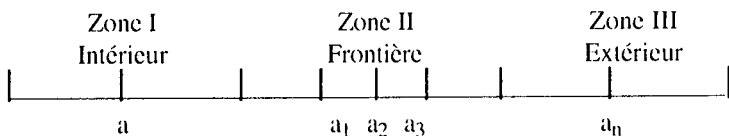
L'abondance de ce type d'énoncés nous pousse à nous interroger sur le rôle des guillemets dans ce mode particulier de DR. S'agit-il uniquement des guillemets de citation ou renferment-ils d'autres valeurs ? Pourquoi le

rapporteur choisit-il de citer et donc de mettre entre guillemets une partie bien limitée des paroles d'autrui ?

En nous situant dans la perspective énonciative, nous considérons les guillemets comme un marqueur énonciatif qui porte les traces des opérations effectuées par un sujet. À la suite de Cheong (1988), nous parlons de guillemets de « reformulation » qui marquent l'intervention d'un sujet qui « prédique sur du déjà prédiqué en reformulant et rectifiant son propre dire ou le dire d'autrui ». (Cheong, 1988:71)

Nous nous appuierons sur l'analyse des énoncés d'hybridation DD-DI puisés dans le corpus pour montrer que, derrière les guillemets de citation, se cachent des opérations de reformulation qui permettent au rapporteur d'adapter et d'ajuster les propos d'autrui à différentes situations. Ainsi, à l'aide des guillemets de reformulation, le sujet, tout en rapportant les paroles d'autrui, reconstruit le sens. Son intervention consiste, principalement, à ressortir dans les propos rapportés ce qu'il juge être vraiment tel, ce qui est plus ou moins tel ou ce qui n'est vraiment pas tel. Nous voyons là les trois zones d'actualisation de ce que Culioli appelle le domaine notionnel.

Cheong (1985) a élaboré un schéma général du domaine notionnel à propos de l'emploi des guillemets. Ce schéma se compose de trois zones dont uniquement deux (la Frontière et l'Extérieur) sont compatibles avec l'emploi des guillemets.



Parlant d'une notion donnée, son actualisation en discours se situerait dans trois zones :

- Zone I qui présente le cas où toutes les occurrences de *a* sont identifiables à toute autre occurrence de *a* (cette zone est incompatible avec les guillemets).
- Zone II qui présente le cas où *a* commence à s'altérer. C'est en même temps le moment où commence l'emploi des guillemets. Cette zone offre une gamme de valeurs, a_1, a_2, a_3 , voisines les unes des autres mais légèrement distinctes.
- Zone III qui présente le cas où a_n diffère radicalement de *a*. On est dans la zone d'altération radicale.

Ces trois zones représentent trois situations ou trois étapes que suit un énoncé ordinaire lorsqu'il se transforme en énoncé à guillemets. D'un point de vue argumentatif, ces différentes zones montrent également le degré de distanciation que prend le rapporteur vis-à-vis des paroles d'autrui. L'observation des différentes opérations énonciatives et discursives nous permettra de voir ce qui, selon le rapporteur, est retenu dans les propos d'autrui, ce qui est plus ou moins accepté et ce qui est carrément rejeté. Puisque nous travaillons sur des énoncés rapportés où le locuteur original construit et organise préalablement les domaines notionnels, l'intervention du rapporteur consiste essentiellement en une réorganisation du domaine notionnel associé à un terme. L'apparition des guillemets dans notre corpus permet au rapporteur :

- 1 – de signaler qu'il s'agit des paroles d'autrui ;
- 2 – de reformuler les paroles d'autrui et de les adapter à des situations variables.

En attribuant aux guillemets une double fonction, nous nous distinguons des autres travaux qui ont en commun d'associer et de limiter l'usage des guillemets à la notion de distanciation. Notre analyse montre que les guillemets peuvent marquer à la fois une prise en charge et une prise de distance. D'où les deux fonctions de citation et de reformulation.

Nous croyons que la grande fréquence des guillemets de reformulation dans notre corpus est motivée par la grande censure et les sévères pressions que subissaient les journalistes qui, pendant la crise du Golfe, devaient

transmettre ou commenter des informations ayant une implication idéologique ou politique. D'abord, ils étaient réduits à rapporter les informations officielles présentées par les responsables militaires (qui filtraient auparavant les informations). Deuxièmement, les quotidiens de la presse marocaine dont nous avons extrait notre corpus, subissent une double censure : une auto-censure au sein de la maison de presse elle-même et la censure du service officiel de la censure. Le journaliste se trouve dans une situation d'extrême complexité. Il doit concilier son opinion personnelle, l'opinion publique, la position du journal et la position officielle. Pour les journalistes qui disposaient d'une liberté d'expression limitée, les guillemets leur permettaient de faire glisser leurs propres commentaires tout en se cachant derrière le marqueur de citation. Dans cette optique, nous croyons que dans les énoncés d'hybridation DD-DI, les guillemets ont une bivalence fonctionnelle, du fait qu'ils ne se limitent pas à marquer la citation, mais reflètent également la volonté du rapporteur d'intervenir dans les paroles d'autrui et ainsi de reconstruire le sens d'une manière ou d'une autre.

Notre analyse a montré que le marqueur « guillemets » a un caractère polysémique et permet plusieurs actualisations du sens. Dépendamment des visées argumentatives du rapporteur, ces guillemets peuvent avoir telle ou telle valeur. Ils peuvent prendre le rôle d'un marqueur de distanciation partielle, de doute, de rejet ou de spécification. À partir de ce principe de reformulation, nous avons pu ressortir les opérations suivantes engendrées par les guillemets :

- 1 – Opération d'altération partielle.
- 2 – Opération d'altération radicale :
 - 2 – 1- « a » = vraiment pas a.
 - 2 – 2- « a » = soi-disant a.
- 3 – Opération de spécification.

1. Opération d'altération partielle

L'opération d'altération partielle consiste à construire les valeurs qui se situent à la frontière. Elle porte sur la zone II et peut donc réunir les propriétés appartenant à la zone I (Intérieur) et à la zone III (Extérieur). Elle présente le cas où les guillemets fonctionnent comme marqueur d'altération partielle sur la notion associée à un terme.

« a » = pas vraiment a

Dans cette opération, les guillemets sont la trace de l'intrusion du rapporteur qui intervient pour effectuer le dosage d'une notion en l'adaptant et en l'ajustant au nouveau contexte où elle apparaît. À l'aide des guillemets d'altération partielle, le rapporteur signale que ce que le locuteur original appelle « a », ne l'est pas vraiment selon lui, rapporteur. C'est ce qu'illustrent les énoncés (1) et (2).

(1) La libération des otages a laissé le secrétaire américain de la défense Dick Cheney sceptique sur les perspectives de paix dans le Golfe. Tout en se félicitant de cette « bonne nouvelle », le responsable américain, en effet, a relevé lundi « la poursuite de déploiement et de construction de fortifications » dans la région, révélatrice, selon lui, d'une volonté de Bagdad de ne pas évacuer le Koweït (*Le Matin du Sahara*, 12/12/90, p. 7).

(2) Le ministre irakien des affaires étrangères s'est déclaré, à son arrivée à Amman, « optimiste » sur l'issue de ses entretiens avec M. De Cuellar indiquant cependant qu'il « attendait d'entendre ce que le secrétaire général des Nations Unies avait à lui dire » (*Le Matin du Sahara*, 01/09/90, p. 6).

En analysant les énoncés ci-dessus, nous remarquons qu'en s'appropriant les paroles d'autrui, le rapporteur choisit de mettre entre guillemets uniquement la partie de l'énoncé véhiculant une modalité appréciative. Cette modalité est centrée sur le locuteur original qui indique ses appréciations par rapport à son discours. Il s'agit plus précisément d'appréciations favorables (bonne nouvelle, optimiste).

Cet énoncé est d'ailleurs introduit par une sorte de résumé ou d'interprétation des paroles du secrétaire américain à la défense, où le rapporteur nous apprend que « la libération des otages a laissé le Secrétaire Américain de la défense Dick Cheney sceptique sur les perspectives de paix dans le Golfe ». Cette idée de scepticisme et de doute introduit une modalité du non-certain. Cette modalité qui permet de questionner la modalité appréciative, produit le déplacement de « bonne nouvelle » qui est l'Intérieur du domaine vers la Frontière et fait que, dans ce contexte, la libération des otages n'est pas vraiment une bonne nouvelle.

Ce mouvement de l'Intérieur vers la Frontière est également renforcé par la présence d'un contexte argumentatif concessif. Ainsi, dans « tout en se félicitant de cette "bonne nouvelle", le responsable américain, en effet, a relevé lundi la poursuite de déploiement et de construction de fortification dans la région », la construction concessive permet d'opposer le fait de considérer la libération des otages comme une bonne nouvelle et la poursuite de déploiement et de construction de fortifications dans la région. On comprendra donc que la libération des otages n'est pas vraiment une bonne nouvelle puisqu'elle est accompagnée de la poursuite de déploiement et de la construction des fortifications. Les guillemets encadrant « bonne nouvelle » peuvent s'interpréter comme « ce n'est pas vraiment une bonne nouvelle mais ce n'est pas vraiment le contraire ». En réunissant les propriétés de l'Intérieur et de l'Extérieur, « bonne nouvelle » subit un mouvement du centre vers la Frontière.

D'autre part, l'énoncé (2) qui se présente sous la forme [a cependant b] permet de mettre en place une relation d'opposition, voire d'incompatibilité. D'un côté, le ministre se déclare optimiste sur l'issue de ses entretiens avec M. De Cuellar, et de l'autre côté, il indique qu'il attend d'entendre ce que le secrétaire général des Nations Unies a à lui dire. Cet énoncé sera interprété comme suit : le ministre algérien n'est pas vraiment ou est plus ou moins optimiste puisqu'il indique qu'il attend d'entendre ce que le secrétaire général de l'ONU a à lui dire. Donc « optimiste » peut se gloser par : pas vraiment optimiste, plus ou moins optimiste.

Si l'on observe les énoncés (1) et (2), on se rend compte que ces deux énoncés apparaissent dans une même structure où nous retrouvons deux valeurs *a* et *b* qui se présentent comme suit :

- *a* véhicule une certaine appréciation
- *b* fait en sorte qu'on puisse questionner la pertinence de *a*.

À partir de ce qui précède, on peut dire que les guillemets d'altération partielle interviennent dans un contexte discursif où sont réunis des éléments appuyant une information (c'est vraiment ça) et des éléments s'y opposant (ce n'est vraiment pas ça). C'est le rôle des marqueurs d'opposition dans les énoncés (1) et (2). En fait, si l'opposition désigne que, dans l'énoncé en question, deux idées ne peuvent coexister sans se nuire, les guillemets d'altération partielle désignent que l'expression guillemetée combine des propriétés de l'Intérieur et de l'Extérieur et donc qu'il y a réunion de deux valeurs qui pourraient être exclusives.

Du point de vue des stratégies argumentatives, l'opération d'altération partielle donne lieu à ce que nous appelons une stratégie de distanciation partielle. Cette stratégie consiste, pour le rapporteur, à signaler à l'aide des guillemets, qu'il se distancie un peu du terme ou de l'expression entre guillemets mais ne la rejette pas complètement. Cette opération montre l'attitude préventive que manifeste le rapporteur vis-à-vis des paroles d'autrui. Le rapporteur indique à l'aide des guillemets jusqu'à quel point il s'implique dans le dire d'autrui. Ainsi, s'il signale qu'il n'adhère pas totalement aux propos qu'il rapporte, son intervention ne manifeste pas non plus une réfutation totale. Les guillemets, introduisant une distanciation partielle, permettent donc une déformation légère et contrôlée. Cette stratégie de distanciation partielle est alors une stratégie préventive qui invite le lecteur à prendre conscience de la présence d'un espace intermédiaire entre deux extrêmes.

2. Opération d'altération radicale

L'opération d'altération radicale porte sur la zone III. Elle consiste en la construction de l'Extérieur et survient lorsque la déformation de « a » tend vers son opposé. Dans cette opération, nous considérons les guillemets, à la suite de Cheong, comme des facteurs d'inversion de polarité. Dans notre corpus, dépendamment des opérations linguistiques et discursives auxquelles elle est associée, les guillemets présentent deux cas d'altération radicale :

1 – « a » = vraiment pas a

2 – « a » = soi-disant a

2.1. « a » = vraiment pas a

Dans l'énoncé qui suit, nous allons voir comment le journaliste rapporte les paroles d'autrui pour prendre leur contre-pied :

(3) En passant, dénonçons l'amalgame auquel a recouru Saddam Hussein qui dénonce l'« occupation » de l'Arabie Saoudite par les forces étrangères. Si celles-ci sont venues, c'est à la demande de l'Arabie Saoudite elle-même menacée d'être victime à son tour des visées annexionistes de Saddam Hussein. Les forces stationnées en Arabie Saoudite, près de la frontière irakienne et koweïtienne - et non pas dans les lieux saints - sont là pour protéger ce pays et ceux du Golfe, mais aussi pour libérer le Koweït (*Le Matin du Sahara*, 02/10/90, p. 1).

La construction de l'altération radicale est, dans cet énoncé, renforcée par l'emploi du verbe « dénoncer » exprimant le désaccord du rapporteur. Le verbe « dénoncer » permet ainsi d'accomplir un acte illocutoire de remise en question d'un point de vue, voire même de rejet. Le rapporteur introduit son discours en construisant une rupture avec les propos d'autrui. Il exprime explicitement son refus des paroles de Saddam Hussein qui considère la présence des forces étrangères en Arabie Saoudite comme une occupation. En introduisant les guillemets, le rapporteur marque sa distanciation par rapport à l'appellation « occupation » employée dans le discours

original. En fait, le journaliste introduit les propos de Saddam pour prendre leur contre-pied. Nous parlons ainsi de guillemets d'altération radicale lorsque le rapporteur renvoie aux propos d'autrui pour construire le complémentaire du domaine.

Après une délimitation de l'Extérieur : « occupation » = vraiment pas occupation, le rapporteur entame un parcours explicatif où il justifie sa position. On apprend que, pour le rapporteur, la présence des forces étrangères en Arabie Saoudite n'est pas du tout une occupation comme l'appelle Saddam Hussein. Il explique donc que « si celles-ci sont venues, c'est à la demande de l'Arabie Saoudite, elle même menacée à son tour d'être victime des visées annexionistes de Saddam Hussein ». Dans cette démarche de stabilisation, le rapporteur ressort un argument prépondérant disant que les forces stationnées en Arabie Saoudite - et non pas dans les lieux saints - sont là pour protéger ce pays et ceux du Golfe... Dans la parenthèse, le rapporteur introduit un argument prépondérant et rejette, en même temps, le point de vue que Saddam a tenté d'introduire.

Les guillemets encadrant « occupation » peuvent se gloser comme : vraiment pas, rien à voir avec, pas du tout... On peut donc concevoir que « occupation » renvoie à « ce que Saddam appelle une occupation, moi (le rapporteur) je n'y vois pas la moindre propriété d'une occupation ».

2. 2. « a » = soi-disant a

Considérons les énoncés suivants :

(4) Le président irakien Saddam Hussein a affirmé dans un message retransmis par radio Bagdad que la « 19^e province » de l'Irak sera le champ de la grande bataille (*L'Opinion*, 14/01/91, p. 1).

(5) Le ministre a ensuite réitéré l'attachement de l'Irak à sa « souveraineté totale », réaffirmant que « le Koweït en constitue la 19^e province » (*L'Opinion*, 30/11/90, p. 3).

En introduisant les guillemets dans ces énoncés, le rapporteur nous permet de voir la différence entre ce qu'on prétend qu'une chose est et ce qu'elle pourrait être en réalité. Dans l'énoncé (4) par exemple, Saddam Hussein, en parlant du Koweït, l'a désigné comme « la 19^e province » de l'Irak. En mettant entre guillemets « la 19^e province », le rapporteur signale d'abord que ce sont les paroles de Saddam et avance ensuite que cette dénomination est questionnable.

En fait, dans les énoncés (4) et (5), les propos de Saddam sont introduits par les verbes de parole *affirmer* et *réaffirmer* qui véhiculent une modalité assertive. Ces verbes indiquent que Saddam a exprimé (et réexprimé) sa conviction en énonçant comme vraie que le Koweït est la 19^e province de l'Irak. Cependant, si les paroles de Saddam laissent croire que le Koweït est vraiment la 19^e province de l'Irak, le rapporteur ne semble pas en être convaincu. Ainsi, en introduisant les guillemets d'inversion, le rapporteur questionne ces affirmations et signale que l'appellation « 19^e province » est critiquable.

Nous sommes alors amenés à voir dans le verbe *affirmer* l'équivalent de *prétendre*. D'ailleurs, prétendre quelque chose, c'est l'affirmer avec la conscience d'en avoir le droit, le pouvoir, mais sans nécessairement convaincre autrui, ce qui est le cas dans les énoncés (4) et (5). Par ailleurs, le verbe *prétendre* véhicule habituellement une présupposition de fausseté qu'on ne trouve pas dans le verbe *affirmer*. C'est pourquoi nous attribuons aux guillemets dans ces énoncés la valeur de : soi-disant, prétendu... qui indiquent que Saddam prétend à tort que le Koweït est la 19^e province de l'Irak et signalent que le rapporteur n'adhère pas à ces propos.

Nous appuyons notre position par un énoncé extrait de notre corpus où il n'a pas été nécessaire d'entourer *province irakienne* par des guillemets puisque l'emploi du verbe *prétendre* montre explicitement que le rapporteur désapprouve les croyances de l'autre et a donc le même effet que les guillemets d'inversion.

(6) À toutes ces actions, le maître de l'Irak a répondu par un refus catégorique d'évacuer le Koweït et à plus forte raison de rétablir dans ce pays le pouvoir légitime car, prétend-il, le Koweït est une province irakienne (*Le Matin du Sahara*, 02/10/90, p. 1).

Il n'y a, certes, pas de guillemets. Néanmoins, nous pensons que grâce au verbe *prétendre*, la même opération se réalise. Selon Berrendonner, lorsqu'un locuteur énonce

[X prétend que p] (avec $X \neq \text{je}$), la phrase laisse entendre, la plupart du temps, que celui-ci désapprouve la croyance de X, c'est-à-dire qu'il est réticent quant à la vérité de p. Ainsi « il prétend » est bien souvent compris comme « il ose dire à tort » (Berrendonner, 1981:41).

On s'aperçoit également que ces guillemets, interchangeable avec *soidisant*, ont un air ironique. D'ailleurs, l'ironie et les expressions comme *soidisant*, *prétendu*, etc., ont en commun le fait de dire le contraire de ce qu'on veut faire penser.

3. Opération de spécification

Dans l'opération de spécification, les guillemets sont des « prescriptions » qui indiquent dans quel sens il faut comprendre l'expression guillemetée. Ils indiquent au lecteur les conditions de réception d'un énoncé et l'orientent vers une acception particulière. On peut alors parler de deux sortes d'interprétations : une interprétation générale et une interprétation conditionnée par les guillemets.

Les énoncés (7) et (8) illustrent les différentes manifestations de l'opération de spécification.

(7) Interrogé sur les moyens de limiter les dégâts dans les relations entre les États-Unis et les pays arabes qui pourraient résulter de la guerre contre l'Irak, le président américain a estimé que le monde arabe « comprenait » ce qu'il avait décidé de faire et pourquoi il le faisait (*Le Matin du Sahara*, 19/01/91, p. 5).

Dans l'énoncé (7), les guillemets sont là pour insister sur la valeur sémantique du mot guillemeté qui pourrait s'interpréter de plusieurs façons. Des multiples sens de *comprendre* retenus par le dictionnaire (donner un sens clair, se faire une idée claire, admettre, trouver naturel...), l'actualisation ici semble contrainte vers « réaliser » ou « se rendre compte ».

(8) Moscou est aujourd'hui, et selon le secrétaire d'État américain Baker, uniquement appelé à contribuer d'une façon « significative » à la solution des problèmes de la région (*L'Opinion*, 26/02/91, p. 5).

Dans l'énoncé (8), l'emploi des guillemets permet d'enlever la confusion entourant le mot « significative ». À l'aide des guillemets de spécification et de l'adverbe restrictif *uniquement*, on comprendra que contribuer d'une façon « significative » ne signifie pas « contribuer d'une façon importante » mais plutôt « d'une façon symbolique ». Il est donc signifié implicitement que l'URSS occuperait une place marginale dans le conflit du Golfe.

Les différents exemples montrent que les guillemets sont des instructions qui alertent le lecteur sur le contexte lui indiquant comment il doit comprendre l'expression guillemetée. Ces guillemets viennent donc satisfaire le besoin du rapporteur de spécifier pour éviter de créer la confusion.

Conclusion

Nous croyons dans ce texte avoir présenté une typologie discursive des guillemets de citation. Nous entendons par typologie discursive les différentes valeurs d'une expression linguistique telles qu'elles se dégagent des contextes et des co-textes dans lesquels elle est insérée.

Notre hypothèse de départ disait que le marqueur de citation peut également fonctionner comme un marqueur de reformulation du sens. En fait, les différentes opérations inscrites dans l'emploi des guillemets ont en commun le fait de superposer une signification à une autre.

BIBLIOGRAPHIE

- Atlani F. 1981, *Approche linguistique du fonctionnement discursif : un exemple, la presse écrite*, Thèse de doctorat, Université Paris VII.
- Authier J. 1979, « Parler avec des signes de ponctuation », *DRLAV*, 21, 76-87.
- Berrendonner A. 1981, *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.
- Cheong K. 1985, *Étude de la construction des valeurs référentielles à travers un marqueur énonciatif : le cas des guillemets*, Thèse de doctorat, Université Paris VII.
- Cheong K. 1988, « Les guillemets, marqueurs de reformulation modulée », *Modèles linguistiques*, Presses de l'Université de Lille III.
- Culioli A. 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation*, Paris, Ophrys.
- Ducrot O. 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- Maingueneau D. 1981, *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.

Elke PLENK et Khadiyatoulah FALL
Université du Québec à Chicoutimi

Polysémie et sens de base du verbe *aimer* : des propositions préliminaires

Les propositions de ce bref article font partie d'une étude comparative que nous menons entre le verbe français *AIMER* et le verbe allemand *LIEBEN*. Il s'agit dans cette étude différentielle de cerner le champ notionnel de chacun des deux verbes à partir de leurs actualisations dans des dictionnaires bilingues et unilingues¹ et dans deux romans traduits². Cependant, les données ici présentées vont uniquement concerner le verbe *AIMER* pour lequel nous tenterons d'illustrer la polysémie et formulerons une hypothèse provisoire sur son sens de base.

1. L'étude de J. Picoche

À partir d'une étude basée à la fois sur des critères syntaxiques et des critères sémantiques, Picoche propose les cinq valeurs suivantes pour le verbe *AIMER* :

– Le sujet S a du goût pour un objet O non personnel. (plaître / désirer / bien / ça)

1 *Brockhaus, Le Grand Larousse de la langue française, Le Grand Robert, Le Trésor de la langue française, Wörterbuch der deutschen Sprache, Wörterbuch der deutschen und französischen Sprache.*

2 Heller, E. (1989) - *Avec un autre ce sera différent*, Paris, A. Michel.

Heller, E. (1987) - *Beim nächsten Mann wird alles anders*, Frankfurt am Main, Fischer Taschenbuch Verlag GmbH.

Laberge, M. (1978) - *Quelques Adieux*, Paris, Éditions Grasset & Fasquelle.

Laberge, M. (1981) - *Die Irlandreise*, Hamburg, Rowolt Taschenbuch Verlag GmbH.

- S éprouve un sentiment narcissique pour sa propre personne. (forme pronominale / plaie / bien)
- S éprouve de l'affection ou de l'amitié pour un O personnel (c'est-à-dire un sentiment habituel plus ou moins profond, d'intensité modérée, avec désir de réciprocité). (bien, (plaie / désirer / forme pronominale))
- S éprouve pour un O personnel une passion à caractère sexuel, très intense, avec exigence de réciprocité. (forme pronominale, (désirer))
- S ne veut que le bien (ou la gloire !) d'un objet personnel O, sans exigence de réciprocité.

Les manipulations syntaxiques et sémantiques employées pour l'élaboration de ces valeurs de sens sont les suivantes :

- la possibilité ou l'impossibilité de la pronominalisation en *la / le / les* versus la pronominalisation en *ça* ;
- la possibilité ou l'impossibilité de remplacer *AIMER* par *plaie* ;
- la possibilité ou l'impossibilité de remplacer *AIMER* par *désirer*
- la compatibilité de *bien* dans des attestations différentes de *AIMER* ;
- la possibilité ou l'impossibilité d'employer la forme pronominale à la place de la forme simple.

Selon J. Picoche, toutes les valeurs nommées en haut qui résultent de ces manipulations ont un noyau sémantique commun : S attribue une valeur positive à O et est entraîné vers O par un dynamisme psychique. On peut donc dire que les différentes valeurs de *AIMER* se construisent à partir d'un noyau sémantique commun en contexte.

Le classement de Picoche est très riche, mais elle ne fournit pas selon nous toutes les actualisations et en plus elle ne débouche pas sur la proposition d'un sens unificateur.

C'est pourquoi nous proposons dans les pages qui suivent un autre classement qui s'apparentera tout de même à celui de Picoche tout en étant plus détaillé en ce qui concerne les sens particuliers de *AIMER*. Ce classement se rapprochera ainsi plus de la présentation dictionnaire d'un lexème, à cela près que nous nous sommes basés uniquement sur les critères de sens. Nous justifierons ce choix un peu plus loin.

2. Pour un autre classement sémantique

Deux critères d'analyse nous ont permis d'aboutir au classement proposé : l'opération de paraphrase d'énoncés contenant le lexème et la prise en compte de la nature sémantique de l'objet à droite du verbe. Ainsi donc pour retrouver le sens, nous avons paraphrasé les énoncés en remplaçant *AIMER* par des verbes retenus déjà par Picoche tels *plaire*, *désirer*, mais nous avons ajouté également des expressions suggérées par le contexte telles *être content de*, *s'intéresser à*, *apprécier*, *estimer*, etc. Nous avons mis les énoncés de notre corpus qui acceptaient la même paraphrase dans la même classe. À cette première analyse, nous ajoutons les caractéristiques sémantiques de l'objet à droite du verbe : il s'agit des distinctions entre animé / inanimé ; humain / non humain ; personne de sexe opposée par rapport au sujet ; personne qui a un lien de parenté avec le sujet, etc.

Nous avons débouché sur quatre classes principales pour *AIMER* et trois classes pour *S'AIMER*. Ces classes ont ensuite été subdivisées en sous-classes. L'option d'une approche sémantique nous a paru pertinente parce que nous avons constaté que toutes les constructions syntaxiques dans lesquelles *AIMER* entrait pouvaient véhiculer au moins deux interprétations différentes. Par exemple dans la structure *AIMER* + COD, le sens de *AIMER* peut signifier l'amour, l'amitié, l'attachement, l'intérêt, le plaisir, etc.

- (93)³ Elle avait toujours cru que Billy l'*aimait*, qu'il était solide et qu'elle pouvait compter sur lui. (amour)
 (125) ... il *aimait* les animaux, la terre, les bateaux. (attachement)
 (145) Jean-François *aimait* les jeux de société. (plaisir)
 (141) Il *aime* la mécanique. (intérêt, plaisir)

Il est cependant indéniable que la structure syntaxique a une certaine importance, mais nous n'approfondirons pas cet aspect ici. Mentionnons que les données de notre corpus confirment amplement l'efficacité des manipulations syntaxiques et sémantiques proposées par Picoche lors de son élaboration des valeurs de *AIMER*.

3 (Chiffre) renvoie aux exemples tirés du corpus français, (R) : Grand Robert, (L) : Grand Larousse, (Li) : Littré, (t) : exemples créés.

2.1. Les sens de *AIMER*

2.1.1. *AIMER* pour décrire une relation qui passe par « l'amour » envers qqn / (qqch)

1. Hommes – femmes

a) relation d'amour

(93) Elle avait toujours cru que Billy l'*aimait*, qu'il était solide et qu'elle pouvait compter sur lui.

b) relation amoureuse

(3) Mon besoin d'*aimer*.

(43) Est-elle la femme qui a *aimé* Alain ?

c) connotation sexuelle

(42) Connaît-elle la femme qui a *aimé* Angèle un soir ?

2. Entre membres de famille

(94) Elle avait un enfant dans son ventre et elle l'*aimait*.

2.1.2. *AIMER* pour décrire un sentiment d'amitié, d'attachement envers qqn / qqch

1. Attachement (plaisir)

(125) ... il *aimait* les animaux, la terre, les bateaux.

2. Attachement amical

(91) Elle n'*aimait* pas Billy mais elle l'*aimait* bien.

3. Attachement : estime / appréciation

(R) Nous *aimons* toujours ceux qui nous admirent, et nous n'*aimons* pas toujours ceux que nous admirons.

4. Attachement envers un animal / animal envers son maître

(R) Le chien *aime* son maître.

() J'*aime* mes chats.

5. Adoration / attachement (moral / spirituel)

(R) *aimer* sa patrie

(R) *aimer* la liberté

(R) *aimer* Dieu

2.1.3. *AIMER* pour décrire la prise de position envers qqn / qqch ou en fonction de qqn / qqch

1. Pour exprimer un souhait / vœu

(54) J'*aimerais* que nous fassions quelque chose ensemble qui ne soit pas un enfant.

2. Pour exprimer une opinion / jugement

a) approbation / désapprobation :

(16) Je n'*aimais* pas cette vie, je la trouvais hypocrite.

b) attitude de l'énonciateur envers l'objet :

– intérêt :

(141) *aimer* la mécanique

– appréciation :

(99) Elle *aimait* ces hommages dus à son petit et les acceptait avec un gentil sourire.

– jugement de valeur (trouver beau / agréable, etc.) :

(32) Des claires, tu sais, un peu nacrées, comme tu les *aimes*.

– plaisir / réjouissance :

(5) Dans ma jeunesse, je pleurais en faisant les travaux ménagers, ils m'empêchaient de me livrer à ce que j'*aimais* le plus au monde : la lecture, les études, le travail intellectuel.

– contentement :

(40) Et lui aussi *aimait* bien que je vienne.

– nourriture (avoir le goût) :

() Il *aime* beaucoup les fruits de mer.**2.1.4. AIMER pour exprimer une préférence envers qqch / (qqn)**

1. Préférence (au sens général)

(L) Le café *aime* à être bu chaud. (fam.)(L) La betterave *aime* les terres profondes.

2. Préférence qui sous-entend une exigence, une demande

(R) Cet arbuste aime à être arrosé.

(Nous ne considérons pas les emplois de *AIMER* + *mieux* pour ce classement)**2.2. Les sens de s'*AIMER*****2.2.1. Relation qui passe par amour**

1. Envers soi-même

(120) Elle *s'aime* encore un peu en aimant encore son métier.

2. Entre deux personnes

a) entre homme et femme :

– générique :

(L) Ils *s'aiment* d'amour.

– sentiment amoureux (mutuellement) :

(L) Deux jeunes qui *s'aiment* et n'osent pas se l'avouer.

– au sens sexuel (loc. fam.) :

(R) Elle était donc couchée et *se* laissait *aimer*.

b) membres de famille :

(R) Nous *nous aimons* beaucoup, ma sœur et moi.

2.2.2. Relation qui passe par l'affection / l'amitié (mutuellement)

(Li) Ils s'*aiment* comme frères.

2.2.3. Préférence

(Li) Les pigeons s'*aiment* où il y a de l'eau.

(Li) Les oliviers s'*aiment* dans les lieux sablonneux.

2.3. Tentative de synthèse

L'analyse effectuée dégage les valeurs principales suivantes de *AIMER* et de *S'AIMER* :

–1) *AIMER* pour exprimer un sentiment d'amour ou d'affection envers quelqu'un ou envers soi-même (vraiment aimer : éprouver de l'amour pour, être attiré par) ;

–2) *AIMER* pour exprimer un sentiment d'attachement ou d'amitié envers quelqu'un (être humain, animal) (vraiment aimer : être attaché à, éprouver de l'affection pour, éprouver de l'amitié pour) ;

–3) *AIMER* pour exprimer une attitude (émotive) envers quelque chose (plus ou moins aimer : plaire, être intéressé à, etc.) ;

–4) *AIMER* pour exprimer l'état d'âme du sujet à cause de quelque chose ou quand quelque chose se passe ou se passera (plus ou moins aimer : être content de / quand) ;

–5) *AIMER* pour exprimer l'état d'âme du sujet à cause de quelque chose ou quand quelque chose se passe. Il y a une forte nuance de préférence (ne pas vraiment aimer : préférer) ;

–6) *AIMER* pour exprimer une intention de la part du sujet (ne pas vraiment aimer : vouloir, souhaiter, désirer).

Notons brièvement qu'il y a une différence au niveau de l'agentivité du verbe *AIMER*. Les valeurs (1), (2) et (3) peuvent être qualifiées comme étant agentives puisque le verbe exerce une force sur l'objet tout en espérant réciprocité en retour. La valeur (6) est également agentive, mais cette fois le sujet n'exprime pas un sentiment envers quelqu'un, mais il exprime ce qu'il souhaiterait voir accompli. Ainsi il agit sur son co-énonciateur ou sur soi-même. Les valeurs (4) et (5) par contre sont non-agentives. On ne décrit que l'état d'âme du sujet à cause d'un aspect extérieur. Le sujet n'exerce aucune force sur l'objet.

Ces valeurs que nous avons retenues rejoignent dans l'ensemble celles proposées par Picoche, mais nous croyons que notre classement

révèle plus de nuances de sens. Cependant, les deux classements montrent bien qu'il y a plusieurs manières et plusieurs degrés de *AIMER* et ces différents manières et degrés sont construits dans la langue avec l'aide des indices sémantiques, syntaxiques et contextuels autour d'un sens de base.

3. Le sens de base de *AIMER* : une hypothèse provisoire

Dans les dictionnaires, le premier sens de *AIMER* est souvent celui qui exprime l'amitié ou l'attachement. Dans les dictionnaires ainsi que dans les énoncés de notre corpus, l'emploi absolu de *AIMER* ne peut se dire que du sentiment amoureux et de l'amour envers Dieu. C'est ce qu'illustrent bien les exemples suivants tirés du Grand Robert.

- (R) Les femmes croient souvent *aimer*, encore qu'elles n'*aiment* pas (La Rochefoucauld, *Maximes*, 277).
- (R) On veut haïr et on veut *aimer*, mais on *aime* encore quand on hait, et on hait encore quand on *aime* (La Rochefoucauld, *Réflexions diverses*, « De l'incertitude »).
- (R) C'est pourquoi, je te le dis, ses nombreux péchés lui sont pardonnés, parce qu'elle a beaucoup *aimé*, mais celui à qui l'on pardonne peu, *aime* peu (*Bible*, Évangile selon saint Luc, VII. 47).

AIMER est considéré d'après les dictionnaires comme un verbe transitif direct, c'est-à-dire qu'on aime toujours quelque chose ou quelqu'un. En étudiant les trois derniers énoncés, on peut voir que l'objet est, malgré son absence, toujours sous-entendu parce qu'on aime toujours quelque chose ou quelqu'un. On peut également constater que le complément sous-entendu est toujours un être humain ou Dieu.

On pourrait avancer une hypothèse qui devra être développée et mieux confortée : en français moderne, le sens de base de *AIMER* serait la description d'une relation qui passe par l'amour. Autrefois, le sens de base était également celui qui passait par l'amour, mais un amour exprimé envers Dieu.

Une autre piste pour prouver que le sens de *AIMER* passe d'abord par l'amour réside dans le fait que l'ajout d'un adverbe affaiblit le sens

du verbe. Une relation d'amour devient une relation d'amitié si on ajoute l'adverbe *bien*.

BIBLIOGRAPHIE

- Heller E. 1989, *Avec un autre ce sera différent*, Paris, A. Michel.
- Heller E. 1987, *Beim nächsten Mann wird alles anders*, Frankfurt am Main, Fischer Taschenbuch Verlag GmbH.
- Imbs P. 1971, *Le Trésor de la langue française*, tome 1, Paris, Éditions du C.N.R.S.
- Laberge M. 1978, *Quelques Adieux*, Paris, Éditions Grasset & Fasquelle.
- Laberge M. 1981, *Die Irlandreise*, Hamburg, Rowolt Taschenbuch Verlag GmbH.
- Niobey G., Lagane R., Guilbert L. 1971, *Grand Larousse de la langue française*, tome 1, Paris, Larousse.
- Picoche J. 1986, *Structures sémantiques du lexique français*, Éditions Fernand Nathan, Paris.
- Robert P., Rey A. 1985, *Le Grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, tome 1, Paris, Le Robert.

Valeurs lexicale, grammaticale et discursive de *savoir* dans un corpus acadien

Si le sens d'une unité se définit par ses emplois, le verbe *savoir* est un excellent candidat à un traitement polysémique. Comme tout verbe d'attitude propositionnelle, il a une grande latitude d'emploi sur le plan des constructions qu'il autorise, des positions qu'il occupe dans l'énoncé et il connaît plusieurs emplois figés.

Les constructions

Savoir entre dans toutes les constructions possibles pour un verbe. Quelles que soient la forme ou la polarité de l'énoncé, il peut être suivi d'un SN (1a), d'un infinitif (1b), d'une complétive (1c), d'une interrogation indirecte (1d), ou s'utiliser intransitivement (1e).

- (1a) Je sais son adresse/ma leçon/mes tables de multiplication.
Je/tu/il sait beaucoup de choses/tout/quelque chose.
Tu sais/tu ne sais pas/sais-tu son adresse ?
- (1b) Il sait/tu sauras/on savait nager/préparer les homards.
- (1c) Je sais/tu sais/on savait/saviez-vous qu'il viendra/viendrait.
- (1d) Je sais avec qui tu sors/je ne sais pas pourquoi on a peur/sais-tu s'il vient.
- (1e) Je sais/Tu sais/On sait/tu sauras/tu savais/je savais/Qui sait ?

Emplois absolus

Les constructions sans complément présentent une situation particulièrement complexe. La construction peut être une tournure elliptique (2). Dans sa grande mobilité, *savoir* se retrouve, avec des sens différents, en antéposition (3a-b), postposition (4a-b) ou en position parenthétique (5a-b). En réponse ou en réplique, il apparaît seul (6), sous la portée d'un adverbe (7a-c) ou encore accompagné d'une expansion sémantique (8a-b) qui consiste en un énoncé.

- (2) Lui as-tu dit, au moins ? - Il sait (il le sait).
- (3a) Je sais, il s'entête.
- (3b) Tu sais, on part dans cinq minutes.
- (4a) Je ne te permettrai pas de faire ça, tu sais.
- (4b) Tous les humains sont égaux, je sais.
- (5a) Toi, je sais, tu ne veux pas partir.
- (5b) Un type de 50 ans qui est mis au chômage, tu sais, c'est dur pour lui, tu sais, parce que partout où il va, tu sais, les employeurs lui disent qu'il a pas la formation qui faut.
- (6) Je sais.
- (7a) Je sais bien.
- (7b) Je sais hein.
- (7c) Ouin, je sais.
- (8a) Je sais. C'est complètement idiot.
- (8b) Je sais, je l'ai vu faire.

La dissymétrie des formes

Les exemples qui précèdent mettent en évidence le fait que plusieurs emplois de *savoir* sont dissymétriques (Benveniste, 1966). Ils sont symétriques en (1a) et (1b) parce que le sens de base de l'unité est le même, indépendamment du rang auquel le verbe est conjugué, de la forme de la phrase ou de son type. Par contre, il n'y a pas toujours équivalence de sens entre *je sais* et *tu sais*, entre *je sais* et *je sais pas*, et entre *je sais* et *est-ce que je sais ?* comme le montreront les exemples qui suivent.

Le sens de *savoir* est le même entre *je sais* et *tu sais* dans (9a), mais il s'agit là d'un exemple un peu forcé. Plus naturellement, ces formes occupent des contextes qui s'excluent, et leur sens se différencie en conséquence. Ainsi *je sais* (9b) vient-il en réaction à une assertion de l'interlocuteur alors que *tu sais* (9c-d) précède ou suit l'énoncé d'un locuteur. Il a une valeur argumentative que n'a pas *je sais*. *Tu sais* connaît de nombreux autres emplois, dont celui de marqueur d'interaction discursive comme en (9e) : il sert à maintenir le contact avec l'interlocuteur.

- (9a) L'argent est dans ce livre-là. Je sais, tu sais, pis personne d'autre sait. OK !
- (9b) Pierre arrive demain. -Je sais /*-Tu sais.
- (9c) Pierre arrive demain, tu sais/*je sais.
- (9d) Tu sais, Pierre arrive demain/ *Je sais, Pierre arrive demain.
- (9e) I t'aidera pas gratuitement, t'sais veux dire/*je sais veux dire.

Pour ce qui est de l'opposition affirmatif/négatif, il y a symétrie si la forme à la première personne du présent vient en réaction à une suggestion. En (10a), *je sais* en réponse à *tu devrais y aller* signifie < Je suis d'accord avec ce que tu suggères >. *Je ne sais pas* exprime le contraire de façon délicate : < je ne suis pas d'accord avec ce que tu suggères >. Par contre, il y a dissymétrie si la forme vient en réaction à une information : (10b). La négation de *je sais* dans ce contexte requiert le passage à l'imparfait qui rend bien l'idée de la transition de l'absence à la présence de cette information dans le domaine de connaissance du sujet.

- (10a) Tu devrais y aller. -Je sais/-Je sais pas.
 (10b) Pierre t'a téléphoné. -Je sais/*Je sais pas/Je savais pas.

Troisième lieu de la dissymétrie : l'opposition entre la déclaration et l'interrogation. Puisque *je sais* signifie que < x est dans mon domaine de connaissance >, si la syntaxe prévalait, *Est-ce que je sais ?* devrait signifier < x est-il dans mon domaine de connaissance >. C'est bien cette valeur que prend l'énoncé à la deuxième personne (11a), mais à la première personne (11b), *savoir* accomplit plutôt un acte de « je-m'en-foutisme » et indique la volonté de clore l'échange¹.

- (11a) Tu sais./Est-ce que tu sais ?
 (11b) Je sais./≠Est-ce que je sais ?

Les emplois dissymétriques sont imperméables au changement de temps (12a-b) et n'impliquent pas les conjugaisons de rang III, IV et VI (12c). Parfois, on peut dire carrément qu'ils ne sont plus des verbes : *je sais pas* remplit la fonction d'un adverbe d'approximation en (12d). Voilà une façon opératoire de définir les formes figées de *savoir*.

- (12a) Paul te cherchait. - Je sais/*j'ai su/*je saurai/*je saurais.
 (12b) Tu sais/*tu savais/*tu aurais su, t'es pas obligé de le faire.
 (12c) Il y avait, je sais pas/?on sait pas/*ils savent pas/*nous ne savons pas, 200 pêcheurs.
 (12d) Il y avait je sais pas/peut-être/environ 200 pêcheurs.

Description du sens de savoir

Bien que *savoir* conserve à peu près dans tous les emplois son sens de base, selon les propriétés structurales et fonctionnelles² de l'énoncé dans lequel il apparaît, il prend des valeurs fort diversifiées, telles que la correction des présupposés de L₂ (9b), l'accomplissement d'un acte de

1 *On sait/Oui, oui, on sait* remplit une fonction similaire en réplique.

2 Entendu dans le sens de la perspective fonctionnelle de la phrase chez Firbas.

menace (4a), de concession (4b), l'émission d'un signal d'écoute (5b). (On retrouvera des exemples attestés dans la deuxième partie de l'article). Ce verbe se prête donc bien à une structuration de ses sens à l'intérieur de trois zones distinctes³:

- la zone lexicale regroupera les sens qui se dégagent des valeurs référentielles de l'unité lexicale. C'est là où se situe *savoir* dans les constructions avec SN (1a) ;
- la zone grammaticale regroupera les emplois au moyen desquels on effectue les opérations de détermination, de quantification, de marquage de l'aspect. C'est notre *savoir* auxiliaire en (1b) ;
- dans la zone discursive se retrouveront enfin les emplois où l'énonciation de *savoir* constitue un acte illocutoire. Il est alors marqueur de structuration discursive ou marqueur d'interaction. C'est par exemple *tu sais* comme signal d'écoute (1e) ou *est-ce que je sais ?* signal de clôture (11b).

Programme

Une description sémantique satisfaisante de ce verbe d'attitude propositionnelle exige qu'on en inventorie les sens en tenant compte de multiples facteurs qui engendrent ses emplois (construction syntaxique, variation morphologique, position et contexte énonciatif⁴), qu'on mette en évidence les conditions d'emploi qui correspondent à ces sens – ce qui n'a pas été fait si on se fie aux descriptions actuelles des dictionnaires –, et, enfin, qu'on établisse les liens entre les différents sens qui auront été classés à l'intérieur des trois zones définies plus haut.

Ce serait évidemment bien trop « facile » s'il y avait un lien clair entre les constructions syntaxiques et les différentes zones. On posera tout de même comme hypothèse, pour fin de la discussion, que les emplois de *savoir* se situent :

3 Voir les travaux de l'équipe de l'Université de Sherbrooke dans le présent recueil.

4 Nous reconnaissons que la prosodie devrait recevoir autant de soin que les autres facteurs qui nous semblent plus faciles à décrire. Cette description devra être faite dans une prochaine étape.

- dans la zone grammaticale quand il est auxiliaire, c'est-à-dire suivi de l'infinitif (1b) ;
- et enfin, dans la zone discursive pour les emplois absolus, surtout quand il s'agit d'emplois dissymétriques (1e).

Hypothèse de travail		
Zone	Syntaxe	Sémantisme
Lexicale	<i>savoir</i> + SN	< x est dans le domaine de connaissance du sujet >
	<i>savoir</i> + QUE P	< P est dans le domaine de connaissance du sujet >
	<i>savoir</i> + ? INDIR	< ? est dans le domaine de connaissance du sujet >
Grammaticale	<i>savoir</i>	< avoir la capacité de >
Discursive	<i>savoir</i>	< quelque chose est dans le domaine de connaissance du sujet >
	<i>je sais</i> <i>tu sais</i> <i>on sait</i>	(voir section 2)

L'objet de l'étude

Nous appliquerons notre programme au traitement des occurrences de *savoir* dans un corpus de dialogues entre jeunes francophones enregistrés au printemps 1994 dans une école publique de la région du Sud-est du Nouveau-Brunswick⁵. Les témoins, des garçons et des filles de treize ou de

5 Comme on s'y attendrait d'un parler qui se développe dans un milieu francophone submergé par la langue anglaise et la culture nord-américaine, les extraits que nous transcrivons sont caractérisés par de nombreux régionalismes ainsi que par des emprunts directs et indirects faits à l'anglais. Mais là n'est pas notre propos. De plus, nous ne tirons

quatorze ans, achevaient alors leur huitième année scolaire. Regroupés par deux dans une salle d'étude à la bibliothèque, ils avaient pour consigne de discuter pendant une quinzaine de minutes de leurs loisirs, leurs relations avec leurs parents, de leurs projets d'avenir ou encore de parler de sujets qui les intéressaient particulièrement. Nous souhaitons par cette méthode qui s'oppose à la situation d'entrevue habituelle où l'intervieweur est en position d'autorité par rapport à l'interviewé, favoriser l'émission d'un discours plus spontané de la part des témoins.

Cette situation a néanmoins appelé certaines contraintes, dont celle, bien évidente, du milieu scolaire qui par sa nature demande un niveau de langue plus surveillé que celui dont se servent habituellement nos témoins. La présence du magnétophone semble également avoir joué un rôle dans l'obtention d'un discours surveillé, mais curieusement, nos adolescents étaient davantage préoccupés par le contenu de ce qu'ils allaient dévoiler que par la forme par laquelle ils allaient le transmettre. Nous avons donc obtenu un discours spontané et informel, marqué d'abord par des échanges brefs et succincts sous forme d'entrevue qui ont graduellement cédé la place vers la fin à une véritable conversation amenant des échanges plus développés. Le discours est resté principalement de type narratif et expositif. Il n'y a eu que quelques passages argumentatifs.

Les constructions attestées

Le contexte dialogique était propice à l'émergence des personnes du discours, le *je* et le *tu*, au détriment des autres. Dans l'espace qui nous est imparti, nous nous en tiendrons aux emplois directs de *savoir* à la forme affirmative et négative qui sont prononcés *ché* et *che pas* par nos sujets (Voir le protocole de transcription en annexe). Les échanges reproduits dans

transcrivons sont caractérisés par de nombreux régionalismes ainsi que par des emprunts directs et indirects faits à l'anglais. Mais là n'est pas notre propos. De plus, nous ne tirons aucune conclusion sur la spécificité du parler que nous observons, c'est-à-dire que notre perspective n'est pas comparativiste.

ce qui suit illustrent les différents types d'emplois attestés dans notre corpus. Bien entendu, ils n'épuisent pas la question.

À part quelques occurrences de [*che* QUE P] (Échange I) et de [*che pas* + INTERR] (VIII et IX), *savoir* apparaît le plus souvent en construction absolue. Exception faite de *che pas* parenthétique (X et XI), *ché* et *che pas* constituent un tour de parole. *Ché* vient en réaction à une assertion de l'interlocuteur. *Che pas* vient en réponse à une question. Ils sont parfois suivis d'un énoncé qui développe le thème amorcé au début de l'échange. Cette expansion consiste soit en un apport d'information (IV, XII et XV), soit en une évaluation (V). D'autres fois, ils occasionnent un changement de direction de la conversation (VII, XIV).

Ce relevé donne un tableau clair mais plat de notre objet et ne permet pas de montrer le réseau de relations qui se tisse entre les constructions syntaxiques. En effet, différentes constructions peuvent se rattacher à un même sens avec quelques nuances (échanges XI et XII), alors qu'à une même structure peut correspondre différents sens qui opèrent à différents niveaux (échanges II et VI). Un examen plus fin du contexte énonciatif mettra en évidence les valeurs distinctives des différents emplois.

Les sens recensés

Dans tous ses emplois *savoir* a pour dénominateur commun un sens premier que Co Vet (1994) formule de façon heureuse comme étant < x fait partie du domaine de connaissance du sujet >. Les énoncés où *savoir* est suivi d'un complément ont donc une double fonction : ils décrivent l'objet de connaissance en question et ils assertent l'existence de cet objet dans l'univers de connaissance d'un sujet ; à la forme négative, on en asserte l'absence. Les emplois absolus ne contiendraient que l'assertion.

Dans un autre ordre d'idées, on est en droit de se demander pourquoi le locuteur se donne la peine de faire une telle assertion. Par rapport à soi-même, pour tirer sa pensée au clair; par rapport à autrui, pour corriger les présupposés d'ignorance de son interlocuteur à son égard ? La réponse à cette question mettra en évidence les différents sens ou valeurs du verbe

savoir qui découlent de ses multiples fonctions dans la communication. De ce point de vue, il convient de séparer les emplois qui se situent à l'intérieur d'un énoncé des emplois dans lesquels la forme initie un tour de parole, ce qui appuierait l'hypothèse de la valeur lexicale des premiers et discursive des derniers.

ché

Sens premier

En premier lieu, notre seule attestation de *ché* suivi de [que P] montre la certitude. Dans l'échange qui suit, le verbe sert à restreindre le domaine de connaissance du locuteur à un seul objet pour résoudre une incertitude. On voit par cet exemple une certaine incertitude de la part du L4 quant au matériau de fabrication de l'objet en question : est-ce de la vitre ou du cristal ? Ce dont il est sûr, cependant, c'est que *tu peux voir en travers*.

Échange I

- L4 c'est *right* beau i-y-a des *designs* dessus pis ceux-là qu'est en en l (xxx)
 L3 ça l doit s'être en cristal pas juste de la *normal* vitre
 L4 *well* c'est *crystal* *but* la vitre **je sais que** tu peux voir en travers c'est *right* beau
 L3 ah *wow* (147)

La particularité de cet emploi non recensé dans les dictionnaires à notre connaissance montre bien l'intérêt de pousser plus loin l'examen de *savoir* dans cette construction. Selon notre hypothèse, ce serait notre seul cas de *savoir* dans la zone lexicale, les autres occurrences de *ché* étant en emploi absolu et coïncidant toutes avec un changement de tour de parole.

< Correction des présupposés >

Ché employé sans complément peut servir à indiquer à l'interlocuteur que ce dont on parle fait déjà partie de notre domaine de connaissance comme dans l'échange II. L9 sait que L10 a une amie de coeur. Il offre

même une preuve de sa connaissance en nommant l'amie en question. La dernière réplique indique d'ailleurs que l'information de L10 n'est pas nouvelle.

Échange II

- L10 *Holy mac* je parle pluS que Rachel ouf (bruits) // sors-tu avec une femme toi
 L 9 *right now*
 L10 *yeah*
 L 9 non
 L10 moi j'en ai une
 L 9 **ché**
 L10 ah
 L 9 Rachel
 L10 *yeah*
 L 9 tu l'as inque dit comme trois milles fois (456)

Cet emploi sert à corriger les présupposés de l'interlocuteur. *savoir* reste alors très près du sens premier et mérite d'être placé dans la zone lexicale. D'ailleurs, il est apte à la variation de personne : *ché, Nicole le sait, pis tout le monde le sait*.

< Adhésion aux propos de L₀ >

Dans les trois échanges qui suivent, le sens premier de *savoir* est moins évident. *Ché* pourrait facilement être remplacé par *en effet, c'est vrai, tu as raison, je suis du même avis*. Le sens de < connaissance > inhérent au verbe intervient indirectement dans ces échanges : elle justifie l'adhésion qu'accorde le locuteur au propos de son interlocuteur.

Dans le premier échange, L13 reçoit positivement la suggestion que lui fait L14 de prendre part à un exercice sportif, parce que cette suggestion repose sur une connaissance commune aux deux locuteurs, à savoir que L13 a des chances d'être repêché pour l'équipe de hockey.

Échange III

- L13 j'ai envie d'aller à une pratique vendredi soir pis si que tu tu joues
ben assez *probably* i te mettront su' la *team*
L14 ah tu devrais y aller
L13 **ché**
L14 c'est *right* de la *fun* (1015)

L'échange IV illustre le type d'emploi de loin le plus fréquent dans notre corpus, *ché* suivi d'un énoncé. En donnant une démonstration de son savoir dans l'énoncé qui suit l'énonciation de *ché*, L15 signifie qu'il adhère à la vérité de l'assertion de L16 quant à son innocence, bien que l'information fournie (le nom de la victime et l'école qu'elle fréquente) n'aille pas dans le sens de l'argumentation.

Échange IV

- L16 tcheque fille la *beaté up* (rires)
L15 (rires)
L16 c'était pas moi
L15 non **je sais** a' va à Vanier / Nicole tcheque affaire là (1389)

Le savoir est encore plus accessoire dans l'exemple suivant, où on commente la forme inhabituelle du microphone. L'accord se manifeste cette fois sous la forme d'une reprise de l'évaluation de l'interlocuteur (*c'est cool*) par un synonyme (*c'est neat*). La reprise de l'adjectif par un synonyme, et ce dans la même langue, peut aussi montrer les efforts du locuteur de créer une relation de bonne entente avec son interlocuteur. L'incongruité de *savoir* dans ce contexte tient à ce que les évaluations n'appartiennent pas à proprement parler à un domaine de connaissance.

Échange V

- L11 peux-tu raconter un événement que...
L12 (bruits) *hey* (bruits) c'est ben *cool* c'te plaque là
L11 euh **je sais** hein / c'est *neat*

L12 (bruits)

L11 (rires) OK un film que tu as vu un film que j'ai vu (539)

Les emplois des échanges III, IV et V ne prêtent pas à la variation morphologique et sont considérés comme figés. De plus, comme ils constituent un acte de parole, ils sont discursifs.

< **Signal d'écoute** >

On trouve finalement *savoir* employé comme signal d'écoute et comme marqueur de structuration conversationnelle. Dans l'échange VI, *ché* est émis en même temps que parle l'interlocuteur et n'interrompt pas ses propos. Il sert principalement à montrer à l'interlocuteur qu'on est toujours en ligne. Ce *ché* pourrait donc être une particule sémantiquement vide, puisqu'il peut être remplacé aussi par « ouin », « yeah », « mm », etc. Cependant, il ne peut pas être remplacé par « OK » ; nous croyons donc que cet emploi retient un résidu du sémantisme de *savoir*.

Échange VI

...pis des chevaux là un *black stallion* là laisse-moi te dire c'est pas *cheap my God* de la vie | ça coûte <L4> non **je sais** | ça coûte *probably* juste quatre millions pour ça

L4 un *Andalusian Arab* ça c'est des beaux chevaux | *my God*

L3 *ah yeah* (132)

< **Marqueur de structuration de la conversation** >

Finalement, *ché* suivi cette fois d'une interrogation indirecte dans la formule figée *ché quosse tu veux dire* peut montrer, au-delà de la compréhension fondée sur une connaissance partagée, que le locuteur est saturé, qu'on a épuisé le sujet en question. Il embraye d'ailleurs sur un sujet tout à fait différent.

Échange VII

L14 i-y-a cassé ?

- L13 ouin ben i-y-a comme un a un avis dessus *whatever* sur le bord du pied pis ça cassé
 L14 **ché quosse tu veux dire** / joues-tu des fois au *hockey*
 L13 euh *ball-hockey* là (1032)

Le *quosse tu veux dire* qui suit le *ché* donne l'occasion au locuteur de montrer qu'on a bien compris l'intervention de l'autre, qu'on a été attentif à ses propos, ce qui en fait un bon candidat pour la zone lexicale. On range toutefois cette occurrence de *ché* dans la zone discursive puisque le verbe sert aussi à clore l'échange précédent et à réorienter la discussion. Il a principalement une fonction interactive.

che pas

Savoir à la forme négative a comme sens premier < x n'est pas dans le domaine de connaissance du sujet >, la notion d'absence étant rendue par la négation et non pas par le verbe lui-même. Il mérite tout de même qu'on s'y arrête à cause des emplois figés.

On trouve *che pas* dans quatre contextes à l'intérieur de notre corpus : introduisant une interrogation (VIII et IX), en position parenthétique (X et XI), en postposition (XIII), et en réponse, avec expansion (XII) ou sans (XIV). Encore une fois, on parlera d'abord des emplois initiés par L₀, et ensuite des emplois qui constituent un tour de parole.

< Absence du domaine de connaissance >

Le sens de *savoir* dans la construction [*che pas* + INTERR] correspond tout à fait au sens premier : il caractérise l'objet de l'interrogation comme connaissance et affirme qu'il n'est pas présent dans le domaine de connaissance de l'énonciateur, d'où le sens d'ignorance ou de doute exprimé dans les deux prochains échanges.

Le doute, exprimé par *che pas* dans l'échange VIII montre l'impossibilité, pour L13, d'affirmer l'issue de l'événement. Dans l'échange IX, L12 affirme par l'interrogation *à cause qu'on a peur* qu'il n'a pas dans son domaine de connaissance d'explication pour ses peurs.

Échange VIII

- L13 j'ai envie d'aller à une pratique vendredi soir pis si que tu tu joues
ben assez *probably* i te mettront su' la *team*
L14 ah tu devrais y aller
L13 ché
L14 c'est *right* de la *fun*
L13 **che pas** si je ferais la *team* (rires)
L14 ah c'est pas dur / au moins t'as asseyé hein
L13 / on est pas sûrs d'aller à Floride (1017)

Échange IX

- L12 t'entendais touT le tonnerre pis les éclairs là
L11 ah moi j'avais *right* peur là
L12 **che pas** à cause qu'on a peur comme
L11 che pas⁶
L12 à cause qu'on parle de la peur là touT le monde va penser qu'on est
chicken (704)

Dans l'échange suivant (X), une interrogation indirecte semble se cacher derrière l'emploi absolu. Le locuteur interrompt la narration des actions entourant un tir au but qu'il a raté, pour faire un commentaire sur la situation, remettre en question ses agissements : *che pas ce qui s'est passé / pourquoi j'ai hésité...* L'objet de la négation porte sur un élément absent de l'énoncé, mais il y a toujours assertion d'ignorance.

Échange X

...pis après ça c'était deux contre un moi pis l'autre *guy* contre pis là *whatever* / j'ai j'aurais pu *shooter* (xxx) pis là **che pas** j'ai hésité pis j'ai été passer

6 Soulignons l'ambiguïté sur papier du deuxième *che pas* dans cet échange : ce peut être tout simplement une assertion d'ignorance, mais il est plus probable que ce *che pas* signifie l'adhésion que l'on donne aux propos de l'interlocuteur formulés à la négative, d'où la négation grammaticale de *savoir*. L'intonation de l'enregistrement démontre qu'il s'agit en fait d'un refus de coopérer (voir échange XIV).

comme à mon autre joueur pis mon autre joueur était couvert *so ça qu' i a fait...* (225)

Dans les autres contextes attestés dans notre corpus, *che pas* est un faux aveu d'ignorance puisque l'élément de connaissance nié suit immédiatement l'assertion de son absence du domaine de connaissance, ou encore parce que la connaissance en question ne peut être niée. *Che pas* prend le sens de l'indétermination, de l'incertitude ou encore du refus de coopérer.

< Prise en charge mitigée >

Dans les échanges XI et XII, *che pas* indique l'indétermination. Malgré la différence de construction (emploi parenthétique contre réponse à une question), le contexte est semblable : le locuteur a à effectuer un choix parmi un éventail de possibilités eu égard à l'exercice de son pouvoir d'achat (XI) ou à ses ambitions professionnelles (XII).

Échange XI

- L4 je gagne mon argent à *babysitter* mes frères pis *babysitter* les p'tits *brats* qui restent par *che nous pis / je l'utilise hum / euh che pas* pour acheter des *jeans* ou juste pour aller aux *movies whatever*
 L3 *well moi*: la manière que je gagne mon argent c'est (11)

Échange XII

- L10 quoi *coach*
 L 9 hein
 L10 ton père *coach* -tu
 L 9 *coach* quoi
 L10 quosse tu veux faire toi
 L 9 **che pas** moi je vas *probably / jouer dans la NHL* [National Hockey League]
 L10 ouaille jouer dans la *NHL here comes Serge on break away* (344)

Sur le plan discursif, en répondant *che pas* le locuteur se donne le temps de réfléchir ; sur le plan fonctionnel, il signale qu'il ne prend pas entière-

ment en charge la validité de son assertion. Ceci apparaît encore plus clairement quand *che pas* est postposé (échange XIII) : L12 met en doute son assertion dès son énonciation. Le ton sur l'enregistrement signale également le désir de clore l'échange.

Échange XIII

L12 comme dans l'année prochaine | on s'attend <L11> je peux pas danser moi (rires) | on va peut-être aller en France / **che pas**

L11 ah *lucky* / de nouveau

L12 ouin « de nouveau » (578)

< Refus de coopérer >

En dernier lieu, *che pas* en réponse peut constituer une violation de la maxime de quantité et donc exprimer un refus de coopérer puisque le locuteur ne fournit pas l'information sollicitée bien qu'il la possède. Ceci est exprimé clairement par l'échange XIV, parce qu'il n'est pas possible que L4 n'ait pas la moindre connaissance à propos de ses relations sociales. En répondant *che pas* le locuteur cherche à clore l'échange plutôt qu'à avouer son ignorance. Le refus de coopérer devient flagrant quand, devant l'insistance de son interlocuteur qui réitère sa question (troisième réplique), L4 réaffirme son ignorance (deuxième *che pas*) et lui renvoie la question, cherchant à réorienter la discussion.

Échange XIV

L3 ah OK / quosse qu'est ta *social life* Catherine / euh quosse qu'est ta *social life*

L4 t/ euh euh **che pas** (rires)

L3 quosse qu'est ta *social life* Katie

L4 hum // **che pas / quosse qu'est la tienne**

L3 *well* / (souples) *well* moi je trouve qu'est important d'avoir des bons amis (43 & 45)

Cas flou

L'interprétation des formes est souvent sujette à caution, même si on s'outille de critères visant à bien discriminer les emplois. D'abord, bien que l'on n'ait pas fait intervenir la prosodie dans notre description des emplois, il faut reconnaître que l'intonation permet parfois de distinguer deux interprétations contradictoires, comme le *che pas* de l'échange IX (voir note 6). Même en recréant le contour intonatif de l'énoncé, il peut arriver qu'une occurrence de *che pas* réunisse les caractéristiques de plusieurs contextes. Notre dernier échange pourrait se classer à la fois comme un type de sens premier, d'indétermination ou de refus de coopérer :

Échange XV

L12 *well* moi mes parents ma mère là a' veut que j'aie des verres de contact mais mon père veut juste pas

L11 à cause

L12 **che pas** / i me comprend pas / i me comprend ma mère me comprend
l alle allait <L11> ni moi l pour appeler l'optométriste / (712)

En supposant qu'une interrogation indirecte soit sous entendue (*che pas à cause que mon père veut pas*), il y aurait assertion d'ignorance, ce qui est tout à fait plausible puisqu'il s'agit d'expliquer le comportement d'autrui. Par contre, comme *che pas* est suivi d'un élément de réponse possible (*c'est parce qu'i me comprend pas*), ce pourrait être un cas d'indétermination, de prise en charge mitigée de l'assertion : L12 n'a pas d'explication certaine, mais il en propose une. Troisième cas de figure : comme l'indique la barre oblique, une pause brève sépare l'énonciation de *che pas* et la réponse à la question; on pourrait voir deux temps dans ce tour de parole. Dans un premier temps, *che pas* vient en réponse à une question (on revient à l'assertion d'ignorance du début) ou alors il signifie un refus de répondre. Dans un deuxième temps, L12 se ravise et adopte un comportement coopératif après la pause : il donne l'information qu'il retenait. Il n'y a rien d'anormal à ce qu'une énonciation mène à un faisceau d'interprétations. Notre analyse permet alors de comprendre d'où découlent ces différentes interprétations.

Monosémie ou polysémie

Notre hypothèse purement syntaxique était évidemment trop simpliste. Bien que dans nos données *savoir* en construction avec complétive ou interrogation indirecte se situe surtout dans la zone lexicale et que les emplois absolus aient tendance à être discursifs, il ne faut pas en faire une règle absolue. Il faut, par exemple, distinguer différents emplois de *ché* : ce dernier se situe dans la zone lexicale quand il fait une correction de présupposé (I) et dans la zone discursive quand il donne un signal d'écoute (VI). [*Ché* +INTERR] peut être discursif (*ché quosse tu veux dire*) et on sait que la construction avec complétive peut également l'être (*on sait que...* sollicite l'adhésion de l'interlocuteur dans un contexte argumentatif). C'est la structure de l'échange et le contenu des interventions qui fournissent les traits distinctifs des emplois particuliers, davantage que les propriétés syntaxiques. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'idée que le sens d'une unité est fonction de ses emplois.

Si on tente maintenant de récapituler les différents sens qui découlent des quelques types d'emplois de *savoir* illustrés ici, on peut finalement se demander si chacun donne lieu à un sens distinct. Il n'est pas aisé de tirer une ligne de partage entre les valeurs contiguës que nous avons identifiées. Peut-être la valeur d'ignorance, de doute, d'incompréhension, d'indétermination et de certitude ne sont-elles que l'expression de différents degrés de la force d'assertion d'une connaissance allant de la franche déclaration d'ignorance à l'assertion forte de la présence de la connaissance qu'est la correction de présupposé. Selon ce scénario, tout à fait plausible à notre avis, il faudrait amender la définition de *savoir* de la façon suivante : < *x* fait partie à *n* degré du domaine de connaissance du sujet >, définition qui serait commune à *ché* et *che pas* des échanges I, II, et VIII à XII.

Tous les sens identifiés dans notre étude ne peuvent pas être insérés dans ce continuum. Les sens des emplois figés (adhésion, refus de coopérer, signal d'écoute...) de *ché* et *che pas* ont peu à faire avec la prise en charge de l'assertion.

Conclusion

L'examen des emplois directs du verbe *savoir* (prononcés *ché* et *che pas*) dans notre corpus de dialogues a montré que la prise en compte de la structure argumentative comble les lacunes d'une perspective étroitement distributionnelle et que l'objet de la description est multiple : il y a d'une part le verbe non fléchi *savoir* dont *ché* et *che pas* sont des réalisations particulières (zone lexicale), et d'autre part, chacune des formes qui entretiennent une relation privilégiée avec une personne donnée du verbe, soient les emplois dissymétriques ou formes figées (zone discursive). Enfin, trois sens distincts apparentés au sens premier d'assertion de connaissance > sont attestés dans nos données : dans la zone lexicale, la prise en charge de l'assertion qui se manifeste par une gamme de sens sur un continuum allant de l'aveu d'ignorance à l'affirmation forte de la connaissance ; dans la zone discursive, l'adhésion aux propos de l'interlocuteur et, en dernier lieu, le marquage de la structuration de la conversation. Aucune occurrence du sens grammatical (*ché* + inf) n'a été relevée dans nos données.

PROTOCOLE DE TRANSCRIPTION

Pour fin de transcription, nous nous sommes principalement inspirées d'un document intitulé *La transcription de corpus oraux dans une perspective comparative : la démarche du projet PLURAL*, de Louise Péronnet et Michel Francard.

Comme dans son emploi traditionnel, l'apostrophe marque, dans ce corpus-ci, l'élision. L'emploi de l'apostrophe nous permet ainsi d'éviter les homonymes en distinguant le *a* (verbe avoir) du *a'* (pronom personnel féminin). Cet usage sert également à caractériser le pronom *lui*, transcrit 'i, du pronom personnel masculin *i* (il). L'apostrophe permet aussi de marquer l'élision d'un segment de mot, comme *p't-être* mis pour *peut-être*.

Les majuscules, mises à la fin de certains mots, sont employées afin de rendre audibles des consonnes habituellement non prononcées, comme *tout le monde / touT le monde* (qu'on doit lire *toute*).

La barre oblique sert au découpage rythmique des interventions, en marquant les interruptions sonores. Une barre seule signale une pause brève, alors que des barres doubles annoncent une pause longue. La barre oblique sert aussi dans des cas d'actes manqués, comme *dans la mai/ la maison*.

Les parenthèses, quant à elles, ont deux fonctions, puisqu'elles servent, d'une part, à marquer les passages incompréhensibles (xxx), et d'autre part, à donner des renseignements sur le contexte situationnel de l'entretien, comme les rires, les soupirs, les bruits, etc.

Les chevauchements sont marqués dans ce corpus-ci par l'emploi de barres droites. Lorsque le chevauchement crée une interruption, c'est-à-dire lorsqu'il amène un nouveau tour de parole, il est marqué par un retour à la ligne. Les segments qui se chevauchent sont alors insérés entre barres droites sur leurs lignes respectives. Lorsque le chevauchement ne crée pas d'interruption, les barres droites marquent les limites du chevauchement. Les chevrons, insérés à la suite des propos « chevauchés », annoncent l'intervention de l'interlocuteur.

Nous avons fidèlement transcrit tous les sons émis par les locuteurs, standards ou non, ce qui rend compte des « fautes » qui se seraient glissées dans le texte. Nous avons également omis de ponctuer les échanges, puisque les règles de ponctuation ne sont évidemment pas les mêmes de l'oral à l'écrit. Nous nous sommes servi, finalement, d'italiques pour rendre compte de tous les traits relevant de l'anglais.

BIBLIOGRAPHIE

- Amyot D. 1994, « Pour une description de *bon* », mémoire de maîtrise accordé par l'Université de Sherbrooke, sous la direction de Jean-Marcel Léard.
- Benveniste É. 1966, « Structure des relations de personne dans le verbe », *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Gallimard, 225-236.
- Firbas J. R. 1964, « On defining the Theme in Functional Sentence Perspective », *Travaux de linguistique de Prague*, I, 267-280.
- Framcard M., Peronnet L. 1989, « La transcription de corpus oraux dans une perspective comparative. La démarche du projet PLURAL », in C. Ouellon, *La description des langues naturelles en vue d'applications linguistiques*, Publication K-10, Québec, Université Laval, 295-309.
- Léard J.-M. 1991, « Pour une description synthétique du Québécois : le cas de *coudon* et des mots du discours », Université de Sherbrooke, *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 10, 3.
- Roulet E. *et al.* 1985, *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang.
- Tramalloni F. 1983, « Je crois que : de l'affirmation atténuée à la conviction », *Semantikos*, 7, 62-66.
- Vet C. 1994, « Savoir et croire », *Langue française*, 102, 56-68.

Gaétane DOSTIE et Jean-Marcel LÉARD
Université de Sherbrooke

Aspects méthodologiques d'une description des mots très polysémiques

1. Présentation de la recherche

Les trois études qui suivent concernent la description de mots dont la polysémie est très marquée : *bien* ou *ben*, *aller* et le groupe *cas / façon / manière / exemple*. Trois de ces mots (*cas*, *exemple* et surtout *bien*) ont aussi des propriétés marquées en français du Québec. C'est la conjonction de ces deux caractéristiques qui nous a amenés à les retenir conjointement et nous voulons, en partant de ces travaux en cours, préciser nos objectifs et illustrer notre méthodologie. Comme l'un des enjeux majeurs de la description de ces mots est le lien entre la syntaxe et la sémantique, une réflexion théorique sur la relation entre le sens d'un verbe et sa structure argumentale nous a paru utile. Nous montrons que l'alternance syntaxique SN / que P n'a pas toujours d'effet sémantique et que, à l'inverse, la présence d'un SN n'empêche pas une double interprétation. L'usage de la structure argumentale pour la construction d'articles de dictionnaires n'est donc pas sans risque¹.

¹ Ces études ont bénéficié de l'aide du FCAR dans le cadre d'une subvention aux équipes de recherche.

1.1. Objectifs généraux

Ces recherches sont réalisées dans la perspective d'une description synchrone complète et non différentielle du français québécois en cours au Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois (CATIFQ) de l'Université de Sherbrooke. Nous ne travaillons pas en vue de la production d'un dictionnaire imprimé destiné au public mais constituons une banque de données qui permettra la production de dictionnaires de divers types. Dans l'étape actuelle, que nous appelons *prédictionnaire*, nous réalisons un fichier informatique qui doit répondre à certaines exigences théoriques et pratiques. La mise en route d'un tel projet soulève au départ une question banale sur la planification du travail : par quels mots commencer ? Comment découper le vocabulaire ? Deux types de vocabulaires, posant chacun des problèmes méthodologiques différents, ressortent : le vocabulaire usuel, très polysémique (quelques centaines de mots), et celui de la réalité quotidienne ou sociale (nourriture, logement, institutions). Les travaux présentés ici concernent le vocabulaire polysémique, et nous voulons justifier certaines décisions.

1.2. Le traitement des mots polysémiques du français québécois

1.2.1. Le nombre d'articles à rédiger

Il existe un certain nombre de mots québécois inconnus en français (*coudon, magané, pogner*). Ils exigent naturellement la création de nouveaux articles de dictionnaire et donc des principes clairs pour les constituer. Par ailleurs, on prévoit une liste fermée de mots fréquents au Québec pour lesquels l'article est à reconstituer parce que leurs valeurs de base et leurs extensions ne correspondent pas à ce qui est noté dans les dictionnaires français (*affaire, ben, capoter, correct*). Il convient pour ceux-là aussi de prendre des décisions quant aux principes à utiliser pour constituer l'article nouveau. D'autres mots, plus nombreux (*linge, malin, salaud, croche, pi* [puis]) sont communs au français et au québécois, mais quelques emplois sont différents. Ils ont déjà fait l'objet de traitements lexicographiques variés dans les dictionnaires français et la tentation est grande de partir de ces descriptions. Il suffirait alors de les compléter par quelques

informations sur le québécois, distribuées ça et là dans l'article, avec ou sans marque topolectale. C'est la solution du « patchwork », qui a été retenue par deux dictionnaires québécois récents (*Dictionnaire du français plus, Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*). C'est bien sûr la plus facile, mais nous l'avons vite écartée car elle est peu satisfaisante pour deux raisons :

- il n'est pas facile de décider, vu l'absence fréquente de définitions et le manque d'informations systématiques dans les dictionnaires, s'il faut ajouter un nouveau sens dans l'article. Le classement peu évident des sens fait aussi qu'il est très difficile de décider où placer cette nouvelle acception ;
- quand la description devient rigoureuse, le nombre des mots éloignés du français augmente, ainsi que le degré d'éloignement : en complétant l'entrée, on s'aperçoit que la seule solution est de la restructurer. Il en est ainsi de *achever*, *bas* ['chaussette'], *collant*, *face*, *linge*, *pi*...

Il est donc nécessaire de prévoir un bon nombre d'articles nouveaux qui respecteront tous les mêmes règles, quelle que soit la raison de leur création : mots propres au québécois, articles entièrement restructurés ou entrées réaménagées à la suite de retouches.

1.2.2. Deux types d'exigences à respecter

L'idéal serait de suivre les principes retenus par un ou des dictionnaires français courants pour structurer l'article. Dire qu'ils varient d'un dictionnaire à l'autre et que, lors de l'examen d'un article un peu complexe, ils échappent au lecteur attentif n'est pas faire injure au bon sens. Finalement, puisque l'usage d'un fichier informatique impose aussi quelques exigences, nous devons :

- suivre une certaine conception de la lexicographie : traitement homonymique ou polysémique pour déterminer le nombre d'entrées ; nouvelles entrées selon la catégorie (par ex. *bon* et *bien* sont adjectifs, adverbes, ou marqueurs discursifs) ; structure des articles et des sous-articles ; rôle et nature des définitions...
- permettre le stockage d'un nombre précis d'informations et faire en sorte que l'accès aux résultats soit simple et rapide. Sur ce point, il a fallu développer certains instruments informatiques et en particulier réaliser un

modèle de fiche qui respecte plusieurs exigences. Chaque fiche doit contenir une liste précise d'informations, être assez polyvalente pour convenir aux diverses catégories (nom, verbe...), et fournir de quoi réaliser un classement facile.

Nous allons d'abord examiner les principes généraux (2), les conséquences sur la structure de l'article (3) puis sur le contenu et l'ordination des sous-articles (4). Chaque acception d'un vocable correspond à un sous-article et fait l'objet d'une description indépendante sur une fiche constituée de rubriques identiques.

2. Aspects méthodologiques généraux

2.1. La structure générale d'un article

Nous prenons comme postulat que l'hypothèse polysémique est le principe à retenir et excluons l'hypothèse monosémique : elle écarte un plan d'article et le relevé méthodique des différences. L'hypothèse homonymique, dès qu'elle est un peu poussée, est anti-intuitive et exclut un moyen intelligent de classement des sens. Pour fixer la structure d'un article polysémique, les choix ne manquent pas : l'organisation peut se faire sur une base historique (premiers sens attestés), distributionnelle, morphologique (dérivation surtout), argumentale (transitif, intransitif), sémantico-syntaxique (nature sémantique des arguments : sujet animé, humain), catégorielle (adjectif, adverbe, nom, interjection) et enfin sémantique (lien entre les sens tels qu'ils apparaissent dans les définitions). Cela laisse une bonne part à l'inspiration du moment ou du rédacteur, au type de mot ou de dictionnaire, et on comprend que les dictionnaires aient hésité : la méthodologie est peu explicitée ou appliquée de façon souple et soucieuse du compromis. Nous devons faire preuve de plus de constance.

2.2. Deux principes concurrents : syntaxe et sémantique

Le principe sémantique sous-jacent au concept de polysémie est celui d'une communauté de sens entre les diverses acceptions (ou sémèmes) d'un vocable (ou mot). Tout en acceptant en théorie ces liens, on peut envisager

une lexicographie qui ne cherche pas à les mettre en évidence ni à en faire l'élément structurant de l'article. La description lexicographique pourrait bien ne pas se confondre avec une description sémantique pure. Ainsi, un classement basé sur des critères syntaxiques, notamment sur la rection, est souvent retenu et jugé plus approprié pour rendre compte de verbes abstraits et aussi complexes que *aller*, *pogner* ('prendre' en québécois). L'efficacité et la clarté suggèrent en effet de partir de faits grammaticaux pour constituer les entrées et les lexicographes, pourtant en général peu grammairiens, ont souvent pris la grammaire comme instrument pour découper le lexique : nombre d'entrées ou de sous-entrées selon les catégories, selon les dérives, selon la construction. Cette perspective syntaxique reste inattendue dans des ouvrages qui postulent des liens entre les différentes définitions d'un vocable : on attend qu'ils illustrent les liens et en fassent la base de leur article. L'utilisation de l'ordre syntaxique par les grands dictionnaires de langue est un constat plus qu'un argument de validité. Elle est justifiée avant tout par la facilité d'accès aux informations pour l'utilisateur et par le caractère mécanique de la procédure de description pour le rédacteur. Elle ne va pas sans inconvénients majeurs directs et indirects peu acceptables dans l'hypothèse où l'on accepte le principe de la polysémie.

3. La structure de l'article : le choix syntaxique

3.1. Les conséquences négatives directes

Si l'on retient la complémentation du mot étudié et la nature sémantique de ses arguments, on exclut un classement sur la base des sens du mot lui-même pour construire l'article ; à moins que les deux ne soient parallèles, ce qui va contre l'évidence. Cela reviendrait à décrire les animaux par ce qu'ils mangent, par leur habitat, etc., et à exclure leurs caractéristiques propres. Le résultat pour un verbe comme *pogner* est le plan suivant :

- transitif (et nature du sujet) ;
- intransitif + transitif (et nature de l'objet) ;
- intransitif ;
- pronominal.

Dans la foulée, on retient généralement la catégorie syntaxique pour séparer les entrées ou les sous-entrées (v. / adj. / interj.), puisque c'est la syntaxe qui structure l'article. Un tel choix :

- sépare des sens identiques : *Pierre a pogné un ours / Pierre s'est pogné un ours / Un ours, ça se pogne avec un piège*. Il faut au moins un mécanisme de restriction au moyen de règles de correspondance entre certaines constructions (*se faire pogner par / être pogné par*) ;
- fait répéter les mêmes sens (*I pogne pas / ça pogne pas*) ;
- ne sépare pas tous les sens (*Pierre a pogné Marie* est ambigu) ;
- masque, sur la base de changements catégoriels entre les entrées, des liens sémantiques étonnamment précis : le sens adjectival de *pogné* est séparé des emplois voisins du verbe.

En conséquence, une telle présentation ne respecte ni le postulat du lien entre les sens, ni les exigences de simplicité.

3.2. Les conséquences négatives indirectes

Mais le choix syntaxique a aussi des conséquences indirectes. Si l'on choisit une structure syntaxique, les définitions perdent un de leurs rôles essentiels, celui de montrer le caractère polysémique du vocable et de lier les acceptions. N'étant plus structurantes, elles deviennent secondaires, ne sont pas systématiquement proposées, sont remplacées souvent par des synonymes et alignent régulièrement des sens sans lien. Un deuxième rôle des définitions, celui de remplacer une acception inconnue et complexe par une série de mots plus simples jusqu'aux primitifs, est aussi négligé : le jeu des synonymes a pour conséquence normale la circularité des pseudo-définitions. Finalement, seul le dernier aspect, celui de substituabilité de la définition avec le terme défini, est en partie respecté. En principe, il va de soi que des synonymes remplacent la définition, mais même là, ce n'est pas toujours le cas (*embellir / décorer*).

3.3. Des positions médianes

3.3.1. Le statut sémantique particulier de N

L'hypothèse de la structuration sémantique d'un article de dictionnaire ne fait pas de difficulté pour le nom. Une tendance est de considérer que N dispose d'une polysémie interne (Martin, 1972), que c'est la variation de son signifié qui le rend polysémique et on peut alors lier les acceptions par des définitions adéquates. Cela nous convient, mais n'exclut en aucun cas que des informations grammaticales (prédicats compatibles et marques morphologiques) soient notées méthodiquement pour que l'on retrouve l'acception (*un linge / du linge* en québécois). Il reste aussi que les relations entre N et V ne sont pas simples (*neige, pluie*), sans compter tous les N dérivés dont on peut penser que la polysémie suit celle du verbe.

3.3.2. Polysémie sémantique puis syntaxique

Pour ADJ et V, il est raisonnable de penser d'abord à la polysémie interne puis à la polysémie externe, liée aux arguments, et la structure de l'article dépend de plus en plus de ces faits externes (Martin, 1979). Une idée identique ou du moins voisine est retenue par Picoche (1977, p. 80 et 82), qui suggère de :

regrouper d'abord les exemples qui paraissent avoir entre eux le plus d'affinités sémantiques.[...] Par conséquent [...] les noeuds principaux sont d'ordre sémantique et concernent les types de contextes où on peut trouver le verbe [...] ; puis viennent les traits de sélection relatifs au sujet et à l'objet et enfin seulement les oppositions syntaxiques.

En pratique, l'on quitte à un moment l'option sémantique pour construire l'article sur la base de la syntaxe et celle de la sémantique des arguments, mais non celle du mot (*cher, cru, triste, sourd ; apprendre, couler*). Pourtant, on peut souvent lier les sens de façon précise et parfois économique ('se répandre / laisser se répandre' pour *couler* ; 'prendre connaissance / donner connaissance' pour *apprendre* ; 'avoir de la tristesse / donner de la tristesse', pour *triste*). À nos yeux, c'est la place accordée aux arguments qui fausse la perspective en forçant la définition (*cher* signifie tou-

jours ‘qui a de la valeur’ et non ‘personne qui est aimée / chose qui est d’un prix élevé’). Il n’est pas du tout évident que l’on doive quitter aussi vite le plan des liens sémantiques, et que les principes de polysémie interne retenus pour le nom valent ailleurs.

3.4. Pour une approche sémantique

3.4.1. Les zones : lexique, grammaire et pragmatique

Les mots très polysémiques sur lesquels nous travaillons (*bon, bien, affaire, cas, exemple, aller*) appartiennent au départ à des catégories majeures comme le nom, l’adjectif, le verbe, l’adverbe. Mais ils ont en plus des emplois grammaticaux comme spécificateurs de N ou de V, et sont alors intégrés au SN ou au SV. Ils sont aussi utilisés comme marqueurs discursifs (MD) et ont dans ce cas une indépendance syntaxique marquée. Un tel découpage fonctionnel, qui est appuyé sur des comportements syntaxiques, a l’avantage de suggérer un plan sémantique. On peut prévoir, en partant du domaine lexical, des glissements sémantiques vers des emplois grammaticaux assez homogènes et vers une zone pragmatique elle aussi unifiée. Il y a des exceptions qui pourraient n’être qu’apparentes. Ainsi *bon* et *bien* semblent se retrouver à deux places comme MD, marquant la satisfaction ou l’accord, puis signifiant ailleurs le franchissement d’une étape. Mais il s’agit peut-être de valeurs lexicales avec effacement de la copule dans le cas de l’accord : (*C’est bien / C’est bon*).

Il faut surtout être conscient que les zones sémantiques, grammaticales et pragmatiques exigent un traitement aussi précis que les emplois lexicaux « pleins » (Dostie et Léard, 1994) : on doit les relever, leur fixer une catégorie précise, ce qui met en cause des propriétés syntaxiques et des zones sémantiques variées, et enfin les définir d’une façon qui convienne à leur catégorie. Dans les emplois grammaticaux, en devenant spécificateurs, les mots effectuent des opérations sur N et V en vue de la construction de la référence, et nous les traitons dans le cadre de la théorie des opérations énonciatives de Culioli : ils permettent à un énonciateur de fixer les limites

spatio-temporelles où ce qu'il dit est vrai et de s'engager sur la validité de ce qu'il dit. En ce qui concerne les emplois pragmatiques, nous les classons en trois types : ils établissent ou maintiennent le contact entre locuteurs (marqueurs interactifs) ; ils effectuent un acte illocutoire ou l'accompagnent pour en fixer l'interprétation (marqueurs illocutoires) ; ils établissent des liens généraux entre les portions de discours ou des liens argumentatifs plus locaux entre des énoncés (marqueurs de structuration).

3.4.2. Une approche sémantique pure

En nous inspirant des principes du *Dictionnaire explicatif et combinatoire* de Mel'chuk (1984-1992), nous utilisons seulement les liens sémantiques entre les diverses acceptions pour construire la structure d'un article. Ces liens doivent donc apparaître dans les définitions, qui ne peuvent être abrégées au point de se limiter à un synonyme. Un tel principe permet de décider et de montrer si l'on a affaire à un homonyme (pas de lien ou pont sémantique entre les définitions) ou à un mot polysémique. Il impose par ailleurs que le choix de la première acception soit motivé : on part en principe du sens le plus simple ou le plus concret. En cas d'hésitation, on peut choisir le sens le moins dépendant des arguments : pour *bassin*, on a *un bassin* (sens 1) mais *un bassin de population* (sens secondaire). Pour un verbe, la structure argumentale la plus riche correspond souvent au sens le plus concret. Finalement, en cas d'incertitude, la fréquence peut aussi être prise en considération. Plusieurs possibilités sont parfois en concurrence, mais cela n'est pas étonnant si l'on accepte que les valeurs d'un mot polysémique constituent un réseau de sens qui se développent dans des directions diverses.

Le choix sémantique est exigeant : chaque mot a sa propre structure, à constituer pour chaque entrée, et on ne peut s'appuyer mécaniquement sur les arguments. Cependant, on peut espérer que le traitement d'un mot permettra de décrire de façon parallèle les vocables voisins (*tête* et *cœur* ; *aller* et *venir*). De plus, deux types fondamentaux de polysémie sont prévisibles et aideront à mettre les liens en évidence : l'inclusion et l'intersection. Si l'un et/ou l'autre est constant dans un vocable, cela conduira à la

reconnaissance d'un signifié commun. De toute façon, l'avantage du choix sémantique est énorme : on ne peut plus se passer de vraies définitions, leur rôle est acquis (montrer les liens sémantiques) et le classement des sens est perçu par l'utilisateur.

D'un autre côté, si le choix syntaxique semble anti-sémantique, le choix sémantique n'implique pas un refus de la syntaxe : pour chaque acception, on attend une série d'informations syntaxiques et syntactico-sémantiques (sémantique des arguments). Cependant, n'étant pas structurantes, ces informations ne sont accessibles que comme des informations secondaires et l'utilisateur ne peut les retrouver rapidement qu'en vertu d'un tri complémentaire. On imagine ici tout l'intérêt d'un fichier informatisé.

4. La structure particulière du sous-article (fiche)

4.1. Les besoins de l'utilisateur et du rédacteur

L'organisation syntaxique d'une entrée ne se justifie que par la rapidité d'accès aux informations pour l'utilisateur (qui cherche) et par la production rapide d'informations sous format constant par le producteur de dictionnaire (lequel remplit des cases prédéfinies : N, V, tr., intr., sujet animé...). Mais l'ordre n'est que superficiel ou apparent et le résultat est un bric-à-brac à faire rougir celui qui croit à la polysémie. Or on peut désormais produire une structure d'article qui respecte l'essence de la polysémie et s'inspire des liens sémantiques pour le classement, tout en fournissant à l'utilisateur, grâce à l'informatique, les moyens de trouver rapidement l'information qu'il souhaite. Le défi pour le rédacteur est désormais d'organiser le contenu de chaque fiche en vertu des attentes du futur utilisateur et des principes lexicographiques adoptés.

4.2. Le contenu de chaque sous-article

Chaque acception du mot constitue, à l'intérieur de l'article ou entrée, un sous-article indépendant qui correspond à une fiche et fournit toutes les indications utiles sur cet emploi. Chaque fiche contient deux types d'informations. Le premier permet de situer la fiche dans l'article et de trier les

fiches selon le sens. Le point central en est la définition : montrant les liens sémantiques entre les sens, elle va être à la base de la classification des fiches, laquelle se fait à partir d'une numérotation (1a, 1b ; 1a1, 1a2 ; 1b1, 1b2...). Le second type d'informations, en plus de permettre à l'utilisateur d'accéder à ce sens qu'il recherche, répond aussi aux besoins du lexicographe, lequel doit justifier son découpage. Cela exige en particulier que la distribution, les arguments (nature sémantique et syntaxique), les cooccurrences, les aspects prosodiques, les antonymes, les synonymes, les spécificateurs compatibles (discret, massif... ; classe aspectuelle), les dérivés liés à l'acception soient notés. Ainsi, la décision de faire un autre sous-article n'est pas seulement basée sur la différence entre les définitions.

Toutes ces informations de nature syntaxique et paradigmatisée recouvrent les principales fonctions lexicales et les informations sur le schéma de régime du DEC de Mel'chuk. La syntaxe retrouve dans chaque sous-article une grande place : négligée comme principe de classification des sens pour la structure de l'entrée, elle occupe une place de choix dans la description de chaque acception. Cela nous a amenés à utiliser quelques symboles. Pour les prédicats au sens large, c'est-à-dire pour les verbes, les adjectifs et les adverbes ainsi que pour les emplois de noms comme prédicats, les arguments sont notés par une variable (X, Y, Z, W). A et B représentent des arguments qui ne sont pas directement des arguments du mot décrit : dans *Pierre danse bien*, la représentation retenue fera de *bien* un prédicat qui a pour argument *danse* (X), lequel a pour argument *Pierre* (A). Ces symboles apparaissent dès la forme propositionnelle qui précède la définition et illustre l'environnement associé à l'acception. Pour *bien*, nous aurons donc la forme propositionnelle suivante au passé composé : *A a bien X-é*. Enfin, en vue de ne pas trop nous éloigner d'une terminologie assez répandue, nous appelons « unité lexicale » ce qui correspond au vocable dans le DEC (signifiant associé à des acceptions variées mais liées) et « acception » ce qui y est appelé lexème (sens particulier d'un vocable).

5. Conclusion

Les exemples qui suivent n'ont pas encore leur forme définitive et les définitions en particulier seront réexaminées. À ce point de notre description, nous voulons illustrer notre démarche et montrer que :

- sur le plan théorique, le pari de la structuration de l'entrée sur la base des liens sémantiques est défendable. Elle correspond en bonne partie au découpage lexique-grammaire-pragmatique ;
- sur le plan méthodologique, il convient de construire des articles indépendants liés par la définition et contenant systématiquement une série d'informations précises ;
- sur le plan technique, il est possible d'envisager un modèle de fiches valable pour diverses catégories (N pour *cas*, V pour *aller*, ADV pour *bien*) et facile à trier puis à consulter.

Chemin faisant, nous montrons la place importante que devra prendre le traitement des valeurs grammaticales ou pragmatiques. C'est souvent dans ces zones que le français du Québec s'éloigne du français standard et l'étude sur le mot *affaire*, publiée ailleurs (Léard et Quessy, 1995), confirme ce fait. Sans prétention excessive, nous pensons que ces travaux devraient faire avancer la lexicographie québécoise et ouvrir la porte à un certain type de lexicographie, méthodique et pourtant facile à utiliser en raison d'un formalisme réduit.

Ces travaux s'opposent à certaines solutions avancées pour résoudre les problèmes posés par la polysémie. L'hypothèse de la valeur unitaire (signifié abstrait permanent) exige dans son application lexicographique que l'on produise dans toutes les définitions un noyau fixe de traits sémantiques. Nous n'avons guère que des exemples évasifs de cette position : niant la polysémie, elle n'a pas à se risquer dans la production, qui lui serait fatale, de dictionnaires et de définitions illustrant la validité de son choix, ni à envisager la description précise de tous les contextes. Elle ne fournit pas non plus de principe structurant pour construire un article de dictionnaire,

puisque'elle exclut dans son principe de monosémie qu'il soit intéressant de le construire.

L'hypothèse du temps opératif guillaumien, couplé au signifié de puissance, est déjà plus applicable en lexicographie : elle propose derrière l'unité (signifié de puissance) une possibilité de variation sémantique pour un mot (signifiés d'effet) et un principe d'organisation de l'article (temps opératif). La décision de structurer les articles sur la base des liens sémantiques entre les définitions nous a amenés à négliger à la fois le principe du signifié de puissance commun à tous les emplois et le temps opératif : si le sens 1 est lié au sens 2, puis le sens 2 au sens 3, il n'est pas nécessaire que le sens 1 et le sens 3 aient un élément en commun, et la chaîne peut se poursuivre sans qu'il y ait intersection de sens entre toutes les valeurs du même mot. Le principe du signifié de puissance n'est plus alors applicable. Celui du temps opératif semble plus intéressant, mais il faut produire un point de départ et un point final incontestables : est-ce l'emploi plénier (que nous choisissons), ou l'emploi subduit (ce que suggère Moignet, 1981, p. 269) ? Il exige aussi selon nous un développement linéaire, unidirectionnel et orienté des emplois, c'est-à-dire une seule chaîne de liens sémantiques successifs dans une direction unique. Ce n'est pas l'image que donnent nos descriptions ni l'histoire des mots : à partir de valeurs instituées, primaires ou secondaires, se développent dans des directions diverses des intersections nouvelles de sens et le résultat en est un réseau multilinéaire. Cela rend le temps opératif inapplicable pour les mots complexes, là où il serait le plus utile. Nous espérons pourtant que nos descriptions précises, alliant les exigences locales (syntaxe) et générales (chaînes de liens sémantiques explicites), permettront aux partisans d'approches unitaires ou plus linéaires de tenter l'abstraction.²

2 Nous avons dû, pour des raisons d'espace, limiter le nombre de fiches, sélectionner l'information dans chacune d'elles, et négliger les groupes complexes. Ils sont pourtant pris en compte à quatre niveaux : cooccurrences et collocations (cooccurrences restreintes) associées à une acception précise, sans fiche particulière ; lexèmes complexes clairement liés à un des sens du mot, qui font l'objet d'une fiche particulière, numérotée comme

BIBLIOGRAPHIE

- Dostie G. et Léard J.-M.
1995, « Le traitement des mots à valeur grammaticale et pragmatique dans un dictionnaire québécois. Étude de cas. », en cours de publication dans les *Actes du 4e colloque international Français de France-Français du Canada*, « *Lexicologie du français-canadien d'hier à aujourd'hui* », Chicoutimi, 21-24 sept. 1994, H. J. Niederehe éditeur, Niemeyer, Tübingen.
- Léard J.-M. et Quessy N.
1995, « Le mot *affaire* en québécois : une description globale », *Lexiques-grammaires comparés et traitements automatiques*, J. Labelle éditeur, Université du Québec à Montréal, 293-290.
- Martin R.
1972, « Esquisse d'une analyse formelle de la polysémie », *Travaux de linguistique et de littérature*, X, 125-136.
- Martin R.
1979, « La polysémie verbale. Esquisse d'une typologie formelle », *Travaux de linguistique et de littérature*, XXII, 1, 251-261.
- Mel'chuk I. *et al.*
1984-92, *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherches lexico-sémantiques*, vol. 1-3, Montréal, PUM.
- Moignet G.
1981, *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
- Picoche J.
1977, *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan.

l'acception simple suivie d'une marque (1a*) et sont classés après l'acception simple ; groupes complexes dont le sens ne peut être clairement lié à aucun autre sens, mais qui restent diffusément liés à l'entrée et sont placés en fin de article ; mots composés, constituant un mot totalement indépendant et pour lesquels une entrée particulière s'impose.

Aller : emplois lexicaux, grammaticaux et pragmatiques

1. Présentation

1.1. Intérêt du verbe *aller*

Le choix du verbe *aller* parmi d'autres verbes très polysémiques résulte de la conjonction de plusieurs faits. D'abord, ses constructions sont variées et pourront être comparées à un converse, le verbe *venir*. Le verbe établissant une relation entre les arguments, l'étude d'un converse revêt un grand intérêt. En second lieu, *aller* présente dans plusieurs langues des propriétés sémantiques communes (déplacement, changement dans le temps, dans l'espace, etc.) et l'on verra, dans une deuxième étape, à comparer les emplois du verbe en français et de son équivalent dans d'autres langues comme l'allemand. Enfin, *aller* a des emplois lexicaux et d'autres que nous qualifions de grammaticaux et de pragmatiques, qu'il ne faut pas négliger dans un travail de type lexicographique.

Le verbe *aller* est un des exemples les plus patents de polysémie. On a pourtant tenté de lui appliquer un traitement monosémique (Bouchard, 1993). Les tentatives faites pour trouver à ce verbe un signifié de puissance stable et pour attribuer les variations de sens aux arguments sans que la valeur même du vocable ne soit touchée se soldent par des définitions vagues ou très abstraites. Bien sûr, les arguments jouent un rôle indiscutable, car ils modifient l'acception du verbe et permettent en même temps de la sélectionner. Mais il n'est pas certain pour autant que les verbes n'ont qu'un sens et que la variété de leurs acceptions ne tient qu'au choix de leurs

arguments. Cette vision optimiste de la polysémie, basée sur l'hypothèse d'un signifié de langue unique en langue, n'invite pas à constituer un article de dictionnaire ni à classer les sens ou signifiés d'effet. De toute façon, pour défendre l'hypothèse d'un signifié de puissance, il faut au préalable décrire les multiples signifiés d'effet de façon précise et proposer des définitions qui contiennent ce signifié.

Les dictionnaires usuels ne nous montrent pas comment les acceptions sont liées ni même qu'elles partagent des traits sémantiques : elles se succèdent souvent sans ordonnance visible. Leurs principes de classement, si on en trouve la clé, ne sont pas très utiles dans le débat sur l'unité de sens ou sur les liens entre les acceptions. Le *Petit Robert* classe les acceptions selon les constructions (intransitif, auxiliaire), selon la sémantique des arguments (sujet animé, inanimé) et enfin d'après les acceptions du vocable lui-même (sens propre, sens « métaphorique »). Le *Trésor de la langue française* propose un classement initial plus sémantique, mais on comprend mal le lien entre la première série (emplois comme verbe intransitif) et la seconde (« emplois grammaticaux spéciaux »), elle-même peu homogène. En résumé, le traitement d'*aller* dans les dictionnaires répond mal à deux exigences minimales : montrer les liens entre les acceptions et faire voir les motivations du plan de l'article, le plan à base syntaxique étant une simple commodité.

1.2. Polysémie et monosémie

Même après l'acceptation de l'hypothèse polysémique, la description lexicographique de vocables sémantiquement très complexes pose des difficultés pratiques et théoriques (Gorcy, 1990). Où et comment faut-il trancher entre ce qu'on appelle communément une extension de sens, une autre acception et un autre vocable ? Comment classer ? Il nous appartient alors de définir des critères plus rigoureux qui nous permettront de structurer notre article.

C'est le critère des ponts sémantiques (Mel'chuk, 1984) qui nous sert de discriminant pour ordonner les sens et déterminer le nombre d'entrées, et ils

sont importants pour la définition. La présence de sèmes communs entre les acceptions nous incite à conclure qu'un vocable est polysémique et leur absence nous porte à croire à un cas d'homonymie¹. Notons que, contrairement au signifié de puissance, le pont sémantique n'a pas à être commun à toutes les acceptions d'un vocable. Un vocable polysémique présente ordinairement un réseau complexe de ponts sémantiques.

Pour un vocable comme *aller*, on peut penser, sous toute réserve, que le signifié de puissance serait 'connexion entre deux entités, sur une base spatiale, temporelle ou qualitative'. C'est le seul sème commun aux acceptions d'*aller*, qui est associé aux idées de déplacement (connexion entre deux unités spatiales provoquée par le déplacement entre ces deux unités), de contact (connexion entre les deux unités), d'atteinte d'un terme (atteinte de la deuxième unité résultant de la connexion entre les deux unités) et de satisfaction (liée à l'atteinte du terme). Connaître ce signifié de puissance ne nous est pas très utile dans la mesure où son abstraction ne permet pas de former les définitions ni de classer les acceptions. Nous sommes plus enclins à tisser une trame de définitions explicites, basée sur des ponts sémantiques divers. Par exemple pour *aller*, du sens de 'déplacement entre deux points de l'espace', on passe facilement au 'contact entre deux points de l'espace', puis au 'contact entre deux moments (points du temps)'. Les ponts sémantiques entre une première acception et une seconde sont clairs, de même qu'entre une seconde et une troisième. Mais entre la première acception et la troisième, il est possible que les liens ne soient plus sentis

¹ Cela ne va pas de soi. Ainsi le *TLF*, qui reconnaît des sèmes communs (liquide / mouvement) à COULER (*L'eau coule / le bateau coule*) fait pourtant deux entrées. La structure de ce dictionnaire est aussi très syntaxique ou basée sur la sémantique des arguments. On voit souvent mal les liens entre des sens juxtaposés : sous COULER1, on trouve IA2a 'se déverser' puis IA2b 'avorter'; les 3 sens IA3a, IA3b et IA3c ne sont quant à eux pas définis mais classés selon les arguments.

par le locuteur², ce qui ne nous autorise pas à conclure que les sens ne sont pas liés. Le défi du lexicographe est de décrire ce réseau sémantique qui paraît souvent inextricable.

1.3. Les exigences lexicographiques

Nos exigences lexicographiques sont peu nombreuses : la définition doit être simple, substituable au lexème, et elle doit refléter les ponts sémantiques. Chaque acception du vocable étant liée à un certain nombre d'arguments, ceux-ci seront mentionnés dans la définition. Pourtant, le classement des sens se fait à partir des ponts sémantiques et non sur des critères syntaxiques comme la structure argumentale (nombre d'arguments, nature syntaxique des arguments). Bien sûr, la description syntaxique et sémantique des arguments nous aide à distinguer certains sens, mais nous n'utilisons ces traits que dans la mesure où ils cachent une autre différence, sémantique celle-là, à propos du prédicat. Ses acceptions faisant l'objet de la description, il convient de partir d'elles.

2. La description lexicographique

2.1. Le choix de la définition initiale

La définition initiale ne représente pas un contenu stable qui va apparaître de façon récurrente sous une forme enrichie dans toutes les définitions postérieures mais une assise sur laquelle notre article sera structuré. Dans le cas du verbe *aller*, la convergence de plusieurs critères permet de choisir sans trop d'arbitraire l'acception de départ : son sens concret plutôt qu'abstrait ; l'existence d'antonymes mais non de synonymes assurés ; le caractère dynamique ; le nombre élevé d'arguments, leur stabilité, leur appartenance à la catégorie nominale ; l'intuition des locuteurs. Nous en sommes donc

² Nous ne partageons donc pas « l'idée sous-jacente à tous les plans d'article du *TLF* que les différents sens ou acceptions d'un mot peuvent se déduire logiquement d'un sens premier » (Gorcy, 1990).

venus à considérer comme première acception le sens de ‘déplacement de X d’un point Y à un autre point Z’.

2.2. La structure de l’article

Notre étude se contente pour le moment de bâtir un article prédiction-nairique. Les définitions sont encore temporaires et nous servent surtout à distinguer les sens et à les lier entre eux. Ce qui nous importe, c’est de définir le plus méthodiquement possible les emplois d’un vocable et d’intégrer cette description dans une banque de données qu’on pourra facilement consulter. Nous ne décrivons ici que quelques unes des acceptions que nous avons distinguées et ne donnons que des informations sommaires sur chacune des acceptions. La fiche informatisée qui correspond à chaque acception est plus riche (cooccurrences, compatibilité avec les morphèmes grammaticaux, en particulier aspectuels...)

1. Idée de déplacement

1.a.1.	
Forme	X va de Y à Z.
propositionnelle	
Définition	X se déplace d’un point de l’espace Y à un autre point de l’espace Z.
Exemple	Pierre va à Montréal en train cet après midi / Pierre va souvent de Québec à Montréal en avion.
Arguments syntaxiques	X = SN (obligatoire) Y = <i>de</i> SN (facultatif ; Y = ici) par défaut Z = <i>à</i> SN, <i>jusqu’à</i> SN (obligatoire)
Arguments sémantiques	X = Être animé Y = Point de l’espace Z = Point de l’espace <i>Les feuilles vont chez le voisin</i> est à mettre en relation avec la structure causative <i>Le vent fait aller / pousse les feuilles chez le voisin</i>
Synonymes	? se déplacer, se rendre

Antonymes	venir de, revenir de
1.a.2.	
Forme propositionnelle	X va à Y pour Z-er
Définition	X se déplace jusqu'à un point de l'espace Y pour accomplir l'action de Z-er.
Exemple	Pierre est allé à la chasse en Gaspésie / Il est allé en Gaspésie pour chasser / Pierre est allé manger.
Arguments syntaxiques	X = SN (obligatoire) Z = PREP SN ou V-inf (obligatoire) Y = à SN / en SN (facultatif)
Arguments sémantiques	X = Être animé Z = Activité Y = Point de l'espace
Synonymes	s'en aller
Antonymes	revenir de (partiel)
1.a.3.	
Forme propositionnelle	X va de Y à Z
Définition	X se déplace du point de l'espace Y à un autre point de l'espace Z en amenant des passagers.
Exemple	Le train va à Montréal.
Arguments syntaxiques	X = SN (obligatoire, correspond à la fonction lexicale 'instrument' qu'on peut adjoindre aux acceptions précédentes) Y = de SN (facultatif ; Y = ici par défaut) Z = à SN, jusqu'à SN (obligatoire)
Arguments sémantiques	X = Moyen de déplacement Y = Point de l'espace Z = Point de l'espace
Synonymes	se dirige vers, cingler vers (pour un bateau), se rendre à
Antonymes	revenir (partiel), venir (partiel)
1.b.1.	

Forme propositionnelle	X va [de Y à Z] à W
Définition	X se déplace d'un point de l'espace Y à un autre point de l'espace Z d'une manière W.
Exemple	Le cheval va au trot.
Arguments syntaxiques	X = SN (obligatoire) Y = <i>de</i> SN (facultatif) Z = <i>à</i> SN (facultatif) W = PREP SN ou ADV _{man} (obligatoire)
Arguments sémantiques	X = Être animé, moyen de déplacement Y = Point de l'espace Z = Point de l'espace W = Manière
Synonymes	se déplacer
Antonymes	
1.b.2.	
Forme propositionnelle	X va [de Y à Z] à W
Définition	X se déplace habituellement du point de l'espace Y à un autre point de l'espace Z en utilisant un moyen W.
Exemple	Pierre va à vélo.
Arguments syntaxiques	X = SN (obligatoire) Y = <i>de</i> SN (facultatif) Z = <i>à</i> SN (facultatif) W = PREP SN (obligatoire)
Arguments sémantiques	X = Être animé Y = Point de l'espace Z = Point de l'espace W = Moyen de déplacement
Synonymes	se déplacer
Antonymes	

2. Idée de contact entre deux points

2.a.1.

Forme	X va de Y à Z
propositionnelle	
Définition	X occupe un espace continu entre un point de l'espace Y et un autre point de l'espace Z.
Exemple	Le nuage va de Québec à Lévis.
Arguments syntaxiques	X = SN (obligatoire) Y = <i>de</i> SN (facultatif ; Y = ici par défaut) Z = <i>à</i> SN / <i>jusqu'à</i> SN (obligatoire)
Arguments sémantiques	Y = Point de l'espace Z = Point de l'espace
Synonymes	s'étendre de Y à Z, se rendre jusqu'à Z
Antonymes	

2.a.2.

Forme	X va de Y à Z
propositionnelle	
Définition	X occupe un intervalle entre le moment Y et le moment Z.
Exemple	Le festival va du 10 octobre au 15 novembre.
Arguments syntaxiques	X = SN (obligatoire) Y = <i>de</i> SN (facultatif ; Y = maintenant par défaut) Z = <i>à</i> SN, <i>jusqu'à</i> SN (obligatoire)
Arguments sémantiques	X = Activité Y = Date, point du temps Z = Date, point du temps
Synonymes	durer de Y à Z, se dérouler de Y à Z
Antonymes	

2.b.

Forme	X va [de W] à Y' de Y
propositionnelle	
Définition	X occupe un espace situé entre un point W, commun à X et à Y, et une partie Y' du corps de Y.
Exemple	Pierre va à l'épaule de Paul.

Arguments syntaxiques	X = SN (obligatoire) W = non-manifesté Y' = à SN, <i>jusqu'à</i> SN (obligatoire) Y = de SN (facultatif)
Arguments sémantiques	W = Point de l'espace Y' = Partie du corps Y = Être animé
Synonymes	se rendre jusqu'à Y', atteindre Y', venir à Y'
Antonymes	

3. Idée de destination

3.a.1.	
Forme propositionnelle	X va à Y
Définition	X a comme destinataire Y en vertu d'une décision de Z
Exemple	Le prix littéraire va à Pierre.
Arguments syntaxiques	Z = non-manifesté X = SN (obligatoire) Y = à SN (obligatoire)
Arguments sémantiques	Z = Institution ou représentant d'une institution X = Prix, récompense Y = Être animé
Synonymes	être octroyé à, revenir à
Antonymes	
3.a.2.	
Forme propositionnelle	X va à Y
Définition	X a comme destination Y en raison de certains principes qui les associent.
Exemple	Ce dossier va dans le classeur du haut
Arguments syntaxiques	X = SN (obligatoire) Y = à N, ADV _{loc} (obligatoire)

Arguments Y = emplacement
sémantiques
Synonymes
Antonymes

4. Idée de cohésion, de suite

4.a.

Forme X va à Y
propositionnelle
Définition X et Y ont certaines caractéristiques en commun qui font que la juxtaposition de X et Y dans l'espace produit un bon résultat.
Exemple Ce chandail va bien à Pierre.
Arguments X = SN (obligatoire)
syntaxiques Y = à SN (obligatoire)
Arguments Y = Être animé
sémantiques
Synonymes convenir à, X sied
Antonymes

4.b.

Forme X va Y
propositionnelle
Définition X est le lieu d'une série d'événements qui produit des résultats d'un type Y.
Exemple L'ordinateur va bien mais l'imprimante va mal / Cette machine va vite.
Arguments X = SN
syntaxiques Y = ADV
Arguments Y = manière (qualité, vitesse)
sémantiques
Synonymes fonctionner, marcher, se porter (être vivant)
Cooccurrences Passé simple et passé composé sont refusés

5. Idée d'intervalle dans le temps et argumentation

5.a.1.	
Forme	A va Z-er
propositionnelle	
Définition	Entre le moment t_0 qui sert de repère et le moment postérieur t_1 où A accomplit l'action de Z-er, il n'y a pas d'intervalle.
Exemple	Pierre va partir.
Cooccurrences	Seuls le présent et l'imparfait sont acceptés
5.a.2.	
Forme	A va Z-er X
propositionnelle	
Définition	Entre le moment t_0 qui sert de repère et le moment postérieur t_1 où A accomplit l'action de Z-er, il y a un intervalle X.
Exemple	Pierre va partir demain.
Arguments	Adverbe ou groupe prépositionnel spécifiant l'intervalle X ou la date X qui permet de le mesurer
Cooccurrences	Seuls le présent et l'imparfait sont acceptés
5.b.1.	
Forme	Va pas Z-er / Que A n'aille pas Z-er
propositionnelle	
Définition	Prévoyant l'action de Z-er comme réaction immédiate à la situation, je spécifie que je ne l'accepterai pas.
Exemple	Va pas raconter ça aux autres
Synonymes	ne pas venir Z-er, ne pas s'aviser de Z-er
Catégorie	Spécificateur aspectuel à valeur argumentative
5.b.2.	
Forme	Va pas Z-er
propositionnelle	
Définition	Prévoyant l'action de Z-er comme réaction spontanée dans une situation à venir, je spécifie que je la trouve déplacée.

Exemple	Fais ce qu'on te demande, mais va pas te faire mourir à l'ouvrage.
Synonymes	ne pas s'aviser de Z-er
Catégorie	Spécificateur aspectuel à valeur argumentative

6. Idée de continuation

6.a.1.	
Forme	Ça va ?
propositionnelle	
Définition	Je te demande si les événements se succèdent sans heurts en produisant de bons résultats (et converse : Je te réponds que...).
Exemple	Ça va ?
Synonymes	Ça file ?, Ça va bien ?, Ça roule ?
Catégorie	Marqueur discursif interactif ou illocutoire (demande ou réponse)
6.a.2.	
Forme	Ça va ?
propositionnelle	
Définition	Je te demande si tu suis le fil du discours (et converse : Je te réponds que..).
Exemple	Ça va ?
Synonymes	Ok ?, Correct ? (Q)
Catégorie	Marqueur discursif interactif

7. Idée d'atteinte des résultats, d'un terme

7.a.1.	
Forme	Ça va
propositionnelle	
Définition	Étant donné que tu as atteint les résultats prévus, je te donne mon accord pour mettre un terme à tes activités.
Exemple	- J'ai tout rangé. - Ça va. Tu peux partir.

Synonymes	Ok, Bien, Bon, Correct
Catégorie	Marqueur discursif illocutoire
7.a.2.	
Forme	Ça va
propositionnelle	
Définition	Étant donné que tu es arrivé à un point où tu as atteint les résultats que tu visais, je te demande d'arrêter ton argumentation ou tes requêtes.
Exemple	- Il faut les mettre comme ça. debout. - Ça va, j'obéis / Ca va, ça va, j'ai compris.
Synonymes	D'accord, Ok, Correct, Ouais, Ok d'abord ! (Q)
Catégorie	Marqueur discursif illocutoire (la prosodie ou le redoublement ajoutent souvent une valeur négative de reproche).

3. Conclusion

On peut facilement dégager quelques grands domaines sémantiques dans la structure de cet article prédictionnaire, lesquels se rattachent à une zone lexicale, grammaticale et pragmatique. Dans la première zone, où il est un lexème verbal, *aller* est associé à des arguments syntaxiques et est un véritable relateur. Dans la seconde partie, *aller* devient spécificateur de verbe et sert de marqueur aspectuel. Il n'a pas de vrais arguments car ceux-ci sont à rattacher au verbe infinitif qui le suit. Enfin, *aller* devient un marqueur discursif interactif (il établit ou maintient le contact entre les énonciateurs) ou illocutoire (il accomplit alors un acte illocutoire).

La catégorie grammaticale et la zone sémantique couverte influencent beaucoup la formulation de la définition. Dans la partie lexicale, la définition est classique, substituable. Elle inclut les arguments qui doivent être remplacés par des entrées lexicales pour former un énoncé. Dans la partie grammaticale, des relations de repérage (et donc la situation d'énonciation) et l'idée de partition (partie d'événement correspondant à l'aspect) apparaissent dans la définition : elles fournissent les précisions nécessaires pour mettre en relation les signes et l'univers. En dernier lieu, la partie pragma-

tique tient compte des relations entre énonciateurs, des présupposés et des actes illocutoires.

Nous espérons être sur la bonne voie pour décrire l'ensemble des emplois d'un vocable en prenant résolument le parti-pris sémantique pour l'organisation générale de l'article et en accordant dans la description lexicographique une bonne place aux emplois grammaticaux et pragmatiques à côté des emplois lexicaux. Notre description n'est qu'amorcée, mais l'on peut être optimiste quand on a un but (définir et tenter de lier les définitions), des méthodes de travail systématiques, explicites et donc amendables.

BIBLIOGRAPHIE

- Bogacki K. *et al.* 1983, *Dictionnaire sémantique et syntaxique des verbes français*, Panstwowe Wydawnictwo Naukowe.
- Bouchard D. 1993, « Primitifs, métaphore et grammaire : les divers emplois de *venir* et *aller* », *Langue française*, 100, 49-65.
- Gorcy G. 1990, « La polysémie verbale ou le traitement de la polysémie de sens », *Cahiers de lexicologie*, LVI, 1-2, 109-122.
- Mel'chuk I. 1984-1992, *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherches lexico-sémantiques I-II-III*, Presses de l'Université de Montréal.
- Valin R. 1964, *La méthode comparative en linguistique historique et en psychomécanique du langage*, Presses de l'Université Laval.

Bien et ben en français québécois : un mot polysémique ou deux mots distincts ?

1. Intérêts et enjeux du mot *b(i)en*

1.1. La structure d'un article de dictionnaire sur *b(i)en*

Le vocable *bien* a déjà fait l'objet d'études qui ont mis en évidence sa complexité (Gaatone, 1990 ; Martin, 1990 ; Peroz, 1992). Aucune de ces études n'esquisse pourtant de lignes directrices pour le traitement lexicographique de ce vocable. On peut le regretter car, en consultant les dictionnaires, on décèle trois problèmes majeurs concernant la structure de l'entrée *bien* :

– la difficulté la plus importante est l'absence d'un critère de base pour structurer l'article. En théorie, ce critère peut être catégoriel et donc syntaxique, morphologique ou sémantique. Si le critère catégoriel semble dominant (adv., adj., n., interj.), on s'aperçoit rapidement qu'un critère sémantique ou morphologique (*bien/ben*) vient parfois s'y substituer ou s'y ajouter, ce qui crée une certaine confusion et fait que l'organisation de l'article résulte d'un croisement de ces éléments ;

– le critère sémantique n'ayant pas été retenu pour regrouper les sens, l'usager ne peut facilement établir des liens entre eux, ni voir ce qui a permis de les délimiter et de les classer. Le problème est aggravé par l'utilisation d'un grand nombre de synonymes et d'exemples qui tiennent lieu de

définition. Cette situation est particulièrement courante dans la zone discursive ;

– il manque aussi un certain nombre d'informations qu'il faut inclure dans les sous-articles (ou fiches) lors de la séparation des sens. Ainsi, le trait phonologique (bref/long), est important pour discriminer certains sens de *b(i)en*, et il en est de même des contraintes syntaxiques, qui varient avec l'acception.

1.2. Le vocable *b(i)en* en québécois

En plus des enjeux lexicographiques généraux, *b(i)en* présente en soi un certain attrait. On constate d'abord que son fonctionnement en français et en québécois est loin d'être parallèle. Au plan sémantique, les différences ne semblent pas, à première vue, importantes. Mais au plan de la syntaxe, de la morphologie et de la phonologie, la situation est fort différente. Il est donc naturel d'envisager un article de dictionnaire qui rendra compte du fonctionnement de *b(i)en* en québécois. On retiendra quatre caractéristiques pour justifier une étude approfondie :

– sa fréquence est très élevée (Beauchemin, 1992). Même dans l'optique d'une description prédictionnaire non différentielle, il est pertinent de signaler que le rang est nettement plus élevé en québécois (17^e rang) qu'en français (50^e rang). Il est sûr que le corpus utilisé par Imbs (1971) est différent de celui utilisé par Beauchemin (1992) et que la comparaison n'a qu'une valeur très relative. Plus importante est la fréquence respective de *bien* et de *ben* en québécois : dans le corpus de Beauchemin (1992), *bien* (34% des occurrences) est nettement moins fréquent que *ben* (66% des occurrences) ;

– ces données mettent en relief un enjeu particulier de *b(i)en*, sa double manifestation morphologique (*bien/ben*). Peu de mots ont cette propriété : *donc/don*, *en tout cas/en tous les cas/entécas* (Q), ou encore *voilà/vlà*. Il faut alors se demander si l'alternance morphologique est liée à des emplois très précis et ce qu'il faut faire de la zone où les deux formes alternent. En québécois, *bien* correspond approximativement aux emplois adjectivaux ou

nominaux et à quelques emplois comme marqueur discursif (1) ; *ben* est la forme utilisée dans les rôles d'adverbe, de quantificateur de N ou de modalisateur de V et dans d'autres emplois discursifs (2). Visiblement, l'extension de *ben* en français est moindre qu'en québécois (3).

- (1) C'est bien / Ça fait du bien / Bien, on y va.
- (2) Il y avait ben du monde / C'est ben beau / I faut ben / Ben oui.
- (3) C'est ben beau (Q) / C'est bien beau. (F)

– l'intensité et la durée peuvent discriminer certains sens à l'intérieur de la zone pragmatique. Ainsi la forme longue (4) souligne l'hésitation et la forme brève (5) marque la certitude. Autre phénomène intéressant, l'accentuation permet l'emploi de *ben* comme quantificateur de N ou de V dans un contexte négatif, alors que *ben ben* est attendu (6), et celui de *ben ben* dans un contexte positif, où pourtant *ben* est habituel (7) ;

- (4) – Tu viens ? – Ben... [‘J'hésite’]
- (5) – T'aimes-tu ? – Ben ! [‘Évidemment’]
- (6) J'ai pas vu **ben** d'monde là.
- (7) On a eu **ben ben** du fun. [premier *ben* accentué et long]

– la syntaxe de *b(i)en*, déjà variée en raison du grand nombre de catégories auxquelles il appartient, est rendue plus complexe par l'existence en québécois de la forme redoublée *ben ben*. Ce redoublement, appelé en particulier par la négation et l'interrogation (8, 9), produit une forme autonome (10, 11) inconnue du français.

- (8) J'ai pas ben ben d'amis.
- (9) T'as tu vu ben ben des amis hier ?
- (10) J'en ai pas ben ben.
- (11) Des amis, t'en as-tu vu ben ben hier ?

2. Esquisse de la structure de l'article *b(i)en*

2.1. Le système ternaire de *b(i)en*

La dernière raison qui justifie le choix de *b(i)en* est qu'il possède comme *aller*, *cas* et *exemple* des emplois lexicaux, grammaticaux et pragmatiques. Ce système ternaire se présente globalement comme suit :

- *b(i)en* en tant que lexème plein : ADV, ADJ ou N. Nous parlons de la zone lexicale ;
- *b(i)en* en tant que spécificateur (SPEC) de N ou de V. Il s'intègre dans un SN ou dans un SV (dans ce cas, il peut être à moitié figé). C'est la zone des emplois grammaticaux, des opérations d'énonciation ;
- *b(i)en* en tant que marqueur discursif (MD). Il est totalement indépendant sur le plan syntaxique. C'est la zone discursive.

L'étude fait ressortir que l'organisation sémantique qui structure l'article est parallèle aux trois domaines identifiés. Cependant, cette convergence est imparfaite et certains emplois de *bien* marqueur de satisfaction, perçus comme des MD, sont peut-être à insérer dans la zone lexicale de la qualité (12). Ils résulteraient alors de l'effacement de *c'est* et les vrais emplois de MD seraient à part, la plupart d'entre eux étant associés à des valeurs aspectuelles (13).

- (12) Bien, bravo, continue ! [*bien* est allongé, aigu ; concurrent de *C'est bien*]
 (13) Bien, qu'est-ce qu'on fait maintenant ? [*bien* est bref, grave]

2.2. Le point de départ

L'organisation générale étant posée, nous passons à une question importante : le choix du sens de départ. Nous proposons que la valeur physique concrète soit retenue pour au moins deux raisons : c'est la valeur spontanée comme prédicat avec *être* sans autre complément (14) et le parallélisme avec *bon* invite à faire ce choix (15). Cette valeur a aussi l'avantage de correspondre à la catégorie nominale et à la catégorie adverbiale ou adjecti-

vale. Le sens retenu ne correspond pas à celui de la plupart des dictionnaires (*TLF*, 1975 ; *GR*, 1985).

- (14) On est ben / Ça fait du bien.
- (15) C'est bon / Ton repas est bon.

2.3. La délimitation des sens et les définitions

La partie essentielle du travail concerne la délimitation des sens et la production de vraies définitions, en principe substituables au vocable dans l'acception décrite, ce qui est parfois difficile mais incontournable. Notre étude étant encore en cours, nous ne présentons qu'une esquisse du découpage sémantique, omettant les expressions figées et d'autres particularités. Nous pensons cependant montrer que la construction d'un article de dictionnaire sur la base des liens sémantiques entre les définitions est possible et que le découpage des sens, appuyé sur des critères explicites relevés dans chaque fiche (syntaxe, antonymes, synonymes), se justifie.

A) Emplois lexicaux

1. Idée de plaisir, de satisfaction : ADV, ADJ (attr.) ou N

1.a.1.

Forme propositionnelle	X est b(i)en
Définition	X éprouve une sensation de plaisir physique à un haut degré.
Exemple	On est ben, assis au soleil.
Synonyme	
Antonyme	mal
Argument sémantique	X = animé
Argument syntaxique	X = N

Cooccurrence ou structure	avoir l'air, être, paraître, sembler, se trouver <i>B(i)en</i> est toujours attribut dans ce sens. Note. Le passage de la valeur stative à la valeur causative (<i>faire</i>) entraîne une structure particulière, un argument supplémentaire et un changement de catégorie : <i>X fait du bien à Y</i> .
1.a.2.	
Forme propositionnelle	X est b(i)en
Définition	X est dans une situation où rien ne vient troubler sa quiétude psychique ou physique.
Exemple	Je me sens ben dans mes affaires. Je me sens ben ces temps-ci.
Synonyme	à l'aise, relax
Antonyme	tendu, stressé, sur les nerfs
Argument sémantique	X = animé, surtout humain
Argument syntaxique	X = N
Cooccurrence ou structure	avoir l'air, être, se sentir, se trouver. <i>Bien</i> est toujours attribut.
1.b.1.	
Forme propositionnelle	X est bien
Définition	X est apprécié à un degré relativement élevé par rapport à certains critères ou exigences.
Exemple	Ton travail est bien.
Synonyme	bon, beau
Antonyme	mauvais, pas bon, pas beau
Argument sémantique	
Argument syntaxique	X = N

Cooccurrence ou structure avoir l'air, être, paraître, sembler.

Notes.
 La fonction épithète est rare.
 Certaines structures augmentent le nombre d'arguments : *Luc est bien de sa personne / C'est bien que P / Ce crayon est bien pour le dessin.*
Bien au sens de *bravo*, avec un allongement phonologique marqué, où *c'est* pourrait être effacé, est à rattacher à ce sens.

1.b.2.

Forme propositionnelle X est un bien
 Définition X est apprécié à un degré relativement élevé en raison de ses résultats positifs.
 Exemple C'est un bien pour l'équipe qu'il puisse jouer.
 Synonyme un plus, un avantage, un bénéfice, un gain
 Antonyme un désavantage, une perte
 Argument sémantique X = N dérivé, que P
 Argument syntaxique *N est un bien / Que P est un bien / C'est un bien que P / C'est un bien [pour Y] que P.*
 Cooccurrence ou structure Cooccurrence ou structure particulière : *faire quelque chose pour le bien de quelqu'un.*

1.c.

Forme propositionnelle A a b(i)en Z-é
 Définition A produit des résultats positifs à l'étape Z où il se trouve.
 Exemple L'affaire a ben tourné / La situation se présente ben.
 Synonyme favorablement, avantageusement
 Antonyme mal
 Argument sémantique Z = étape d'un processus
 Argument syntaxique Z = V

Cooccurrence ou structure aller, commencer, se développer, finir, se présenter, se terminer, tourner.

2. Idée de conformité : ADV

2.a.

Forme propositionnelle A a b(i)en Z-é
 Définition A réalise l'action Z de manière positive et conforme à ce qu'on attend.
 Exemple Mes skis glissent ben / Paul a ben dormi.
 Synonyme correctement, convenablement
 Antonyme mal
 Argument sémantique Z = verbes d'activité surtout
 Argument syntaxique Z = V (souvent intransitifs)
 Cooccurrence ou structure Ce sens convient aux verbes intransitifs mais non aux verbes attributifs.

2.b.

Forme propositionnelle A a b(i)en Z-é B
 Définition A accomplit l'action Z envers B conformément aux règles sociales ou collectives.
 Exemple Pierre a toujours ben traité ses amis / Le docteur Dubé soigne ben ses patients.
 Synonyme convenablement, comme il faut
 Antonyme pas ben, mal
 Argument sémantique
 Argument syntaxique Z = V
 Cooccurrence ou structure agir envers/avec, recevoir, soigner, traiter

3. Idée de moralité : ADJ (attribut) et N

3.a.1.

Forme propositionnelle X' est [un X] bien

Définition	X' [est un X qui] agit conformément aux règles morales.
Exemple	C'est un homme bien / Cet individu est bien.
Synonyme	droit, honnête
Antonyme	malhonnête, pas catholique, amoral, immoral
Argument sémantique	X' = humain qui appartient à la classe X d'individus.
Argument syntaxique	X' = N / ce, X = N
Cooccurrence ou structure	La fonction épithète ou attribut est acceptée.

3.a.2.

Forme propositionnelle	[De] Z-er est bien
Définition	[Le fait de] accomplir l'action Z est conforme aux règles de comportement.
Exemple	C'est bien d'avoir fait ça.
Synonyme	correct, bon, louable
Antonyme	mal, pas bien
Argument sémantique	Z = V-er
Argument syntaxique	Cooccurrences ou structures particulières : <i>C'est bien de la part de X de Z-er / C'est bien aux yeux de Y de Z-er / X fait bien de Z-er.</i>
Cooccurrence ou structure	La structure <i>C'est bien que</i> correspond plus au sens 1.b.2.

3.b.

Forme propositionnelle	Le bien
Définition	L'ensemble des choses conformes aux valeurs morales.
Exemple	Les enfants ont rapidement appris ce que c'était que le bien.
Synonyme	l'honnêteté, la droiture
Antonyme	le mal
Argument sémantique	
Argument syntaxique	

Cooccurrence ou structure X fait le bien, X dit du bien de Y.

4. Idée de degré relatif : ADV de degré

4.a.1.

Forme propositionnelle B(i)en X
 Définition X atteint un degré conforme à certains paramètres indiquant une évolution (trop peu/bien/trop).
 Exemple Le poulet est ben cuit. La tomate est ben mûre.
 Synonyme assez, à point
 Antonyme pas ben ben, pas assez, trop, trop peu, insuffisamment
 Argument sémantique X = idée de processus ou de changement lent.
 Argument syntaxique X = ADJ, V-é (attributs)
 Cooccurrence ou structure La négation est encore acceptable, mais à partir de ce sens, elle devient difficile.

4.a.2.

Forme propositionnelle B(i)en X
 Définition X atteint un haut degré d'intensité par rapport à certains paramètres subjectifs.
 Exemple C'est arrivé ben souvent. Tout le monde est ben gentil.
 Synonyme beaucoup, très, vraiment, nettement
 Antonyme peu, pas très, pas ben ben
 Argument sémantique
 Argument syntaxique X = ADJ, ADV
 Cooccurrence ou structure Le redoublement apparaît parfois : *ben ben X*.
 La présence de la négation pose des difficultés sauf en cas de redoublement : *pas X ben ben, pas ben ben X*.
 Cooccurrences particulières : *en trop X, X est ben plus/moins ADJ que Y*.

4.b.1.

Forme propositionnelle	B(i)en X
Définition	X atteint un haut degré d'intensité qui laisse prévoir des conséquences.
Exemple	T'es ben malade, on dirait. Tu ferais mieux d'aller te reposer.
Synonyme	vraiment, ben trop
Antonyme	pas ben ben
Argument sémantique	
Argument syntaxique	X = ADJ
Cooccurrence ou structure	<i>A est ben X</i> est la forme la plus fréquente. La présence de la négation pose des difficultés sauf en cas de redoublement : <i>pas X ben ben, pas ben ben X</i>

4.b.2.

Forme propositionnelle	A est h(i)en X pour Z-er
Définition	A possède à un haut degré une propriété qui devrait avoir comme conséquence de l'empêcher de Z-er .
Exemple	Il est ben jeune pour faire ce travail-là. T'es ben loin pour voir au tableau.
Synonyme	trop, ben trop
Antonyme	pas assez
Argument sémantique	
Argument syntaxique	X = ADJ, ADV ; Z = V-er <i>Faire</i> peut être effacé et seul son argument apparaît : <i>pour [faire] ça</i> .
Cooccurrence ou structure	<i>A est ben X</i> est la forme la plus fréquente. La négation est exclue, même avec le redoublement.

B1) Opérations d'énonciation (emplois grammaticaux)**5. SPEC de quantité de N. Lien avec 4b.****5.a.1.**

Forme propositionnelle	Ben de X
Définition	Un nombre élevé de X ou une intensité élevée de X.
Exemple	Pierre a ben du courage.
Synonyme	beaucoup, énormément, gros, ben ben
Antonyme	pas ben ben, pas pantoute
Argument sémantique	
Argument syntaxique	X = article + N
Cooccurrence ou structure	La présence de la négation pose des difficultés sauf en cas de redoublement : <i>pas de X ben ben, pas ben ben de X.</i> Tous les N, y compris les denses comme <i>farine</i> sont acceptés.

5.a.2.

Forme propositionnelle	Ben de X pour Y
Définition	Un nombre élevé ou une intensité élevée de X pour Y
Exemple	Il lui faudra ben du courage pour continuer.
Synonyme	beaucoup, gros
Antonyme	pas ben ben
Argument sémantique	
Argument syntaxique	X = article + N ; Y = V-er <i>Faire</i> peut être effacé et seul son argument apparaît <i>pour</i> <i>[[faire]</i> ça / N
Cooccurrence ou structure	La présence de la négation pose des difficultés sauf en cas de redoublement : <i>pas de X ben ben, pas ben ben de X.</i>

**6. Hiérarchie dans le savoir :
de l'hésitation à la certitude. Lien avec 4a.**

6.a.

Forme propositionnelle	E1 – A a b(i)en Z-é ? E2 – A a b(i)en Z-é
Définition	En t'interrogeant, je spécifie qu'à mes yeux Z est déjà vrai. En te répondant, je spécifie que, conformément à tes attentes, Z est vrai.
Exemple	– Tu pars ben demain ? – Je pars ben demain.
Synonyme	vraiment, effectivement, réellement
Antonyme	(ne)... pas
Argument sémantique	
Argument syntaxique	Z = prédicat [Verbe ou être + ADJ]
Cooccurrence ou structure	

6.b.1.

Forme propositionnelle	A a b(i)en Z-é B
Définition	A, par rapport à d'autres moments et circonstances où il ne Z-ait pas que B était vrai, Z-e désormais B.
Exemple	Je pense ben que je vais partir / Finalement, Luce veut ben aller à Montréal.
Synonyme	
Antonyme	
Argument sémantique	Z = verbe modal (croire, falloir, songer), A = animé
Argument syntaxique	Z = V B = que P, V-cr

Cooccurrence ou structure	<p> finalement, là</p> <p> Il existe des contraintes marquées sur les temps morphologiques, les rangs et les modalisations (interrog., impér., nég.).</p>
6.b.2.	
Forme propositionnelle	E1 – P
Définition	E2 – Ben oui / Ben non. Par rapport à d'autres instants antérieurs où je ne prenais pas en considération la vérité de P, je m'aperçois que P est effectivement vrai.
Exemple	– T'as oublié quelque chose . – Ben oui ! T'as raison.
Synonyme	Hé oui/non !, Tiens don(c), c'est vrai !
Antonyme	Ha oui/non ?
Argument sémantique	
Argument syntaxique	
Cooccurrence ou structure	P est une phrase déclarative ou interrogative.
6.b.3.	
Forme propositionnelle	E1 – P
Définition	E2 – A a b(i)en Z-é A, par rapport à d'autres moments antérieurs et en considération de ce qu'il vient d'apprendre, Z-e désormais que P sera vrai.
Exemple	– Je te rembourse demain. – J'espère ben !
Synonyme	beaucoup, vraiment
Antonyme	bof, bah
Argument sémantique	Z = V du type s'attendre à, compter, espérer
Argument syntaxique	Z = V
Cooccurrence ou structure	En général, à la première personne et au présent, mais on trouve <i>Tu penses b(i)en que P.</i>

B2) SPEC de V et marqueur discursif

7. Exploitation argumentative de la vérité. Lien avec 6a.

7.a.

Forme propositionnelle	A a b(i)en Z-é [= P], mais Q.
Définition	La vérité de P est acceptée, mais les conséquences argumentatives ne sont pas respectées en Q.
Exemple	On peut ben croire ce qu'on veut, moi, je m'en fous / Le directeur est ben là, mais i peut pas te recevoir.
Synonyme	effectivement, vraiment, certainement
Antonyme	
Argument sémantique	
Argument syntaxique	
Cooccurrence ou structure	Opposition entre domaines (je/tu, croire/ne pas croire...).

7.b.

Forme propositionnelle	A a b(i)en Z-é B
Définition	La vérité de Z étant acceptée pour ses arguments A ou B, elle s'impose pour des arguments A' et B' voisins, dont il a été question.
Exemple	Tu y vas ben toi.... [pourquoi pas moi ?] Tu as ben mangé de l'agneau... [pourquoi pas du boeuf ?]
Synonyme	pourtant... alors
Antonyme	
Argument sémantique	
Argument syntaxique	
Cooccurrence ou structure	

C) Emplois discursifs

8. Idée d'évolution (terme-transition). Lien avec 4a.

8.a.

Forme propositionnelle	E1 – P E2 – Bien.
Définition	Répondant à ton information ou commentaire, je te signale que je suis en accord avec toi et que je mets un terme à la discussion.
Exemple	– C'est terminé. – Bien.
Synonyme	OK, correct, d'accord, ça va, c'est bien
Antonyme	
Argument sémantique	
Argument syntaxique	
Cooccurrence ou structure	Cet emploi résulte de l'effacement de <i>C'est</i> dans la structure <i>C'est bien</i> .

8.b.

Forme propositionnelle	Bien, P
Définition	Ayant le sentiment d'avoir franchi une étape dans mes actions ou mes propos, je signale que je fais une transition vers autre chose.
Exemple	Bien, maintenant au tour des dossiers. Bien, on continue ?
Synonyme	bon
Antonyme	
Argument sémantique	
Argument syntaxique	
Cooccurrence ou structure	maintenant Bien est seul ou suivi de P.

9. Étapes du savoir (hésitation). Lien avec 6.

9.a.1.

Forme propositionnelle	E1 – P ? E2 – Ben...
Définition	Répondant à ta question, je te signale que j'ai effectivement reçu ton message, mais que j'hésite et demande un temps de réflexion.
Exemple	– Tu pars ? – Ben...
Synonyme	heu...
Antonyme	oui/non
Argument sémantique	
Argument syntaxique	
Cooccurrence ou structure	Je ne sais pas [J'ché pas]

9.a.2.

Forme propositionnelle	E1 – P ? E2 – Ben... X
Définition	Répondant à ta question, je signale que le terme X me fait problème.
Exemple	– Tu prends des vacances cette année ? – Ben... des vacances....
Synonyme	
Antonyme	
Argument sémantique	
Argument syntaxique	
Cooccurrence ou structure	c'est-à-dire

9.a.3.

Forme propositionnelle	X..., ben X...
Définition	Ayant fait usage du terme X, je signale que j'hésite sur la validité de ce terme.

Exemple	On a vu un ours..., ben... un ours..., disons que c'était un genre de grosse bête noire
Synonyme	
Antonyme	
Argument sémantique	
Argument syntaxique	
Cooccurrence ou structure	en fait...

3. Conclusion

À la suite de ces réflexions, on perçoit deux tendances ou lignes directrices qui pourraient inciter à créer deux entrées distinctes pour le vocable *b(i)en* en québécois :

- une partie courte pour *bien* rendrait compte de ses emplois en tant que substantif, adjectif et marqueur discursif en 8. Ils correspondent à la notion de *bien/mal* ;
- une partie longue serait consacrée à *ben* comme adverbe, spécificateur nominal ou verbal et marqueur discursif d'hésitation ou de renforcement de l'assertion.

Malgré tout, il est difficile de séparer *bien* et *ben*. En effet, *bien* recouvre à la fois un domaine catégoriel précis où l'autonomie syntaxique semble en cause et un domaine sémantique étroit (qualité morale) : les critères se croisent donc et de plus certains emplois hésitent entre les deux formes. D'autre part, il est tentant de séparer deux emplois de *ben* (bref/allongé) sur la base de la certitude/incertitude. Toutefois, certains emplois de *ben* se situent à mi-chemin de cet axe, nous indiquant le passage de l'incertain vers le certain (*Là, je crois ben que je vais partir*). Finalement, une seule entrée est défendable si nos liens sémantiques sont corrects. Il suffirait alors de prévoir une entrée indépendante pour le vocable *bien* 'possession matérielle'.

Le mouvement de *bien* du faux vers le vrai permet l'association des valeurs d'hésitation et de renforcement. Cette notion de mouvement rejoint

certaines concepts discutés par R. Martin (1988) plus particulièrement lorsqu'il parle du *bien* de confirmation. Quelques suggestions de P. Peroz (1992) ont également été retenues pour cette esquisse, entre autres celles concernant les emplois de valuation où l'adverbe sert à marquer le degré de réalisation du procès par rapport à une norme (emplois lexicaux), et de validation où l'adverbe indique la congruence entre l'assertion et son énonciation (sections 6. et 7. de notre description). Il a été impossible d'inclure toutes les observations et les hypothèses proposées dans les articles mentionnés, mais nous avons tenté d'en tenir compte dans cette esquisse. La description définitive sera plus explicite sur plusieurs points, mais cette étude fait au moins la preuve qu'on peut exploiter le filon sémantique sans négliger la syntaxe.

BIBLIOGRAPHIE

- Beauchemin N., Martel P., Théoret M.
1992, *Dictionnaire de fréquence des mots du français parlé au Québec*, New-York, Peter Lang.
- Bourquin G.
1983, « Les opérations linguistiques sous-jacentes aux emplois de *bon*, *bien* et *beau* en français », *Studia linguistica*, 37, 1, 49-82.
- Culioli A.
1988, « Autres commentaires sur *bien* », *Hommage à la mémoire de Jean Stéfanini*, Publications de l'Université de Provence, 169-180.
- Gaatone D.
1990, « Éléments pour un description de *bien* quantifieur », *Revue de linguistique romane*, tome 54, 214, 211-230.
- Rey A.
1985, *Le grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue*, Paris, Le Robert, 2e édition revue et enrichie. tome 1, 971-975.
- Imbs P.
1971, *Dictionnaire des fréquences : vocabulaire littéraire des XIXe et XXe siècle*, Nancy, Éditions du C.N.R.S., tome 1.
- Luzzati D.
1982, « *Ben* appui du discours », *Le Français moderne*, 50, 2, 193-207.

- Martin R. 1990, « Pour une approche vériconditionnelle de l'adverbe bien », *Langue française*, 88, 80-89.
- Peroz P. 1992, *Systématique des valeurs de bien en français contemporain*, Genève, Librairie Droz.
- Imbs P. 1975, *Trésor de la langue française ; dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle*, Paris, Éditions du C.N.R.S., tome 4, 471-478.

Cas, exemple, façon, manière : des cas exemplaires de polysémie

0. Introduction

Nous nous proposons d'examiner les quatre unités lexicales qui suivent : *cas*, *exemple*, *façon* et *manière*. Ces unités appartiennent à un groupe de substantifs peu étudiés jusqu'à maintenant, les substantifs qui glissent du côté grammatical pour devenir spécificateurs du nom et du verbe, ainsi que du côté pragmatique, pour devenir marqueurs discursifs. Le fait que ce ne soient pas tous les substantifs qui aient de telles possibilités, comme le montrent les exemples (1-2-3), nous a paru constituer un premier critère valable pour délimiter notre objet d'étude.

(1a) Nous allons examiner cet exemple.

(1b) Nous allons examiner cette règle.

(2a) Voici un exemple de folie !

(2b) *Voici une règle de folie !

(3a) Par exemple !

(3b) *Par règle !

Par ailleurs, il va sans dire que les quatre unités en cause ne sont pas les seules à connaître les glissements mentionnés (cf. également *genre*, *style*, *espèce*, etc., qui ont des comportements voisins). Cependant, la parenté sémantique entre d'une part *cas* et *exemple*, et d'autre part *façon* et *manière* dans les emplois lexicaux, nous a paru constituer un second critère valable pour délimiter encore davantage notre domaine

de recherche. Voici quelques exemples qui montrent bien l'existence d'une parenté sémantique entre ces unités.

- (4) Pour les fins de notre exposé, nous partirons d'un cas classique.
- (5) Pour les fins de notre exposé, nous partirons d'un exemple classique.
- (6) Il a de belles manières.
- (7) Il m'a fait de belles façons.

Notre exposé se veut modeste : il vise essentiellement à présenter quelques particularités sémantiques et syntaxiques propres aux unités examinées et à proposer un certain nombre de solutions en vue d'un traitement lexicographique. Ce traitement, tel que nous l'envisageons pour le moment, devrait faire appel à diverses théories dont la théorie des opérations énonciatives de A. Culioli pour les emplois grammaticaux, ainsi que la théorie des actes de langage de Austin et de Searle pour les emplois pragmatiques (voir Culioli, 1978 ; Austin, 1970 et Searle, 1972). La démarche lexicographique du *Dictionnaire explicatif et combinatoire* de I. Mel'chuk devrait par ailleurs permettre d'articuler ce type de travail en un tout cohérent (voir Mel'chuk *et al.*, 1984-1992).

1. Emplois lexicaux

Dans les emplois lexicaux, il ne fait aucun doute que les unités *cas*, *exemple*, *façon* et *manière* sont syntaxiquement des noms. Par exemple, on peut les associer à différents déterminants et elles occupent les diverses fonctions syntaxiques normalement associées aux noms.

- (8a) une / deux / trois / plusieurs façons
- (8b) quelques / plusieurs manières
- (8c) des / certains exemples
- (8d) un / deux / trois / plusieurs cas
- (9a) Ce cas présente des complications.
- (9b) Il m'a regardé d'une curieuse façon.
- (9c) Le professeur commente les exemples.
- (9d) Il m'a regardé d'une curieuse manière.

De plus, comme il arrive très souvent aux noms, on remarque que l'association à des verbes supports se fait ici tout naturellement (*citer un cas, donner un exemple, faire des manières, faire des façons*, etc.).

Par contre, ce qui demeure problématique, c'est le fait que les unités *cas, exemple, façon* et *manière* n'appartiennent à aucune des classes sémantiques reconnues traditionnellement (voir par exemple, Lyons, 1980:74). En effet, elles ne réfèrent ni à des objets (comme *table*), ni à des événements (comme *arrivée* et *départ*), ni à des propriétés (comme *sagesse*). On peut certes se questionner sur le caractère exhaustif de ce genre de typologie. Cependant, une chose est sûre : les mots *cas, exemple, façon* et *manière* sont loin d'être des prototypes, d'un point de vue sémantique, de la catégorie nominale.

2. Emplois grammaticaux

Dans plusieurs de leurs emplois, *cas, exemple, façon* et *manière* sont des spécificateurs du nom et du verbe. Inscrits dans la séquence [SN1 de SN2] ou [SN1 de V_{inf}], ces unités exigent toujours un complément, nommé ou sous-entendu, sur lequel elles font des opérations. En voici des exemples :

- (10a) Donnez-moi un exemple (de quelque chose) !
- (10b) Présentez-moi un cas (de ce que vous voulez dire) !
- (10c) Regardez sa façon (d'être, de faire ça) !
- (10d) Il a sa manière à lui (de procéder, de fonctionner, de manger).

Dans cet emploi, l'appartenance de nos quatre unités à la catégorie nominale est loin d'être assurée, et nous dirons qu'elles agissent ici comme spécificateur, nominal ou verbal. Ainsi, lorsqu'elles précèdent un nom, elles se rapprochent davantage des déterminants, en ce sens qu'elles permettent au locuteur de préciser, tout comme les déterminants, de quel objet, idée, etc., il parle. De plus, elles participent aux opérations de référenciation, puisque seules, elles n'ont pas d'autonomie référentielle. Selon le cas, elles serviront à faire des opérations de quantification, de partition ou de qualification sur l'élément qu'elles accompagnent.

La valeur attribuée à l'élément désigné par le locuteur lorsqu'il emploie nos unités sera notamment fonction du déterminant qui les précède. Par exemple, avec un déterminant défini, l'élément en cause sera présenté comme un élément qui correspond, en tous points, au prototype de la catégorie (cf. *C'est la manière de travailler*). Par contre, avec un déterminant indéfini, cet élément sera présenté comme un élément, parmi d'autres, de la catégorie (cf. *C'est une manière de travailler*). C'est dire que les déterminants conservent leur sens habituel lorsqu'ils sont associés à nos spécificateurs.

On remarque que les unités en cause ne portent pas nécessairement sur les mêmes lexèmes. Ainsi, *cas* et *exemple* sont toutes deux possibles en (11), mais non en (12). En fait, *exemple* s'emploie plus facilement que *cas* en (13) et (14), avec des noms de propriétés et des noms d'objets. Cependant, les faits sont plus complexes qu'il n'y paraît à première vue : la présence d'un adjectif qui qualifie le SN2 peut avoir une influence sur l'acceptabilité de l'énoncé et permettre l'emploi d'une unité qui, autrement, serait maladroite, voire exclue. On le voit avec les exemples (13c) et (14d). Par ailleurs, la qualification du SN1 permet parfois l'effacement du SN2, comme en (15).

- (11a) un cas de folie
- (11b) un exemple de folie

- (12a) *un cas de départ
- (12b) ?un exemple de départ

- (13a) ??un cas de générosité
- (13b) un exemple de générosité
- (13c) un cas de rare générosité
- (13d) un exemple de rare générosité

- (14a) *un cas de porte
- (14b) ?un exemple de porte
- (14c) *un cas de belle porte
- (14d) un exemple de belle porte

- (15a) un beau cas ; un cas classique
- (15b) un bel exemple ; un exemple facile

De leur côté, les unités *manière* et *façon* s'associent dans l'usage québécois spontané, à des verbes, bien que, dans un emploi vieilli, elles puissent aussi être utilisées avec des noms comme dans *une manière de tracteur*. Mais en général, nous disons maintenant *une façon de calculer* plutôt qu'*une façon de calcul*. Notons également que *manière* et *façon* connaissent certaines restrictions avec les verbes : si les verbes d'activité s'emploient sans problème en (16) et (17), il en est autrement d'un verbe événementiel comme *exploser* en (18).

(16a) une manière de manger

(16b) une façon de manger

(17a) une manière de regarder

(17b) une façon de regarder

(18a) ?une manière d'exploser

(18b) ?une façon d'exploser

3. Emplois discursifs

Il existe un certain nombre de marqueurs discursifs formés avec *cas*, *exemple*, *façon* et *manière* comme *en tout cas*, *par exemple*, *de toute façon*, *de toute manière*, etc. Lorsque ces unités appartiennent à la catégorie des marqueurs discursifs, il va de soi qu'elles ne se comportent plus vraiment comme des substantifs. En particulier, elles ne sont pas argument d'un prédicat et elles n'ont elles-mêmes aucun argument.

Les marqueurs discursifs sont complexes et difficiles à décrire, tant et si bien que les dictionnaires d'usage courant ne parviennent généralement pas à les décrire de façon satisfaisante. Ainsi, nous avons remarqué que, parmi quelques ouvrages consultés, seul le *DQA* avait tenté de définir *en tout cas* autrement que par le recours à des synonymes proches (cf. le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, 1992). Dans ce dictionnaire, notre marqueur est décrit de la façon suivante : « exprime le souhait de mettre fin à la discussion, l'argumentation, et de voir ce qui arrivera ».

Les marqueurs discursifs peuvent être classés selon différents critères. Mentionnons, pour les besoins de l'exposé, l'existence des trois classes suivantes qui ne sont pas forcément indépendantes les unes des autres :

- les marqueurs illocutoires qui servent à accomplir un acte illocutoire (*Je comprends !*), ou qui accompagnent un autre acte illocutoire, et favorisent, dans certains cas, une interprétation indirecte (*Coudon, l'es-tu prêt ?*) ;

- les marqueurs de structuration de la conversation qui président à l'organisation séquentielle du texte (*premièrement, finalement, etc.*) et/ou qui jouent un rôle argumentatif (*quoi qu'il en soit*) ;

- les marqueurs d'interaction qui servent grosso modo au locuteur à vérifier si le destinataire suit bien la progression thématique (*n'est-ce pas ?*), et qui lui permettent d'accuser réception d'un message (*OK*).

Dans notre domaine de travail, on retrouve pour *en tout cas* les différents emplois discursifs qui suivent (les autres marqueurs à l'étude pourraient bien sûr faire l'objet d'un classement parallèle) :

- *En tout cas* (souvent prononcé *en té cas* en français québécois) s'emploie comme marqueur illocutoire. Dans cet emploi, il permet au locuteur d'indiquer l'absence d'intérêt de quelque chose et l'impuissance qu'il éprouve à changer un certain état de fait.

- *En tout cas* s'emploie également comme marqueur de structuration de la conversation. Il sert ici à opposer un état de fait, considéré certain, à un état de fait, considéré incertain, comme en (19) :

(19) Lui, i peut y aller. Moi en tout cas, j'y vais pas.

- Enfin, *en tout cas* appartient à la troisième classe lorsqu'il est utilisé en (20) comme marqueur argumentatif interactif. Il permet alors au locuteur d'indiquer qu'il ne juge pas utile d'argumenter davantage pour poursuivre la discussion sur la voie entamée.

(20) En tout cas, il nous a déçu.

4. Conclusion

Cas, exemple, façon et *manière* présentent des cas fort intéressants de polysémie quel que soit l'angle sous lequel on choisit de les traiter. La principale difficulté d'un travail de description et d'analyse, tel que nous l'entrevoions pour ce genre de mots, demeure sans doute la mise en évidence des liens sémantiques qui unissent les emplois lexicaux, grammaticaux et pragmatiques. Mais la difficulté du travail n'est pas un obstacle majeur à sa réalisation : il appartient au lexicographe de sonder les mots jusqu'à trouver les liens qui permettent d'expliquer les glissements bizarres et inattendus de la langue qu'il décrit.

Voici donc, pour terminer, une ébauche des définitions correspondant aux différents sens de l'unité lexicale *exemple* dans ses emplois lexicaux, grammaticaux et discursifs. Les définitions des emplois discursifs ont la structure suivante : nous donnons sous forme participiale, le présupposé de l'unité décrite, puis, sous forme assertive, sa composante posée (pour un modèle de définition des emplois discursifs, voir Dostie, 1992, 1993, 1995). Enfin, nous indiquons, sous la définition (à l'exception de la première qui nous sert de point de départ) le lien sémantique qui unit le sens décrit à une ou plusieurs autre(s) acception(s). Ces quelques définitions permettent de voir qu'il est possible de mettre en évidence l'existence d'un réseau de liens sémantiques qui organisent les différentes acceptions d'une même unité lexicale, y compris les acceptions où ces liens ne sont pas, à première vue, des plus patents.

Emploi lexical

1. *Exemple* ≡ Cas particulier qui illustre ce dont on parle.

Regardez l'exemple de la page six.

Emplois grammaticaux

2a. *Exemple de X* ≡ Type particulier d'action que fait la personne X et qui est pris comme modèle.

Lien avec *exemple 1* : 'Quelque chose de *particulier*.'

J'aimerais qu'elle influence mes filles par son exemple.

- 2b. Exemple de X** \equiv Personne qui peut être prise comme modèle à cause de ses actions X particulières.
- Lien avec
exemple 2a : ‘Personne...qui est pris comme modèle ; action particulière’

On peut vous citer en exemple.
Vous êtes un exemple de vertu.

Emplois discursifs

- 3a. P, par exemple, Q** \equiv Ce qui a été dit dans la proposition P ayant été présenté comme principe général, voici un cas particulier qui illustre ce fait.

Lien avec les sens
précédents et, en
particulier, avec
exemple 1 :

‘Cas particulier qui illustre quelque chose’

Georges est très bavard. Hier par exemple, les invités n’ont pas pu placer un mot pendant le souper.

- 3b. P, par exemple, Q** \equiv Ce qui a été dit dans la proposition P ayant été présenté comme principe général, voici cependant un cas particulier qui en restreint la portée.
- Lien avec
exemple 3a : ‘Ce qui a été dit dans la proposition P ayant été présenté comme principe général, voici un cas particulier...’

D’habitude il rit, là par exemple, il riait pas.

- 3c. P, par exemple, Q** \equiv Ayant affirmé P et croyant que tu peux également t’attendre au cas particulier dont il est question en Q, j’ajoute qu’il ne faut pas s’attendre à ça.

Lien avec *exemple 3b*

(par le biais de la

composante

présuppositionnelle) : ‘...cas particulier...’

J’ai du coke, d’la bière par exemple, j’en ai pas.

3d. Par exemple ! ≡ Étant donné cette information nouvelle, j’exprime ma surprise, car il s’agit là d’un cas particulièrement intéressant qui légitime ma réaction.

Lien avec *exemple 3c* : ‘...cas particulier/particulièrement...’

Ah ben par exemple ! Je m’attendais pas à ça du tout !

BIBLIOGRAPHIE

- Austin J. L. 1970, *Quand dire, c’est faire*, Paris, Seuil.
- Culioli A. 1978, « Valeurs modales et opérations énonciatives », *Le français moderne*, 46, 4, 300-317.
- Dostie G. 1992, « Sens lexical et sens implicite en lexicographie : le cas de *Voyons !* », in : Crochetière A. *et al.* (éds.), *Actes du XV^e Congrès International des linguistes : Les langues menacées*, 1993, vol. II, Sainte-Foy, Presses de l’Université Laval, 261-265.
- Dostie G. 1993, « La description sémantique des expressions discursives expressives en lexicographie », in : *XX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, tome II, section II, Tübingen, Francke Verlag, 55-66.
- Dostie G. 1995, « Réflexions sur le phénomène des mots-phrases », in : Labelle J. et Leclère C. (éds.), *Lexiques-Grammaires comparés en français*, Amsterdam et Philadelphie, Benjamins, 175-188.
- Lyons J. 1980, *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse Université.

- Mel'chuk I. *et al.* 1984-1992, *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherche lexico-sémantique*, vol. 1-3, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Rey A., Boulanger J.-C.
1992, *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui (DQA)*, St-Laurent, Dicorobert.
- Searle J.
1972, *Les actes de langage*, Paris, Hermann.

Polysémie verbale et structure d'arguments : les rapports entre SN et *que P*

1. Présentation : arguments et polysémie

1.1. Le nombre et la catégorie des arguments

Cette étude complète un travail (Boone et Léard, 1995) auquel le lecteur pourra se reporter pour des débats plus théoriques et des compléments bibliographiques. Cette fois, nos réflexions sont orientées plus spécialement sur la relation entre la structure des verbes et leurs sens. Il est en effet admis depuis longtemps que la structure d'arguments est liée à la polysémie, c'est-à-dire que le sens du verbe varie avec la structure ou la structure avec le sens du verbe (Martin, 1979). Les dictionnaires, en divisant les articles selon le comportement syntaxique du verbe, montrent la validité au moins partielle de ce principe et son intérêt pratique. Ainsi, souvent une partie de l'article regroupe les emplois intransitifs, une autre les emplois transitifs, eux-mêmes parfois séparés selon la catégorie syntaxique (N, INF, *que P*). Prenons le verbe *glisser* en (1).

- (1a) Pierre a glissé. ('tomber', intransitif comme *glisser*)
- (1b) Pierre a glissé quelque chose à Paul. ('donner quelque chose à quelqu'un', 2 arguments nominaux à droite, comme *donner*)
- (1c) Il a glissé à Paul qu'il viendrait. ('il lui a dit *que P*', 2 arguments à droite, SN et *que P*, comme *dire*)

Cependant même si *glisser* est, dans cet emploi, synonyme de *dire*, il ne possède pas toutes les propriétés de ce verbe (2). Le parallélisme avec le synonyme correspondant au sens (1a, 1b, 1c) est souvent très poussé (Willems, 1989), sans nécessairement être complet. En (2b), on peut avancer que la raison est sémantique : *insulter* implique une force.

- (2a) Il lui a dit des insultes.
- (2b) *Il lui a glissé des insultes.
- (2c) Pierre, a-t-il dit / murmuré, ... (incise)
- (2d) ? Pierre, a-t-il glissé, ...

1.2. La nature sémantique des arguments

La nature sémantique des arguments (animé / inanimé, humain / non humain ; objet nombrable / non nombrable, abstrait / concret...) est aussi utilisée pour la classification des sens (3).

- (3a) La fatigue abat *Paul*. ('épuiser')
- (3b) *Paul* abat l'arbre. ('faire tomber')
- (3c) *Le savon* lui glisse des mains. ('tomber')
- (3d) *Anne* glisse un mot à la directrice. ('dire'/'donner')

Par ailleurs le verbe *glisser* a des emplois transitifs indirects, où il a le même sens que *glisser* intransitif. On pourrait les distinguer sur la base sémantique des « classes d'objets ». Ainsi le sens du verbe est lié au nombre d'arguments, à leur nature syntaxique et à leur type sémantique. Il y aurait une composante sémantique dans le verbe à laquelle correspondrait une matrice syntaxique.

- (4a) Il a glissé *sur la marche*. (endroit)
- (4b) Il a glissé *sur une peau de banane*. (objet)

1.3. Les limites de l'hypothèse

Cette hypothèse, utile au départ, ne résiste pas longtemps, ce que nous illustrons avec le verbe québécois *pogner* ('se battre, surprendre, saisir') en

(5). D'une part, des constructions différentes syntaxiquement expriment un même sens (5a, 5b, 5c) ; d'autre part, des différences sémantiques importantes sont attestées pour des structures syntaxiques identiques (5d, 5e, 5f, 5g).

- (5a) *Anne et Jacques* se sont pognés ensemble. ('se sont battus', absence de complément)
- (5b) (En parlant du hockey) Si *ça* se pognait un peu plus, ça serait le fun. ('Si ça se bataillait', absence de complément)
- (5c) *Anne* s'est pognée *avec Jacques*. (complément présent)
- (5d) La neige (*nous*) a pogné(s) à Marieville. ('a commencé, nous a surpris', complément facultatif)
- (5e) On a pogné *la neige*. ('On a rencontré', complément présent, argument +HUMAIN inversé)
- (5f) Les bleus l'ont pogné. ('Le cafard l'a pris')
- (5g) Il a pogné *les bleus*. (complément présent, argument +HUMAIN inversé)

Ainsi, il n'y a pas toujours de correspondance directe entre l'aspect syntaxique (nature syntaxique, nombre des arguments) ou l'aspect syntactico-sémantique des énoncés (nature sémantique des arguments) et leur interprétation. Cela est regrettable pour la construction des articles de dictionnaire et invite à des réflexions sur la source des distorsions. Illustrons sur un autre exemple, bien français cette fois (6), que deux constructions identiques, schématisées en (6c), peuvent être porteuses de sens différents.

- (6a) Il lui a glissé une *enveloppe* sous sa porte. ('donner')
- (6b) Il lui a glissé quelques *mots* avant de partir. ('dire')
- (6c) X glisse Y à Z.

L'exemple (6b) véhicule le sens 'dire', le même que celui pour la structure en *que P* (1c). On remarque cependant que la nature sémantique de l'objet est différente pour (6a) et (6b). C'est au statut de (6b) que nous nous attardons ici.

2. Correspondance et non-correspondance

2.1. La correspondance

En somme, il existe des cas où les changements d'arguments (catégorie ou classe sémantique) sont associés à des changements sémantiques et d'autres où ils ne le sont pas. Pour commencer, il est bon de voir si tous les cas d'espèce où un changement de catégorie des arguments est associé à un changement de sens du prédicat verbal existent. En principe, ne posent pas de difficulté les verbes toujours suivis de SN, ceux qui acceptent seulement *que P* et enfin ceux dont la valeur alterne avec la construction. Quelques verbes toujours suivis de SN sont illustrés en (7) et ne font pas problème.

- (7a) Elle a *acheté* une auto neuve.
- (7b) Les élèves *commencent* l'école tôt.
- (7c) Ma soeur *connaît* tous les os du corps humain.
- (7d) Les voyageurs *continuent* leur route malgré le mauvais temps.
- (7e) Je *donne* du lait au chat une fois par semaine.
- (7f) J'ai *fini* mon livre hier soir.
- (7g) J'ai *mangé* une délicieuse tarte aux pommes.
- (7h) Elle *prend* sa bicyclette pour aller au travail.
- (7i) Les oiseaux ont *vidé* la mangeoire.
- (7j) Quelqu'un a *volé* mes clés.

On peut parallèlement esquisser une liste de verbes qui n'acceptent que la construction en *que P* (8).

- (8a) J'*admets* que j'ai eu tort.
- (8b) Elle *affirme* que tu as vu quelqu'un le soir du vol.
- (8c) J'*avoue* que j'ai de la difficulté à te suivre.
- (8d) Il a *constaté* que j'avais maigri.
- (8e) Le voisin a *dit* qu'il avait vu quelqu'un le soir du vol.
- (8f) Il *s'écria* qu'il n'accepterait jamais.
- (8g) Elles ont *insinué* que j'étais le coupable.

- (8h) Je *propose* que le vote ait lieu aujourd'hui.
 (8i) Je *suppose* que tu as oublié notre rendez-vous.

Mais l'existence de cette liste est bien incertaine. Spontanément suivis de *que P*, ces verbes peuvent pourtant presque tous introduire à l'occasion un SN : *admettre ses torts, affirmer le contraire, avouer ses torts, constater le décès, insinuer le contraire, proposer le vote, supposer le contraire*. L'on peut s'étonner que les constructions en *que P* aient une correspondance régulière avec les SN alors que les SN n'ont pas toujours de correspondant en *que P*. Cette série étant pratiquement vide (sauf *s'écrier* ?), il reste à voir dans quel groupe à venir elle doit s'insérer : une alternance de sens entre SN et *que P* ne pose pas de difficulté théorique ; une identité de sens entre SN et *que P* méritera qu'on s'y arrête.

Les verbes suivis alternativement de SN et de *que P* et qui changent de sens sont illustrés en (9). Ces exemples de verbes sont conformes à l'hypothèse selon laquelle la structure syntaxique détermine le sens et n'appellent pas de commentaire.

- (9a) J'apprécie Aline. ('estimer')
 (9b) Les parents apprécient *que les enfants leur rendent visite*. ('trouver du plaisir')
 (9c) J'ai assuré mon appartement tout récemment.
 (9d) Tu l'as assuré *que tu irais l'aider à déménager*.
 (9e) Je comprends les enfants. ('comment les enfants fonctionnent')
 (9f) Je comprends *que tu ne puisses venir*.
 (9g) Je la considère comme ma soeur.
 (9h) Je considère *que le travail est terminé*.
 (9i) Je crois en Dieu.
 (9j) Je crois *que tu dis un mensonge*. ('penser')
 (9k) Je pense à toi.
 (9l) Je pense *que tu devrais revoir ta décision*.
 (9m) Il lit le journal quotidiennement.
 (9n) J'ai lu *qu'on prévoyait un été torride cette année*.

2.2. Les cas de non-correspondance

Examinons maintenant les verbes qui contredisent l'hypothèse d'un rapport ferme entre la construction et l'interprétation d'un verbe. Deux cas sont à envisager : les verbes pour lesquels aucune modification de sens n'est perçue même s'il y a une modification syntaxique (10) et ceux qui, tout en introduisant toujours un SN, sont ambigus et permettent deux interprétations distinctes (11).

- (10a) Il m'a *annoncé* sa venue / qu'elle venait.
- (10b) J'*attends* Arlette / qu'Arlette arrive.
- (10c) Là, je *comprends* Anne / qu'Anne ait fait ça.
- (10d) Je *crois* Jules / que Jules dit la vérité.
- (10e) Il m'a *dit* son désespoir / qu'il était désespéré.
- (10f) Je *veux* le livre / que tu me donnes le livre.

- (11a) Je comprends Paul. ('ce qu'il dit')
- (11b) Je comprends Paul. ('que Paul ait fait ça')
- (11c) Il me glissa des propos à l'oreille.
- (11d) Je lui ai glissé une lettre sous sa porte.
- (11e) J'ignore le policier. ('Je fais comme si le policier n'était pas là')
- (11f) J'ignore le policier / la vérité. ('ce qu'est le roman policier')

C'est sur ce dernier type de verbes que nous allons nous arrêter puisque ce sont eux qui nous obligent à revoir l'hypothèse. On perçoit en effet des rapports complexes entre SN, complétives et interrogatives indirectes. Le cas de (10e) est éclairant : *Il m'a dit son désespoir* correspond aussi bien à 'Il m'a dit qu'il était désespéré' qu'à 'Il m'a dit combien grand était son désespoir'.

3. Des SN à valeur propositionnelle ?

3.1. Les sources du SN

L'hypothèse de Guillaume (1973), selon laquelle *que P* est un nom de langue qui représente un nom de discours momentanément inadéquat, est de

toute évidence trop lâche dans sa formulation ou inverse la réalité que nous avons mis en évidence : c'est plutôt SN qui remplace *que P*. Cette analyse rejoint dans son principe ce que formulait dans les années 1980 la GGT, quand elle proposait d'engendrer *que P* sous un noeud N. Il faut tenir compte du fait que :

- SN n'alterne pas toujours avec *que P* ;
- SN et *que P* n'ont pas le même sens ;
- SN est ambigu et correspond à *que P* seulement dans un de ses sens.

Proposons une explication : les prédicats sélectionnent, selon leur sens, des arguments sémantiques « objet » ou « proposition » qui ont une manifestation canonique en syntaxe. Ainsi la classe sémantique « objet » se manifeste par SN (7a) et la classe « proposition » par *que P* (8a). Il arrive cependant que le SN ait la même interprétation sémantique que la proposition en *que P*. Ce SN peut avoir apparemment deux sources :

- il peut résulter de l'effacement du prédicat de la proposition en *que P*, dont on ne garde qu'un argument. Cela constitue un raccourci autorisé par le prédicat subordonnant, lequel impose une telle contrainte sur l'interprétation que l'argument est perçu comme représentant la proposition en *que P* dans son entier ;
- le SN peut aussi résulter de la nominalisation par dérivation du prédicat de la proposition en *que P*.

Il reste bien sûr une règle commune à tous les cas : une ou même deux constructions en *que P* sont disponibles (complétive ou interrogative indirecte) et le sens de SN est identique à celui de *que P*.

3.2. L'illustration des rapports SN / *que P*

Si l'hypothèse est exacte, on peut classer les SN selon le rapport qu'ils entretiennent avec *que P* :

- SN est un argument de *que P*, le prédicat effacé de *que P* étant une copule (12) ;
- SN est un argument de *que P*, le prédicat effacé étant un verbe facile à reconstituer (13) ;

– SN représente indirectement ou directement le contenu ou la forme de *que P* (14) ;

– SN est le prédicat nominalisé de *que P* (15).

Une autre classification aurait pu être retenue selon le statut de *que P* : complétive ou interrogative indirecte. Nous choisissons la première option, les équivalences indiquant le statut de *que P*.

- (12a) J'apprécie le beau travail / que le travail soit bien fait / quand le travail a été bien fait.
 (12b) Il m'a garanti mon travail / que le travail sera bien fait.
 (12c) Je reconnais la grandeur de mes torts / que mes torts sont grands / combien grands sont mes torts.
 (12d) Je reconnais mes torts / que j'ai eu tort / quels sont mes torts / combien j'ai eu tort.
 (12e) Je sais son âge / quel est son âge.
 (12f) Il a signifié son accord / qu'il était d'accord.
- (13a) J'attends Paul / que Paul soit là / que Paul arrive.
 (13b) Je comprends Paul / que Paul ait fait cela / pourquoi Paul a fait cela.
 (13c) Je veux la clé / que tu me donnes la clé.
- (14a) Je comprends l'anglais / ? ce que veulent dire des phrases en anglais.
 (14b) Je comprends Paul / ce que dit Paul.
 (14c) Il a crié son désarroi / que P, ce qui montrait son désarroi.
 (14d) Il dit des bêtises / que P, ce qui est une bêtise.
 (14e) Il a dit son accord / Il a dit que P, ce qui signifiait son accord.
 (14f) Il m'a glissé un mot / Il m'a dit que P en peu de mots.
- (15a) J'attends l'arrivée de Paul / que Paul arrive.
 (15b) J'attends la fin pour partir / que ça se termine pour partir.

4. Relatives sans antécédent et interrogatives indirectes

4.1. Des *que P* à valeur de SN sémantiques ?

Notre hypothèse de base, même si quelques cas restent difficiles à classer, est éclairante : si certains SN sont ambigus ou sont en correspondance régulière avec *que P*, c'est qu'ils représentent en syntaxe un argument nominal, mais en sémantique un argument propositionnel. Nous avons proposé, au vu des premières mises en place, que certains SN n'entraient pas en correspondance avec *que P* : dans les cas où seul un argument sémantique de type objet était possible avec le verbe (*acheter, donner*), seul un argument syntaxique de type SN était acceptable (7). Mais on peut se demander si, en cherchant bien, on ne trouve pas une exception précise et régulière où un argument sémantique de type « objet » serait manifesté par un argument syntaxique propositionnel. Cela se produit à nos yeux dans le cas des relatives sans antécédent ou indéfinies et leurs propriétés syntaxiques face aux interrogatives indirectes, véritablement propositionnelles en sémantique, seraient alors expliquées.

4.2. Un parallélisme morpho-syntaxique apparent

Les nombreux travaux consacrés aux interrogatives indirectes et aux relatives indéfinies (pour un aperçu : Léard, 1992) consacrent une partie de leurs réflexions à la forte parenté qui existe entre elles, aussi bien en morphologie qu'en syntaxe. La construction en *ce que* leur est commune (16a) ; certaines transformations permettent le passage de l'interrogative indirecte vers la relative (16b) ; quelques subordonnées introduites par *ce que* sont ambiguës (16c).

- (16a) Je sais ce que je fais. / Je prends ce que je veux.
- (16b) Je sais quel âge il a. / Je sais l'âge qu'il a.
- (16c) Je demande ce qui me revient.
 ('je demande, je réclame ma part, la part qui me revient')
 ('je demande quelle est la part qui me revient')

4.3. Des différences profondes

Une première constatation s'impose : une des interprétations correspond dans nos paraphrases à la catégorie nominale et l'autre à une interrogative indirecte. Ce pourrait être un hasard, mais c'est au contraire une indication que la même structure syntaxique correspond dans un cas à un argument sémantique nominal et dans un autre à un argument sémantique propositionnel.

Une première preuve sur les différences profondes en syntaxe vient de la morphologie. Derrière une préposition unique, la relative indirecte conserve la forme *ce que*, alors que l'interrogative indirecte appelle toujours *quoi*. Cela manifeste l'existence de relations syntaxiques différentes :

– dans la relative, la préposition dépend du verbe introducteur. C'est la proposition entière qui est introduite par la préposition et qui joue le rôle d'argument nominal (indéfini). Le pronom relatif ne dépend pas syntaxiquement de la préposition (17a), ce qui explique que la forme non autonome *ce que* soit acceptée ;

– dans l'interrogative, la préposition dépend du verbe introduit, elle régit seulement le pronom, qui doit donc être à la forme autonome *quoi*. La proposition dans son ensemble dépend du verbe (17b).

Les deux paraphrases de (16b) sont ainsi justifiées : un verbe associé à une interrogative indirecte introduit un argument sémantique propositionnel. Un verbe associé à une relative indéfinie introduit un argument sémantique de type nominal. Envisageons d'autres situations, plus complexes. Si la préposition est commune aux deux verbes, *ce que* est acceptable dans la relative indirecte (17c), car la préposition est prioritairement perçue comme liée au verbe introducteur et non comme introduisant le relatif. Cependant il est aussi possible de faire ressortir le caractère nominal de l'argument constitué par la relative en insérant *ce* après la première préposition et cela vaut pour diverses situations où la préposition est répétée (17d). Les interrogatives n'ont pas ces possibilités et seule la forme (17a) est possible. Pour contourner la difficulté, il ne reste que la construction avec des noms indéfinis (17e).

- (17a) Je demande <ce que j'obtiendrai>.
- (17b) Je pense à <à quoi j'ai droit>.
- (17c) Je pense à ce que tu penses.
- (17d) Je demande ce à quoi j'ai droit. / Je pense à ce à quoi j'ai droit.
- (17e) Je m'interroge sur la façon d'agir / *comment agir.

Les relatives indéfinies sont donc à considérer comme des arguments syntaxiques propositionnels et comme des arguments sémantiques nominaux. Les interrogatives indirectes quant à elles sont à considérer comme des arguments syntaxiques propositionnels et sémantiques propositionnels. Mais l'argumentation et les faits expliqués ne s'arrêtent pas là : la position d'argument propositionnel sémantique et syntaxique est acceptable dans la fonction sujet si le prédicat est adéquat (18a), même si la postposition est plus naturelle. Elle ne semble pourtant pas l'être pour les interrogatives indirectes (18b), qui exigent un verbe introducteur de proposition. Les relatives indéfinies (18c) acceptent bien la fonction sujet et cela est attendu avec une phrase en *que P* ayant un statut nominal ; un élément nominal est normalement appelé à jouer le rôle de sujet, sauf pour quelques rares prédicats comme *être vrai*.

D'un autre côté, il serait surprenant que les interrogatives indirectes, arguments sémantiques propositionnels normalement manifestés par des arguments syntaxiques propositionnels, ne se manifestent jamais sous forme d'argument syntaxique nominal (ou pronominal puisque l'interrogation est en cause). De fait, il n'est pas rare que le prédicat verbal des interrogatives partielles soit effacé, ce qui est rendu possible par le fait qu'il est ordinairement présupposé et donc effaçable et récupérable (18d).

- (18a) Que tu viennes me réjouit. / Je me réjouis que tu viennes.
- (18b) *À quoi tu penses me concerne.
- (18c) Ce que tu fais me concerne.
- (18d) Il est parti, mais je ne sais pas où (il est parti).

5. Conclusion

La relation entre la construction des verbes et leur sens ne dépend donc pas aussi clairement qu'on le souhaiterait de la construction syntaxique. S'il est vrai qu'il y a souvent corrélation, il est impossible de soutenir qu'elle est constante. On trouve des constructions ambiguës, surtout nominales, puisque SN peut équivaloir à un *que P*, mais aussi propositionnelles, puisque *que P* remplace parfois un SN. L'intérêt des réflexions sur les relatives sans antécédent et les interrogatives indirectes est de montrer la généralité du problème. On peut au moins en conclure que la question de la polysémie est complexe et qu'il sera difficile, pour la description lexicographique de chacun des sens d'un verbe donné, de ne pas décrire la nature sémantique et syntaxique de ses arguments pour chaque acception. Dans le cas des relatives indéfinies, puisque la correspondance est systématique et donc associée à une règle grammaticale, il n'y a pas lieu de le mentionner dans le dictionnaire.

On propose d'habitude que l'accès au sens du verbe se fait grâce aux arguments syntaxiques. Dans les cas qui nous intéressent, c'est plutôt le verbe qui donne accès à l'interprétation de l'argument. Le verbe sélectionne si fortement son argument sur le plan sémantique que la manifestation non canonique en syntaxe de l'argument est acceptable et ne pose pas de difficulté majeure pour l'interprétation : SN est interprété comme *que P*. Les ambiguïtés sont rares : *glisser un mot* reste sans doute un cas à part, où seul le contexte large permet de fixer l'interprétation ('tenir des propos rapides, glisser un papier').

BIBLIOGRAPHIE

Boone A., Léard J.-M.

1995, « L'alternance SN/que P : arguments sémantiques et arguments syntaxiques », dans L. Kupferman et H. Shyldkrot

- éditeurs, *Hommages à David Gaatone*, Amsterdam, John Benjamins.
- Guillaume G. 1973, *Principes de linguistique théorique*, Québec, PUL.
- Léard J.-M. 1992, *Les gallicismes. Étude syntaxique et sémantique*, Paris-Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Martin R. 1979, « La polysémie verbale. Esquisse d'une typologie formelle », *Travaux de linguistique et de littérature*, XVIII, 1, 251-261.
- Willems D. 1989, « Sur la structuration polysémique du lexique verbal », Communication au XXI^e congrès de linguistique et philologie romanes, Saint-Jacques de Compostelle, 4-9 septembre.

Ce document a été réalisé avec Microsoft Word Version 5.
Service des Publications
Université Paul-Valéry – Montpellier III

Dépôt légal : 2^e trimestre 1996

Achévé d'imprimé par
ARCEAUX 49
16 bis, rue Delmas – 34000 Montpellier
67 92 50 73

Collection

Le fil du discours

- P. Siblot (éd.), *Vie culturelle à Alger, 1900-1950.*
- N. Khadda, P. Siblot (éds), *Alger. Une ville et ses discours.*
- J. Bres, C. Détrie, P. Siblot (éds), *Figures de l'interculturalité.*

Collection

Langue et praxis

Titres parus

- R. Lafont, F. Gardès-Madray, *Introduction à l'analyse textuelle.*
- R. Lafont, *Le dire et le faire.*
- P. Siblot, F. Gardès-Madray (éds), *Langage et praxis.*
- J. Bres, *Récit oral et production d'identité sociale.*
- J.-M. Barbéris (éd.), *La ville. Arts de faire, manières de dire.*
- R. Lafont, *Il y a quelqu'un. La parole et le corps.*
- J. Bres (éd.), *Le récit oral, suivi de Questions de Narrativité.*
- C. Détrie, M. Masson, B. Vérine (éds), *Pratiques textuelles.*
- K. Fall, J.-M. Léard, P. Siblot (éds), *Polysémie et construction du sens.*

Polysémie et construction du sens

Éditeurs, **Khadiyatoulah Fall, Jean-Marcel Léard, Paul Siblot**

Ces actes sont ceux d'un colloque tenu les 25 et 26 mai 1995 à Chicoutimi, dans le cadre de la convention qui associe l'Université Paul Valéry - Montpellier III et l'Université du Québec à Chicoutimi.

Les études recueillies se confrontent à un problème aussi central que complexe de l'analyse linguistique : celui de la polysémie des mots « en langue », et de leur « monosémie », ou de leur « réglage » lors de la mise en discours. Dans ce processus essentiel de l'acte de production du sens, sémantique et syntaxe se trouvent étroitement associées en même temps que dépendantes de facteurs que la tradition tenait pour « extra-linguistique ». Les questions posées sont, au plan de la théorie ou dans l'examen de cas précis, traitées selon diverses problématiques : sémantique interprétative, praxématique, opérations énonciatives, ponts sémantiques. De la sorte, le bilan de ces rencontres présente des analyses qui ne prétendent pas couvrir toutes les réflexions possibles sur la polysémie, mais proposent un ensemble représentatif du retour des recherches contemporaines à quelques unes des plus anciennes interrogations sur le langage et « le sens des mots ». Questions auxquelles les besoins pressants de l'informatique confèrent un caractère d'urgente actualité.